



L'hébergement et le logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales du département de la Loire

Analyse de l'existant, des besoins et préconisations

Etude dirigée et rapport rédigé par le Réseau des Acteurs de
l'Hébergement et du Logement de la Loire

Avec la participation des missions locales de Saint Etienne, du
Gier/Pilat, du Roannais, de l'Ondaine/Haut Pilat et du Forez

Etude financée et pilotée en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre,
la CAF de la Loire, et la région Rhône Alpes



SOMMAIRE

Partie I – Introduction méthodologique	p.5
A- Cadre général de l'étude	p.5
B- Le public de l'étude	p.6
C- La méthodologie	p.6
La gouvernance de l'étude	p.6
La méthode	p.7
Partie II – Etat des lieux	p.15
A- Données généralistes	p.15
Le territoire	p.15
Les données socio-économiques	p.16
Les jeunes	p.18
Les Missions Locales	p.22
B- L'offre existante en matière d'hébergement et de logement pour les jeunes	p.23
Les dispositifs de repérage de la demande	p.24
L'offre en hébergement	p.24
L'offre en logement	p.25
C- Les aides financières et mesures d'accompagnement social	p.27
Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté	p.27
Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes	p.30
Les permanences sociales	p.31
Le RSA Jeunes	p.32
La Garantie Jeunes	p.33
Les autres dispositifs de droit commun	p.34
Partie III – Situation et rapport à l'autonomie et au logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales	p.37
A- Quelles priorités pour l'insertion des jeunes	p.38
L'emploi, la « <i>priorité des priorités</i> »	p.38
La formation/ le diplôme, en route vers l'emploi	p.40
La mobilité, un facteur d'émancipation	p.41
Le logement, une volonté d'autonomie	p.45
B- La jeunesse en quête d'autonomie résidentielle, fragilisée ?	p.47
Données de cadrage sur le logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales	p.47
L'accès au logement	p.50
Le maintien dans le logement	p.55
Les jeunes en logement temporaire ou « mal logés »	p.60
CONCLUSION	p.69
LES PISTES D' ACTIONS	p.71
GLOSSAIRE	p.74
ANNEXES	p.77
BIBLIOGRAPHIE	p.93

Nos remerciements vont en premier lieu aux jeunes ayant répondu au questionnaire et nous ayant accordé du temps en entretien. Cette étude n'aurait pu se faire sans leur concours.

Nous tenons aussi à remercier les missions locales pour leur implication dans le projet, leurs apports dans la réflexion et l'élaboration de cette étude ainsi que sur la mise en lien avec leur public jeune et notamment Danièle RODRIGUEZ pour la mission locale de Saint Etienne, Nathalie DEMEURE pour la mission locale de l'Ondaine Haut Pilat, Catherine LABROSSE pour la mission locale du Roannais, Hélala GHODBANE pour la mission locale du Gier/Pilat, Sylvie DUPUY et Sophie CHOUVELLON pour la mission locale du Forez.

Nous remercions également toutes les équipes des missions locales pour leur accueil lors de la passation des entretiens qualitatifs.

De même, nos remerciements vont aux financeurs de l'étude et à leurs représentants ayant participé aux comités de pilotage de l'étude et contribué à son élaboration et notamment Vanessa BROSSARD pour la Fondation Abbé Pierre, Valérie MASSON pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et Gaëlle GONIN pour la Région Rhône Alpes.

Enfin, merci à toutes les personnes ayant contribué (d'une manière ou d'une autre) à cette étude : Jean Charles GUILLET pour le SIAO, Adeline LAFFAIRE pour la Communauté d'Agglomération Loire Forez, Thierry BOUTONNAT pour le CCAS de Montbrison.....

A- CADRE GENERAL DE L'ETUDE

« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie » (Paul Nizan, Aden Arabie). A en croire le discours des jeunes, sur lequel nous reviendrons plus tard, pouvons nous dire aujourd'hui que la jeunesse a un avenir ?

L'enfance et la jeunesse apparaissent comme des étapes clefs du développement de l'être humain. Notre société doit leur permettre de grandir dans un contexte favorable, de s'intégrer et de trouver une réponse à leurs besoins.

La plupart d'entre eux trouvent auprès de leurs parents, de leur famille et de leurs réseaux amicaux **les ressources nécessaires pour assurer leur intégration** (santé, sécurité, bien-être, développement). Certains sont **fragilisés** dans ce processus (problème de santé, rupture familiale, manque de ressources financières...) et d'autres se trouvent dans **une réelle détresse** nuisant à leur capacité à s'intégrer durablement dans la société.

Au plan national et local, depuis quelques années déjà, de nombreux acteurs travaillant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, ont fait part de ces **difficultés nombreuses rencontrées par les jeunes**, notamment dans le domaine du logement et de l'insertion par le logement.

Aussi, **le RAHL42** (Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement de la Loire), saisi par **la mission locale de Saint Etienne**, a proposé de réaliser cette étude pour rendre compte de ces problématiques et engager une réflexion au plan local avec les acteurs en charge de l'hébergement, du logement et de l'insertion des jeunes. L'étude a été menée en étroite relation **avec les 5 missions locales de la Loire**, ces dernières, bénéficiant d'une connaissance fine du public « jeunes », nous ont confiés être de plus en plus sollicités et relativement démunies pour répondre aux besoins des jeunes dans le domaine du logement. Par la difficulté des conditions d'accès et de maintien et le manque voir l'absence de solutions intermédiaires, le logement devient trop souvent un élément déstabilisant et excluant dans le processus d'insertion (recherche d'emploi, de formation ou d'apprentissage) des jeunes accompagnés par les missions locales.

Cette étude vise donc à établir un **état des lieux** de l'existant, à **caractériser les besoins** liés au logement des jeunes suivis par les missions locales et à présenter des **préconisations** afin d'adapter l'offre de service pouvant leur être proposée.

Nous avons choisi de travailler uniquement à partir des données et du **public suivi par les missions locales** sachant que « par l'ampleur des informations collectées et le nombre de

dossiers de jeunes, les Missions Locales gèrent la seconde base nationale de données sur les parcours résidentiels des jeunes après les CROUS spécialisés sur le public étudiant »¹.

« Ne traçons pas un seul chemin aux jeunes; ouvrons-leur toutes les routes ». Cette pensée écrite par Léo Lagrange présente tout l'intérêt que les politiques et la société en général doivent porter à la jeunesse.

B- LE PUBLIC

L'objet de cette étude porte sur **les jeunes**, garçons ou filles, **âgés de 16 à 25 ans** révolus, résidents dans le département de la Loire, **inscrits dans un parcours d'insertion social et/ou professionnel** et **accompagnés** pour cela **par l'une des 5 missions locales** du département.

NB :

- l'étude ne se veut pas exhaustive concernant la situation vis-à-vis du logement et du parcours d'insertion des jeunes ligériens sachant qu'une partie d'entre eux ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi et ne bénéficient pas d'un accompagnement socioprofessionnel par l'une des cinq missions locales du département

- Les jeunes étudiants et scolaires ne sont pas concernés par le champ de l'étude.

- Nous avons été amenés à travailler à partir de données INSEE ou fournies par nos partenaires, dont les statistiques, notamment au regard des tranches d'âge, divergent. De ce fait, la notion de « jeunes » pourra être étendue, selon les sources, aux moins de 30 ans et inclure ou non les 16-17 ans. Nous avons considéré que ces écarts n'engendraient pas de perturbations au regard des objectifs de l'étude.

C- LA METHODOLOGIE

1- La gouvernance de l'étude

En premier lieu, le projet a nécessité à formation d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité directeur.

➤ *Le comité de pilotage*

Il est composé du **RAHL42**, de chacune **des missions locales** ainsi que **des financeurs** de l'étude, à savoir **la CAF de la Loire, la Fondation Abbé Pierre et la région Rhône Alpes**.

Un ordre du jour est envoyé aux participants. Un compte rendu est rédigé et validé par les membres du comité de pilotage.

Il s'est réuni 3 fois de janvier à septembre 2015 afin de :

- caler la méthodologie de l'étude,
- suivre son évolution à travers la présentation des premiers résultats
- valider le rapport final et ses préconisations.

¹ L'accès des jeunes au logement - L'engagement des missions locales, Etude ANDML, Avril 2012

➤ *Le comité directeur (ou comité de suivi)*

Il est composé du **RAHL42** et de chacune **des missions locales**.

Un ordre du jour est envoyé aux participants. Un compte rendu est rédigé et validé par les membres du comité directeur.

Il s'est réuni 4 fois d'octobre 2014 à mars 2015. Le comité directeur est chargé de définir les orientations de l'étude, son planning et son programme, sa méthodologie et de veiller à son application. Il doit également s'assurer que les démarches engagées respectent le programme et le planning initial.²

2- La méthode

➤ *Les données généralistes*

Un recueil et une analyse des données « généralistes » ont été effectués pour établir un **cadrage** portant sur le **développement démographique et socio-économique** du département. Les sources, à l'échelle départementale, proviennent essentiellement de :

- L'INSEE³
- La DREES³
- La CNAF⁴

➤ *Les données spécifiques*

Les données spécifiques liées aux **dispositifs mobilisables pour les jeunes** (accompagnement, aides financières) et à **l'offre en hébergement et logement** (Centre d'hébergement d'urgence, CHRS, ALT, FJT, Maison relais, résidence sociale, logement accompagné...) ont servi à l'établissement de l'état des lieux.

Les sources peuvent provenir de divers acteurs :

- La DDCS de la Loire/le SIAO concernant le recours au 115, l'hébergement d'urgence, l'hébergement d'insertion, le logement temporaire et/ou adapté.
- La DDCS de la Loire/Les bailleurs sociaux concernant le logement social
- Le Conseil Général de la Loire concernant le recours au FSL/FLU des jeunes
- La CAF de la Loire concernant le nombre de jeunes bénéficiaires des aides au logement
- La CAF de la Loire concernant le nombre de jeunes bénéficiaires du RSA Jeunes

² Le planning du projet a été établi de septembre 2014 à Juillet 2015

³ Population selon l'âge, répartition géographique, mobilité, pauvreté, niveau de vie, chômage, activité, logement...

⁴ RSA, aides au logement

- La CAF de la Loire concernant le nombre de jeunes déclarés à charge par leurs parents
- Les missions locales concernant les bilans du FAJD et du FIPJ et la mise en œuvre de la Garantie Jeunes
- L'ASAS, la Sauvegarde et les missions locales concernant les mesures d'accompagnement FAJD.
- Des documents recueillis par le RAHL42 dans le cadre de ses missions de représentation dans diverses instances liées au logement des publics en difficulté.⁵

➤ *Les données des missions locales*

Les Missions Locales sont le 1er observatoire national des situations et de la demande des jeunes (hors base du CROUS pour les étudiants) grâce à une base de données réunissant 1.3 millions de parcours professionnels et résidentiels.

Les données portent sur **les profils des jeunes, les situations de logement, les historiques d'adresse, les problématiques rencontrées** avec des croisements possibles sur le sexe, le niveau, les ressources, les zonages quartiers, les situations professionnelles ...

Aucune autre base de données ne couvre tous ces champs qui sont totalement méconnus des acteurs de l'habitat.

Au niveau local, le constat reste le même. Les données des missions locales sont un point de départ intéressant quant à la problématique du logement des publics qu'elles accueillent.

Aussi, nous avons choisi de nous intéresser à ces données et plus particulièrement au type d'habitat déclaré lors du premier accueil des jeunes en Mission Locale.⁶

Nous avons la possibilité d'avoir des données concernant les jeunes en suivis, c'est-à-dire ceux qui reviennent régulièrement en rendez vous à la mission locale mais, compte tenu du manque de fiabilité (information ne faisant pas l'objet d'une mise à jour systématique), nous avons préféré concentrer nos efforts sur celles qui étaient avérées.

Les données portent ainsi sur **les jeunes en premier accueil sur l'année 2012 et 2013** et plus spécifiquement sur :

- L'âge
- Le sexe
- Le niveau de qualification⁷
- **Le type d'hébergement déclaré⁸**

⁵ Comité Responsable du PLALHPD (ancien PDALPD) notamment

⁶ Entendez par là, le premier rendez-vous avec un conseiller de mission locale.

⁷ I-II-III : diplôme de l'enseignement supérieur, IV : Baccalauréat ou brevet professionnel, V : CAP ou BEP, Vbis : Brevet des collèges -VI : sans qualifications

- La situation familiale⁹
- Le nombre d'enfant
- La demande faite par le jeune auprès de la mission locale¹⁰

➤ *L'apport quantitatif et qualitatif*

Les données recueillies auprès des missions locales étant intéressantes mais insuffisantes pour analyser la problématique logement des jeunes en insertion, l'approfondissement du sujet s'avérait essentiel pour avoir une meilleure connaissance de la situation.

a) Les questionnaires quantitatifs

ETAPE 1 : la population

Il a fallu avant tout définir la **population mère** sur laquelle l'enquête devait porter.

Le projet porte sur les jeunes suivis par les missions locales du département de la Loire, soit au total **près de 16.600 jeunes en 2013**, répartis (arrondis à la centaine supérieure) de la manière suivante :

- 2.600 jeunes suivis par la ML du Forez
- 2.900 jeunes suivis par la ML Gier/Pilat
- 3.500 jeunes suivis par la ML du Roannais
- 1.600 jeunes suivis par la ML de l'Ondaine/Haut Pilat
- 6.000 jeunes suivis par la ML de Saint Etienne

ETAPE 2 : La représentativité de l'échantillon

Une enquête par questionnaire doit permettre de **généraliser les résultats obtenus** sur l'échantillon à l'ensemble de la population mère. Ainsi, plus l'échantillon est important, plus la généralisation et la représentativité des données seront fiables.

« Dans quelle mesure devons-nous être certains que les réponses reflètent bien l'opinion de la population ?¹¹

C'est notre marge d'erreur. Supposons, par exemple, que 90 % de notre échantillon ait connu les Missions Locales grâce au bouche à oreille, une marge d'erreur de 5 % reviendrait à ajouter 5 % de chaque côté de ce chiffre, c'est-à-dire que 85 à 95 % de notre échantillon aurait connu les Missions Locales grâce au bouche à oreille. La valeur la plus fréquemment utilisée est 5 %, mais on peut choisir n'importe quelle marge d'erreur comprise entre 1 et 10 % en fonction de notre sondage. Il est déconseillé de choisir une marge d'erreur supérieure à 10 %. »

Nous avons retenu une marge d'erreur à 5%.

⁸ - Autre (URGENCE type asile de nuit,...), Autres foyers (résidence sociale ...), CHRS, Foyers FJT, Hébergement chez des amis, Hébergement dans la famille (autre que les parents), Hébergement par les parents, Hébergement nomade (jamais la même adresse), Hôtel, Logement autonome, Sans hébergement (rue, squat,..).

⁹ Célibataire, divorcé, marié, pacsé, séparé, vie maritale.

¹⁰ Autre formation, contrat en alternance, emploi, formation qualifiante, logement, projet professionnel, santé, situation annexe, vie sociale.

« Dans quelle mesure devons-nous être certain que notre échantillon est bien représentatif de notre population ?¹¹

Il s'agit de notre niveau de confiance, c'est-à-dire la probabilité que l'échantillon que nous avons choisi ait influencé les résultats que nous avons obtenus. Le calcul s'effectue généralement de la façon suivante : si nous sélectionnons 30 autres échantillons aléatoires dans notre population, les résultats que nous obtiendrions s'écarteraient-ils souvent de ceux de notre échantillon initial ? Un niveau de confiance à 95 % signifie que nous obtiendrions les mêmes résultats dans 95 % des cas. La valeur la plus fréquemment utilisée est 95 %, mais nous pouvons choisir un niveau de confiance à 90 ou 99 % en fonction de notre sondage. Il est déconseillé de descendre en dessous de 90 %. »
Nous avons retenu un niveau de confiance à 95%.

ETAPE 3 : La taille de l'échantillon

À l'aide du tableau ci-dessous¹¹, nous pouvons sélectionner la population cible approximative, puis notre marge d'erreur et le niveau de confiance, afin d'estimer le nombre de questionnaires terminés dont nous avons besoin.

Population	Marge d'erreur			Niveau de confiance		
	10%	5%	1%	90%	95%	99%
100	50	80	99	74	80	88
500	81	218	476	176	218	286
1 000	88	278	906	215	278	400
10 000	96	370	4 900	264	370	623
100 000	96	383	8 763	270	383	660
1 000 000+	97	384	9 513	271	384	664

À présent que nous avons nos chiffres des étapes 1 et 2, nous pouvons déterminer la taille de l'échantillon.

Pour le projet, la population cible est constituée de l'ensemble des jeunes suivis par les missions locales. En 2013, ce chiffre était de 16.600. Nous nous situons donc entre la tranche de population 10.000 et 100.000. Nous décidons de prendre en considération les valeurs fournies pour une population de 100.000 sachant que les échantillons varient peu entre les deux tranches.

Ayant retenu une marge d'erreur à 5% et un niveau de confiance à 95%, **l'échantillon sera donc à minima de 383** (des méthodes affinées de calcul suggèrent un échantillon de 375-376).¹²

Chacune des missions locales étant concernées par le projet, nous allons procéder à une répartition de l'échantillon par structure grâce au calcul suivant :

$\frac{\text{Nombre d'échantillon nécessaire (383) X Nombre de jeunes suivis par mission locale}}{\text{Nombre total de jeunes suivis dans le département (16 600)}}$

¹¹ <https://fr.surveymonkey.com/mp/sample-size/>

¹² <http://fr.gmi-mr.com/solutions/sample-size-calculator.php>

<https://fr.checkmarket.com/ressources-etudes-de-marche/taille-de-lechantillon/>

Les Missions Locales	Nombre de jeunes suivis/Population étudiée	Echantillon minimum
Forez	2.600	60
Gier/Pilat	2.900	67
Roannais	3.500	81
Ondaine/Haut Pilat	1.600	37
Saint Etienne et sa couronne	6.000	139
TOTAL	16.600	384

ETAPE 4 : Les questionnaires quantitatifs

L'élaboration d'un questionnaire test

Il s'agit d'une phase fondamentale qui consiste à **tester le questionnaire par rapport à quelques individus**. Elle est centrée sur l'évaluation du questionnaire lui-même. L'approche est ici plus qualitative que quantitative.

Il s'agit d'évaluer la clarté et la précision des termes utilisés et des questions posées, la forme des questions, l'ordre des questions, l'efficacité de la mise en page, éliminer toutes les questions ambiguës ou refusées, repérer les omissions, voir si le questionnaire est jugé trop long, ennuyeux, indiscret, etc.....

Cette phase a été opérée en amont par des jeunes étudiants (de l'IREIS) sur 22 échantillons en Juillet 2014. Au terme de leur mission, une analyse critique du questionnaire initial (annexe 1), de sa constitution et des résultats a pu être formulée nous permettant ainsi de produire un nouveau questionnaire plus adéquat.

L'élaboration du questionnaire

Le questionnaire est élaboré lors de la réunion du comité directeur (annexe 2).

Une attention est à porter sur la formulation des questions :

- utilisation de termes peu familiers ou techniques
- utilisation de termes vagues, imprécis, ambigus
- formulation de questions trop longues
- structure de question trop complexe et trop difficile à comprendre (avec des propositions complexes par exemple).

Le questionnaire est composé **de questions fermées à choix, de questions ouvertes et de questions préformées**.

Augmenter le taux de réponses au questionnaire

Les personnes que nous souhaitons interroger peuvent souvent hésiter à répondre. Pour augmenter le taux de réponse, un texte sera ajouté en début de questionnaire pour présenter la

démarche, l'objectif de l'enquête et précisant le temps que durera la passation du questionnaire.

Choisir le lieu d'administration du questionnaire

La question du choix du lieu d'administration du questionnaire est primordiale lorsque l'on souhaite obtenir un échantillon représentatif.

Le questionnaire quantitatif sera remis en salle/lieux d'attente par la personne chargée de l'accueil (ou toute autre personne en contact avec le jeune). Cette dernière pourra inviter l'ensemble des jeunes à y répondre.

L'enquête par questionnaire pourra être menée au siège, dans les antennes ou les permanences afin d'apporter plus de représentativité.

La durée

Nous avons déterminé que les questionnaires devaient être mis à disposition pendant 2 à 3 semaines consécutives dans toutes les missions locales du département :

- Hors périodes de vacances scolaires
- Hors semaines de retour de vacances scolaires

Les questionnaires ont été remis au plus tard pour dépouillement le 15 février 2015.

ETAPE 5 : Le dépouillage

411 questionnaires ont été récoltés : 69 pour la mission locale du Forez, 70 pour la mission locale du Gier, 82 questionnaires pour la mission locale du Roannais, 41 pour la mission locale de l'Ondaine et 149 questionnaires pour la mission locale de Saint Etienne.

Les objectifs ont ainsi été dépassés.

Chaque questionnaire a été numéroté et les réponses ont été saisies dans une base de données (annexe 3). Les réponses ont été codées sur plusieurs colonnes (une pour chaque réponse possible) contenant les valeurs 0 ou 1 (logique binaire 1 = vrai ou oui ; 0 = faux ou non).

Lorsque les questions étaient ouvertes (ex : pour vous qu'est ce qu'un logement ?), les réponses apportées ont été groupées par thématique (ex : un toit, l'indépendance...). La thématique à laquelle la réponse faisait référence a été codée et reportée dans la colonne (ex : indépendance = 1, un toit = 2...).

La base de données créée permet de croiser les données entre elles et d'avoir une information plus précise (ex : situation actuelle du logement = chez les parents ; et ; âge =

supérieur à 25 ans ; alors on peut supposer une problématique de logement du fait de la décohabitation tardive pouvant éventuellement entraîner des conflits familiaux...)

b) Les entretiens qualitatifs

ETAPE 1 : le choix de la méthode d'enquête

Les enquêtes qualitatives sont capables de déceler des phénomènes trop faibles quantitativement. Elles permettent de traduire la diversité des pratiques en fonction des contextes et d'appréhender directement la multiplicité des logiques, mécanismes, et processus à l'œuvre derrière les différents usages, d'où le recours à cette approche qualitative et notamment à la réalisation d'entretiens.

Les membres du comité directeur et du comité de pilotage ont choisi l'approche qualitative par entretien semi-directif permettant de fournir des éléments de compréhension s'agissant d'itinéraires, de comportements, de stratégies et de pratiques notamment. Le recours aux entretiens est particulièrement adapté quand on souhaite reconstituer des histoires, analyser les trajectoires des individus, les moments et les raisons qui guident leur parcours.

ETAPE 2 : le public enquêté

L'analyse sur la problématique de l'hébergement et du logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales nous a conduits à préciser le public qui sera enquêté au cours d'entretiens semi-directifs.

Les conseillers des missions locales ont été chargés de prendre contact avec des jeunes qu'ils reçoivent et pour lesquels une « problématique logement » a été soulevée. Un rendez vous est acté avec eux dans l'enceinte même des missions locales.

La manière de recruter une personne pour un entretien étant très importante, un courrier type de convocation a été réalisé par le RAHL42 et envoyé par chaque mission locale aux jeunes convoqués. Il permet de présenter en quelques mots l'objectif de l'étude et les motifs de la convocation.

ETAPE 3 : la préparation des grilles d'entretien

La grille d'entretien (annexe 4) a vocation à être un guide au cours de la passation de l'entretien. La construction de la grille consiste à préparer une liste de questions cohérentes et pertinentes avec l'objet de recherche défini. Ces questions doivent avoir du sens par rapport à la problématique mais doivent également être intelligibles.

Les questions doivent être ouvertes et neutres, bannissant toute forme d'opinion. Il faut éviter de suggérer les réponses par une formulation ou une attitude. Les oui/non sont interdits. S'il s'agit de la seule réponse apportée, il est préférable de creuser la question en demandant à la personne interrogée de préciser ou d'abandonner si l'on constate un rejet ou une résistance.

La grille d'entretien doit suivre une progression logique, les questions sont préparées et ordonnées. Il est préférable de commencer par les questions généralistes et les moins gênantes afin de mettre progressivement à l'aise l'interviewé.

Dans tout les cas, l'utilisation de la grille doit être souple et discrète afin de ne pas donner l'impression de mener un interrogatoire, ce qui pourrait mettre mal à l'aise l'enquêté et nuire à la mise en place d'une relation de confiance.

Il faut laisser le plus possible la libre parole à l'interviewé.

ETAPE 4 : la passation des entretiens

- Pour chaque mission locale, nous avons déterminé la nécessité de pouvoir rencontrer 5 jeunes en « problématique logement » (2 minimum et 10 maximum). Au total, 28 jeunes ont pu être rencontrés. Pour ce faire, les missions locales ont convoqué jusqu'à 8 jeunes (toutes n'ont pas pu en convoquer autant). Sur toutes les convocations faites, 20 à 50% des jeunes ne se sont pas présentés, d'autres n'avaient pas été convoqués mais étaient présents dans les locaux le jour des entretiens et ont bien voulu s'y soumettre. Aussi, nous avons atteint l'objectif de 5 entretiens seulement dans les missions locales de Saint Etienne (6), Roanne (10) et de l'Ondaine (6). 2 jeunes ont été rencontrés dans le Forez et 4 dans le Gier.
- A partir d'une courte phrase permettant de se présenter et de présenter le cadre et les objectifs de la recherche, l'interviewé a pu se faire une idée de l'interlocuteur et du cadre dans lequel s'est inscrit l'entretien. La consigne de présentation avait été réfléchiée et cadrée mais pas trop détaillée. La présentation a dû s'adapter selon les publics et/ou les objectifs des entretiens. Il a fallu également préciser à l'interviewé que les échanges étaient anonymes.
- La durée envisagée des entretiens était de 30 à 60 minutes. Au final, ils se sont tenus sur 10 à 60 minutes.
- Les entretiens ont été conduits par une seule et même personne dans les locaux de chaque mission locale. Un bureau avait été mis à disposition pour permettre d'échanger et de respecter l'intimité des interviewés.
- La personne chargée de mener l'entretien était équipée d'un enregistreur vocal, de la grille d'entretien et d'un stylo. Une prise de note complémentaire a pu permettre d'appréhender l'attitude de l'interviewé.

ETAPE 5 : l'analyse

Les entretiens ont été retranscrits par écrit puis classifiés/catégorisés selon le contenu des échanges et leur intérêt pour l'enquête. Un résumé de chaque entretien a été réalisé avec des mots clefs, des expressions marquantes.

Les entretiens ont vocation à apporter une plus value à l'analyse menée sur le logement des jeunes suivis par les missions locales. Ils doivent être intégrés au texte en respectant le sens donné par l'interviewé.

A- DONNEES GENERALISTES

Ce travail d'étude cherche à rendre compte localement de **la problématique de l'hébergement et du logement des jeunes engagés dans des parcours d'insertion** (sociale et professionnelle). Aussi, notre recherche interroge l'évolution de la société face aux pratiques, évolutives, de la jeunesse.

En effet, les mutations socio-économiques de la société engendrent des changements de comportement chez les jeunes, dans la construction d'une position sociale, dans les modalités de passage à l'âge adulte et dans la quête d'indépendance.

1- Le territoire

➤ Géographie

Le département de la Loire se trouve à l'extrémité Sud Ouest de la région Rhône Alpes. Il s'étire du Nord au Sud sur 136 Km et d'Est en Ouest sur 50 Km. Il est limitrophe au Sud de l'Ardèche et de la Haute Loire, à l'Est du Puy de Dôme et de l'Allier, au Nord de la Saône et Loire et à l'Ouest du Rhône et de l'Isère.

Sa situation actuelle en région Rhône Alpes en fait un département excentré. Toutefois, il est souhaitable de croire que **la fusion des régions Rhône Alpes et Auvergne, puisse avoir des conséquences bénéfiques pour le territoire**, de par sa situation centrale au sein de cette future grande région française.

➤ Les réseaux de transport

Le département est relativement bien doté en réseaux routiers et autoroutiers. Il est relié à Lyon par l'A47 au Sud du département et par l'A89 au Nord et à Clermont Ferrand par l'A72 depuis le Sud du département et l'A89 depuis le Nord. Des routes nationales viennent conforter le réseau depuis le Nord par la RN 7 en direction de Lyon puis la RN 82 reliant le Nord à la moitié Sud avec une jonction à l'A72 près de Balbigny, et du Sud vers la Haute Loire par la RN 88. Enfin, les routes départementales (et communales) complètent le réseau en reliant les principales communes entre elles. **En 2011, la Loire était le 11^{ème} département le plus dense en réseau routier avec 2,6 Km par Km².**

Le réseau ferré est également structurant pour le département :

- de la vallée de l'Ondaine (venant de la Haute-Loire) à celle du Gier (en direction de Lyon) en passant par Saint Etienne,
- de Saint Etienne vers Montbrison et le Nord Ouest
- de Saint Etienne vers Roanne
- du Nord Ouest vers Lyon en passant par Roanne

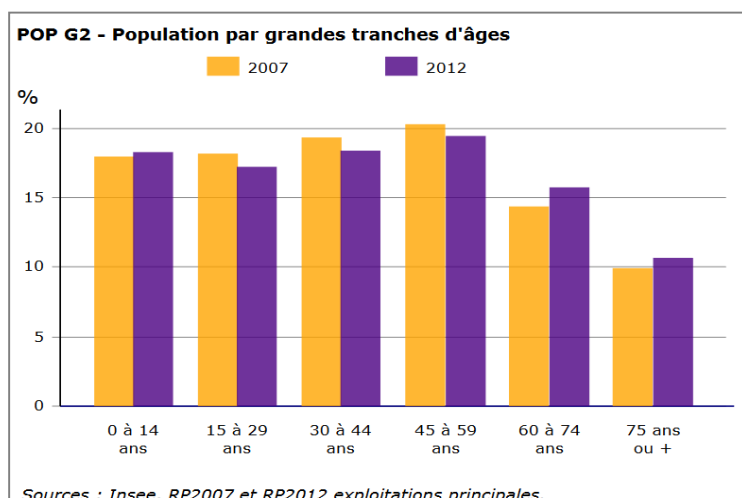
Enfin, un aéroport situé à Andrézieux Bouthéon vient parfaire l'offre en réseau de transport avec plus de 100 000 passagers annuels malgré une spécialisation sur le vol charter¹³ et low cost¹⁴ à dominante touristique.

2- Les données socio-économiques

➤ La population

Au début du XIXe siècle, la Loire était un département rural et comptait près de 290 000 habitants. Saint Etienne en comptait à peine 25 000. La **révolution industrielle** très marquée dans la Loire a entraîné **une immigration des départements proches et une explosion démographique jusqu'aux années 1960** pour atteindre les 720 000 habitants en 1968. Puis, durant les années 1970-1980, l'expansion démographique commença à s'essouffler avec la fermeture des mines et **le début de la désindustrialisation**. Dans les années 1990, l'accélération de la **désindustrialisation et la reconversion difficile ont entraîné une baisse de la population** passant de 746 000 en 1990 à 728 500 en 1999. Depuis cette date, les principales villes ont continué à perdre de la population (Roannais, bassin Stéphanois et Ondaine) mais de façon moins marquée. Le solde naturel positif et le solde migratoire redevenu nul sont les principales raisons de la **reprise démographique constatée entre 1999 et 2012** avec une légère augmentation de la population entre 1999 et 2007¹⁵ (+12 000 habitants, soit + 0,20 % /an) puis entre 2007 et 2012 (+ 13 000 habitants, soit + 0,34 % /an). Cependant, selon les populations légales de 2012, entrées en vigueur le 1er janvier 2015, **la Loire a perdu sa place de troisième département le plus peuplé de la région Rhône-Alpes**, au profit de la Haute Savoie. Par ailleurs, malgré le regain démographique constaté ces dernières années, **le département de la Loire reste le moins dynamique de Rhône Alpes**.

35,4% des ménages ligériens sont composés d'une seule personne, 28,3 % sont des couples sans enfant, 26,9% sont des couples avec enfants et 7,7% sont des foyers monoparentaux. **La taille moyenne des ménages ligériens continue à diminuer** passant de 2,6 personnes en



1999 à un peu plus de 2,2 en 2012. Comme dans tout le pays, les principales causes de cette réduction sont dues au **vieillissement, la dénatalité et la décohabitation**.

Les moins de 15 ans représentaient en 2012 18,3% de la population, en progression en valeur absolue et relative par rapport à 2007 ce qui laisse

¹³ Le vol charter répond à une demande ponctuelle du marché. Ce sont des vols saisonniers, donc non réguliers.

¹⁴ A bas coût.

¹⁵ Chiffres officiels de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codegeo=DEP-42

présager **une reprise démographique dans le temps**. En revanche, le nombre personnes âgées de 15 à 29 ans (17,2 % de la population) est en recul. La cause principale pouvant être le départ vers d'autres départements compte tenue de l'entrée dans la vie active¹⁶ ou de la poursuite d'études. De même, le nombre d'adultes de 30 à 44 ans diminue entre les deux périodes (18,4% de la population) ainsi que ceux des 45 à 59 ans. Là aussi, la cause principale peut être liée à l'emploi et/ou l'installation des ménages dans les campagnes environnantes en dehors du département. Enfin, les plus de 60 ans sont plus nombreux (26,5% de la population), confirmant ainsi, le vieillissement de la population ligérienne. De cette évolution contrastée des différentes classes d'âge résulte que **la part des moins de 59 ans se réduit au profit des plus âgés**.

Le département de la Loire est **très largement urbain**. 88,4% de sa population vit dans une aire urbaine. Seulement 2,9% des ligériens vivent dans une commune isolée de toute influence d'un pôle.

➤ L'emploi

Parmi la population ligérienne de 16 à 64 ans, 71,5% est considérée comme active (en emploi ou chômeur) et 28,5% est inactive (étudiants, élèves, retraités ou préretraités, autres).

Le taux de chômage au sens de l'Insee, c'est-à-dire la différence entre le nombre d'actifs et le nombre d'actifs occupant un emploi atteint **12,8%**. Ce dernier est plus marqué pour les femmes avec 13,3%. **Le niveau de chômage au sens du BIT¹⁷**, et tel qu'il est le plus fréquemment présenté, **atteint dans la Loire en 2014 près de 10%**, soit plus de 1 point de plus que celui de l'ensemble de Rhône Alpes.

Après une période où l'emploi dans l'industrie prédominait dans la Loire, l'emploi dans le département est désormais à dominante tertiaire (79,5% contre 18,1% dans l'industrie et 2,4% dans l'agriculture).

Parmi les emplois salariés, **15,7% peuvent être qualifiés de précaires** (CDD, intérim, emploi aidé, apprentissage et stage) touchant plus **particulièrement les femmes** (16,8%). A cela, peut s'ajouter **l'emploi à temps partiel** (choisi ou subi ?) qui concerne **7,5% des hommes et 36,7% des femmes en 2012**.

12,2 % des ligériens ayant un emploi travaillent en dehors du département de la Loire en 2012, contre 11,2% en 2007. D'une manière générale, **les ligériens sont contraints à faire de plus en plus de kilomètres pour trouver un emploi** et se rendre à leur travail (ceci est à mettre en lien avec la problématique de l'étalement urbain), en atteste également le nombre de ligériens en emploi dans leur commune de résidence en sensible baisse.

¹⁶ L'emploi est moteur dans l'arrivée de nouveaux ménages sur un territoire

¹⁷ Bureau International du Travail

➤ Le logement

L'INSEE a comptabilisé en 2012 près de **382 000 logements dans la Loire**. Ce nombre est en progression comparativement à 2007 et concerne essentiellement les résidences principales (+ 10 000) alors que les résidences secondaires sont en recul. Il est important de noter que **le parc de logements vacants augmente** de 16,4% entre 2007 (29 812) et 2012¹⁸ (35 654).

27% du parc de résidences principales a été construit avant 1946, 55% entre 1946 et 1990 et 18% depuis 1990.

La part des ménages propriétaires de leur logement continue de s'accroître : ils représentaient en 2012 58,5% de l'ensemble des ménages contre 57,4 % en 2007 et 53% en 1999.

Le parc privé potentiellement indigne dans le département de la Loire comptait en 2013 plus de 10 500 logements, soit 3,8% du parc de résidences principales privées contre 3% à l'échelle régionale.

➤ Les revenus

Le département de la Loire a souffert et souffre encore aujourd'hui des crises économiques qui se succèdent.

Les indicateurs attestent de la situation :

- **La part des ménages fiscaux imposés** : 59,9% des ménages fiscaux sont imposés dans la Loire contre 64% en France métropolitaine et 65,5 % en Rhône Alpes.
- **Les ménages pauvres** : 13,9% des ligériens sont considérés comme pauvres¹⁹ contre 12,1% en Rhône Alpes mais 14,3 % en France métropolitaine
- **Les sources de revenus** : 67,7% des revenus des ligériens proviennent d'un revenu d'activité (74,8% en RA et 73,4 % en France M.), 29,5 % des revenus sont issus de pensions/retraites/rentes (24,6% en RA et 26,4 en France M.), 11,7% sont des revenus du patrimoine (12,4% en RA et 12,2% en France M.) et 5,9% proviennent de prestations sociales (4,5% en RA et 5% en France M.). En déduction, la part des impôts directs est globalement plus faible dans la Loire également (14,8% contre 16,3 % en RA et 17% en France M.)

L'ensemble de ces indicateurs permet de considérer que **les habitants du département de la Loire**, parmi l'ensemble régional, **sont parmi ceux ayant un niveau de vie des plus faibles**.

3- Les jeunes

La population cible de l'enquête concerne les jeunes suivis par les missions locales. Ces derniers sont âgés de 16 à 25 ans révolus.

¹⁸ Données Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

¹⁹ Niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian soit environ 943 € mensuels

Les statistiques fournies par l'INSEE ne permettent pas d'avoir une observation fine de cette classe d'âge, aussi, nous avons considéré que celle des 18-25 ans était celle qui se rapprochait le plus de notre public. Nous avons considéré que ces écarts n'engendraient pas de perturbations au regard des objectifs de l'étude.

Cette partie à vocation à donner **quelques indications concernant la situation des jeunes dans la Loire**.

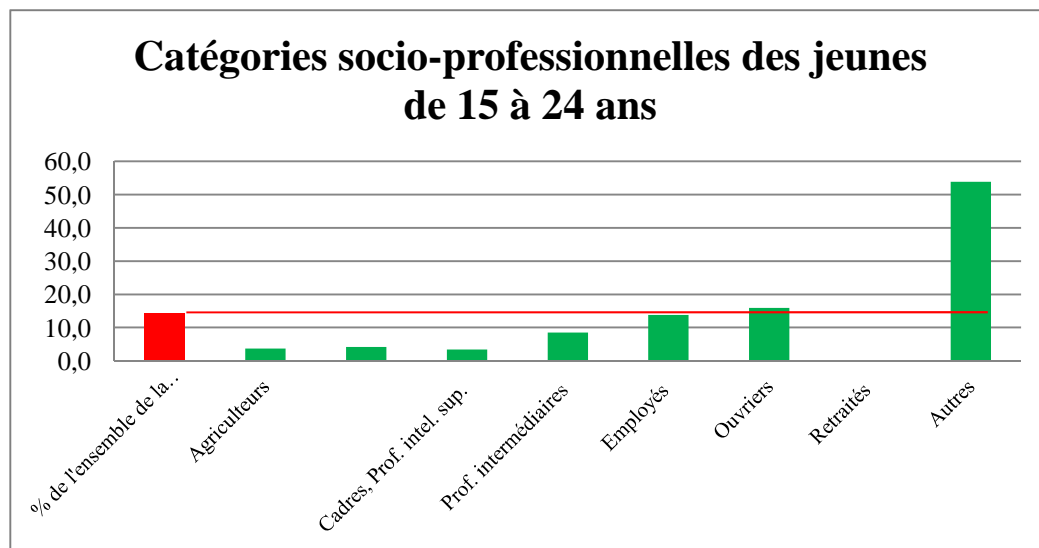
➤ La population

L'INSEE comptabilisait en 2012, **87462 jeunes âgés de 16 à 25 ans** dont 18 193 de moins de 18 ans.

La tranche d'âge **18-25 ans représentait 9,2 % de la population ligérienne** en 2012 contre 9,9% en 2007 soit 3800 individus en moins.

➤ L'emploi / la formation

12% des jeunes de moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi en 2012 dans la Loire (9,1% pour l'ensemble de la population ligérienne en 2012) contre 10,65 % en Rhône Alpes. 45% des jeunes ligériens (soit 39 500 jeunes âgés de 15 à 24 ans) sont considérés comme actifs en 2012 (en emploi ou demandeurs d'emploi). Près de **27%²⁰ des jeunes actifs sont demandeurs d'emploi**. Les autres sont **inactifs, principalement encore scolarisés ou non inscrits en tant que demandeurs d'emploi**, car non indemnisés.



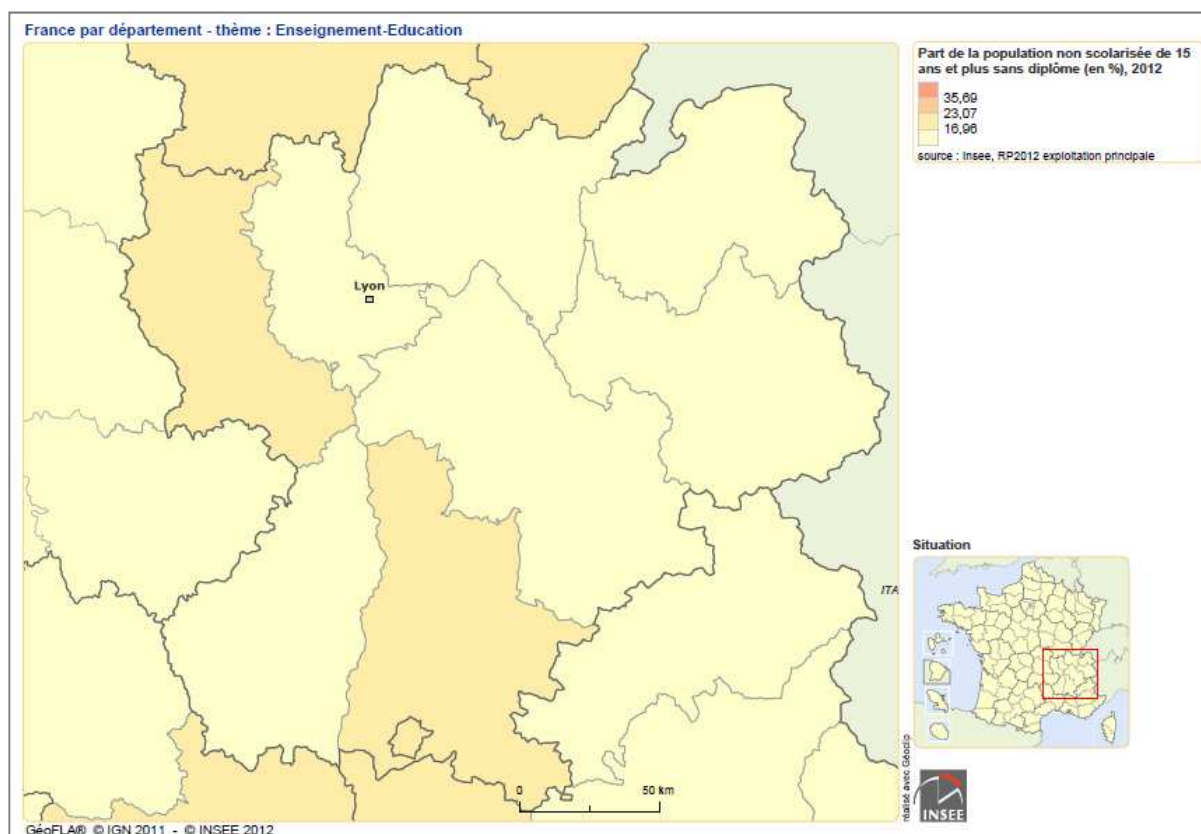
Sur le graphique présentant la répartition des catégories socio-professionnelles de jeunes de 15 à 24 ans, on note que ces derniers sont surreprésentés dans la catégorie « autres²¹ », du fait notamment du nombre d'entre eux encore scolarisés ou effectuant des études supérieures. En

²⁰ Taux de chômage INSEE au sens du recensement

²¹ Chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires, élèves et étudiants, personnes sans activité professionnelle de plus ou moins de 60 ans (sauf retraités)

effet, ils sont plus de 57 414 dans cette situation sur 88 470 soit près de 65%. Pour les 15/17 ans, le taux atteint même les 96,8% et 50,7% pour les 18/24 ans. Les femmes sont davantage en études que les hommes.

Par ailleurs, on remarque que **les jeunes de 15 à 24 ans sont nettement surreprésentés dans la catégorie « ouvriers »**, catégorie davantage associée au travail précaire que les autres. Cette proportion est à mettre en relation avec **le niveau scolaire le plus faible de la région Rhône Alpes** (19,4% de la population de plus de 15 ans n'a aucun diplôme, 10,8% est titulaire d'un certificat d'études primaires et 5,4% a le brevet des collèges) et avec les besoins en main d'œuvre peu qualifiée des entreprises.



Notons également que **les jeunes en emploi ont plus fréquemment accès à des emplois dits précaires**, notamment en Intérim, en CDD et aux contrats à temps partiel (20,3% des hommes salariés de 15 à 24 ans et 41,7% des femmes salariées de la même tranche d'âge étaient à temps partiel en 2012 dans la Loire, contre 21% pour les hommes en RA et 38% pour les femmes).

➤ Le logement

La question du logement des jeunes est devenue centrale pour réussir leur insertion tant par l'emploi que sur le plan social.

Dans la Loire en 2012, **16561 jeunes de moins de 25 ans étaient en logement autonome** (16804 si on inclut les jeunes en logements foyer, en hôtels et en habitations de fortune au sens de l'INSEE). 65 % des moins de 20 ans en logement autonome vivaient dans 2 pièces ou moins et 61 % des 20/24 ans dans 2 ou 3 pièces. Progressivement le nombre de pièce s'agrandit dans le temps et avec l'évolution du ménage pour devenir stable entre 25 et 64 ans avec une majorité de 4 pièces.

89,9% des jeunes en logement autonome (au sens de l'INSEE) habitaient en appartement (89,8% en RA), 9,7% en maison (7,7% en RA) et 1,4% en logement foyer, en hôtel ou dans un logement de fortune (2,5% en RA).

La grande majorité des jeunes en logement autonome trouvent leur logement dans le parc locatif privé (61% en 2012 et 60,5% en 2007), **14,3% sont locataires du parc HLM** en 2012 et 17% en 2007, **14,3 % sont logés dans un meublé** (ou une chambre d'hôtel) en 2012 et 12,8% en 2007, **7,4% sont propriétaires** tant en 2012 qu'en 2007 et enfin **2,9% sont logés à titre gratuit** en 2012 et 2007. Soulignons que **le taux de jeunes en logement autonome dans le parc HLM a diminué entre 2012 et 2007** de près de 3 points et que dans le même temps **celui de logements meublés** (ou chambre d'hôtel) **a progressé** de 1,5 point. Peut-on faire l'hypothèse d'une plus grande difficulté pour les jeunes d'accéder à ce parc ? Celui-ci n'est-il plus ou pas assez adapté aux besoins des jeunes ? Le délai d'accès à ce parc est-il considéré comme un frein pour les jeunes ou est-ce que l'offre de logements du parc privé ou de meublés répond désormais d'avantage aux besoins ?

Par ailleurs, 13 808 jeunes (tous jeunes confondus dont les étudiants) de moins de 25 ans sont bénéficiaires d'une aide au logement²², 93,5 % de ces dernières se font au profit d'un jeune en location, 5,6% pour des jeunes en foyer et 0,8% pour des jeunes en accession.

Au niveau national mais aussi local, **les jeunes ont tendance à rester plus longtemps au domicile parental**. Les raisons sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi et à des ressources, qualité de vie chez « papa, maman », allongement de la durée des études...

Toutefois, les jeunes sont les plus mobiles. D'après les données Insee, en 2012, 10,7% de la population ligérienne âgée de plus d'un an habitait 1 an auparavant un autre logement tandis que chez les jeunes de 15 à 24 ans, 1 sur 5 avait changé de logement au cours de l'année (13% chez les 25-54 ans, 4% chez les plus de 55 ans).

Cette question de la mobilité des jeunes implique de nouveaux enjeux dans l'offre de logement à destination des jeunes, qu'ils soient à la recherche d'un emploi, en étude, en formation ou en emploi.

➤ Les revenus

Alors que dans les années 1970 le risque de pauvreté augmentait avec l'âge, ce sont aujourd'hui les jeunes qui connaissent davantage la précarité. En effet, **le taux de pauvreté**

²² Données CAF Loire au 31/12/2014

Les missions locales exercent une mission de service public afin de permettre à **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire, de **surmonter les difficultés** qui font obstacle à **leur insertion professionnelle et sociale**.

Les missions sont portées par **132 professionnels salariés** (des missions locales) dans la Loire pour le :

- Repérage, l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes
- Accompagnement des parcours d'insertion
- Accompagnement à l'emploi
- Observation du territoire et l'apport d'une expertise
- Développement d'une ingénierie de projet et l'animation du partenariat local

La spécificité de l'accompagnement des jeunes assuré par les Missions Locales est de **permettre une relation personnalisée et globale, avec la prise en compte de l'ensemble des freins rencontrés par les jeunes dans leurs recherches d'emploi**.

Cette prise en compte globale des personnes touche tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes : **l'emploi, la formation, le logement, la mobilité, la santé, la citoyenneté, les ressources.... Mais également l'accès à la culture et aux loisirs**.

Dans la Loire, en 2012, **15 725 jeunes de 16 à 25 ans étaient suivis par une mission locale²⁵, soit 18% de l'ensemble des jeunes de cette même classe d'âge**. 40% des jeunes actifs de moins de 25 ans (en emploi ou demandeurs d'emploi) étaient donc accompagnés. On peut faire l'hypothèse qu'**un nombre important de jeunes ne sont pas inscrits en tant que demandeurs d'emploi et ne bénéficient donc pas d'un suivi socioprofessionnel** (question du « non recours »).

En 2013, plus de 2150 jeunes sont entrés en formation grâce aux missions locales de la Loire (+15% par rapport à 2012) et plus de 6600 (+33% par rapport à 2012) sont entrés dans des « mesures emploi » (contrats de droit commun en CDD principalement et CDI, contrats aidés, Intérim, Alternance).

B- L'offre existante en matière d'hébergement et de logement pour les jeunes

Afin de comprendre comment les jeunes parviennent à se loger (et notamment ceux suivis par les missions locales), il est nécessaire de comprendre comment se structure l'offre d'hébergement et de logement.

Nous avons choisi de brosser assez largement l'horizon de l'offre existante et accessible aux jeunes du repérage de la demande à l'hébergement d'urgence et au logement autonome.

²⁵ Données issues des missions locales

1- Les dispositifs de repérage de la demande

➤ Les équipes mobiles de rue

En 2010, l'équipe mobile de rue²⁶ de Saint Etienne intervenait là où se concentrait une population de marginaux et auprès de personnes en squat identifiées. Cette année là, l'âge moyen des 372 personnes rencontrées était de 26 ans. On peut en déduire que **la part des jeunes « à la rue » de moins de 25 ans est considérable.**

➤ Les accueils de jour

En 2014, l'association Triangle a accueilli 561 nouvelles personnes dont 438 issues de « l'hexagone » venues au Bistrot social. Parmi elles, **30,8% avaient entre 18 et 25 ans** (27% chez les hommes et 44% chez les femmes).

D'autres structures portant des accueils de jour font le constat d'une présence accrue des jeunes, particulièrement de ceux issus du « territoire ».

➤ Le 115

Le 115, plateforme départementale destinée à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans abri, répond fréquemment à des appels de jeunes sans logement dans des proportions qui interpellent quant à leur nombre. En 2014, **près d'une demande sur 4 concernait des jeunes âgés de 18 à 29 ans (24,56%)**, soit plus de 1000 individus²⁷. Les principaux motifs invoqués par ces jeunes sont les ruptures familiales, amicales et l'errance.

2- L'offre d'hébergement²⁸

➤ L'hébergement d'urgence²⁹,

En hébergement d'urgence, l'étude réalisée en 2012 par le RAHL42 en compilant l'information des associations ligériennes proposant une offre d'hébergement et/ou de logement en 2010 avait permis de préciser que **les jeunes de 18 à 25 ans étaient la catégorie dominante dans les personnes accueillies** (27% à l'Asile de Nuit et plus de 33% à Notre Abri). Le diagnostic territorial partagé du sans-abrisme et des difficultés liées au logement

²⁶ Les EMR ont pour mission d'aller vers les personnes les plus désocialisées qui n'ont pas ou plus le désir ou la capacité de demander de l'aide.

²⁷ Sources : SIAO Loire

²⁸ L'accueil en hébergement est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment), en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. L'hébergement est provisoire dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée. Il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation ni au versement d'un loyer, ce qui n'exclut pas une participation financière des familles ou personnes accueillies.

²⁹ Logement immédiat de ménages ou de personnes isolées qui se trouvent, pour une raison ou pour une autre, sans abri. Ce mode d'hébergement répond au principe d'inconditionnalité de la demande c'est-à-dire que toute personne à la rue, quelle que soit son origine et sa régularité de séjour en France, doit pouvoir bénéficier si elle le souhaite d'une prise en charge inconditionnelle et immédiate dans une structure d'urgence. Ce principe figure dans le code de l'action sociale et des familles (CASF) qui régit l'accueil et la prise en charge dans les structures d'urgence (article L.345-2-2 CASF).

réalisé en 2014 par la DDCS et la DDT rappelle que **dans les dispositifs d'urgence, la part des jeunes représente un « poids significatif³⁰ »**. En 2014, près de 24% des demandes exercées par des jeunes de 18 à 29 ans obtenait une réponse positive³¹.

NB : Deux logements en ALT sont mis à disposition dans le Gier à Saint Chamond et Rive de Gier pour de l'hébergement de jeunes en difficulté de logement orientés par la mission locale.

➤ L'hébergement d'insertion³²

Toujours à partir de l'étude réalisée par le RAHL42 en 2012, **les jeunes accueillis en CHRS notamment étaient moins nombreux au profit des mineurs accompagnant leurs parents mais représentaient toutefois plus de 15% des hébergés en 2010**. Le diagnostic territorial du sans-abrisme aux difficultés liées au logement fait lui état **de 17 % de jeunes de 18 à 25 ans en CHRS en 2011**.

3- L'offre en logement³³

D'une manière générale, **l'accès au logement est conditionné à des ressources financières stables et suffisantes**.

➤ Le logement temporaire³⁴

En logement temporaire, on retrouve l'offre en résidence sociale (dont FJT et FTM), en maisons-relais (pensions de famille) et l'offre en intermédiation locative et sous-location. Cette offre est relativement importante puisque l'on comptabilisait en 2013 près de 1100 logements en résidence sociale, 163 en maison relais, 58 en intermédiation locative et 100 en sous-location.

En résidence sociale, et notamment en FJT, l'offre est accessible et spécialisée dans l'accueil de jeunes de 16 à 30 ans. Pour les autres résidences sociales, nous n'avons pas de statistiques globales permettant de déterminer la proportion de jeunes y ayant accédé. Toutefois, on peut noter que la résidence Charles Baudelaire gérée par l'ACARS accueillait en 2012 26% de

³⁰ Diagnostic territorial partagé du sans-abrisme et des difficultés liées au logement – Avril 2014 – DDCS et DDT Loire – p.69

³¹ Sources : SIAO Loire

³² Celui-ci est soumis à une admission préalable. La personne doit montrer sa capacité ou sa volonté de construire un projet de réinsertion. Outre le gîte et le couvert, l'hébergement d'insertion peut prendre le relais de l'accueil d'urgence. Il se caractérise par un accueil dans la durée et la sélectivité des publics accueillis autour d'un projet d'insertion. Il offre la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social, si la personne le souhaite. L'objectif de cet accompagnement est d'aider la personne à se réinsérer, dans une perspective globale (logement, emploi, formation, santé, accès aux droits...).

³³ Le logement, même temporaire, permet de bénéficier d'un véritable statut d'occupation : bail ou titre d'occupation, d'une garantie de maintien dans les lieux et ouvre le droit aux aides au logement. L'occupant jouit des lieux mis à sa disposition (respect de l'intimité, garantie de maintien dans les lieux...). Les occupants des logements peuvent bénéficier des aides du FSL pour l'accès et le maintien dans le logement. La notion de logement revêt la dimension de l'autonomie. Même s'il peut être accompagné, le logement permet à son occupant d'avoir un véritable « chez-soi », un espace privatif. En revanche, l'accès au logement nécessite d'avoir un minimum de ressources, sans quoi, son accès sera rendu difficile voir impossible.

³⁴ Le logement temporaire correspond à une solution qui permet de répondre à un besoin à un moment donné. Il est « temporaire », c'est-à-dire limité dans le temps.

jeunes de moins de 26 ans (dont mineurs). En Maison Relais, celle de Malescourt à Saint Etienne accueillait 4% de jeunes de 18 à 25 ans en 2013 et celle de Pétin Gaudet à Saint Chamond 12%.

- Le logement accompagné du parc privé à vocation sociale

Trois structures associatives dans la Loire (ASL (dont des logements confiés en gestion par Habitat et Humanisme Loire), PACT-Loire) proposaient en 2014 plus de 400 logements captés dans le parc privé et à vocation sociale. Ces logements présentent des niveaux de loyer plus faibles et permettent de mettre en place, si nécessaire (après diagnostic social), un accompagnement social pour l'accès et/ou le maintien dans ce logement.

En 2010, parmi les ménages relogés dans ce parc, 19% des titulaires d'un contrat de bail étaient des jeunes de 18 à 25 ans, ces derniers étant nécessairement solvables.

- L'offre de logement social

On comptabilise dans le département de la Loire une offre de près de 57800 logement en 2013. Les jeunes ont davantage besoins de petits logements de 1 à 2 pièces, ceux là servant généralement de tremplin pour qu'ils puissent accéder à l'autonomie et amorcer un parcours résidentiel qui leur permettra de disposer, par la suite, d'un logement plus grand. L'offre correspondante est d'un peu plus de 15000 logements. Le loyer moyen dans la Loire était en 2013 de 4,84 € du m² de surface habitable (en France, la même année le m² était à 5,71 €/m²).

14,3% des jeunes en logement autonome étaient locataires du parc HLM en 2012³⁵.

- L'offre de logement dans le parc privé

Les loyers pratiqués au sein du parc locatif privé ont connu une forte augmentation ces dernières années. Cette hausse a touché en premier les jeunes, qui **occupent majoritairement le parc locatif privé et des logements en général plus petits**, dont le prix au mètre carré se révèle plus important (le prix au m² d'un T1 est 50% plus élevé que celui d'un T4 au plan national). Cette hausse a aussi entraîné un décrochage des aides au logement par rapport au niveau de loyer.

Dans la Loire, **les jeunes en logement autonome occupent dans 61% des cas un logement issu du parc privé dont ils sont locataires** (hors meublés). 92% de ces logements sont des appartements. Les jeunes habitent essentiellement dans des zones urbaines.

Le niveau de loyer dans le parc privé est estimé en 2014 à 7,4 € du m² par CLAMEUR³⁶. Ce dernier est le plus faible de l'ensemble de la région Rhône Alpes en moyenne à 11,7 €/m². Ces niveaux de loyers fluctuent en fonction des territoires de 6,8 à 8 € du m² et en fonction de l'état du logement les prix peuvent exploser ou fortement diminuer.

³⁵ Données INSEE

³⁶ Connaitre les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux

Comme rappelé précédemment, les jeunes occupent plus fréquemment des logements de petites tailles (vivant seuls ou en couple) pour lesquels le prix au m² est plus élevé et dépasse largement les 10€/m² dans la Loire.

En revanche, **les jeunes à faibles ressources sont aussi susceptibles de trouver des logements avec des niveaux de loyer faibles** (4 à 6 € du m²) donc attractifs mais dont les charges, notamment de chauffage s'avèrent finalement élevées mettant ainsi en péril le maintien à cours termes.

C- Les aides financières et mesures d'accompagnement social

Les aides présentées ci-après doivent permettre de lever les freins rencontrés par les jeunes durant leur parcours d'insertion. L'attention est portée sur le fait que les réponses apportées aux jeunes et dispositifs vers lesquels ils sont orientés diffèrent en fonction de leurs situations.

1- Le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté³⁷

Le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.). L'aide peut être instruite par le conseiller de la mission locale, par un travailleur social ou un correspondant des structures d'accueil des jeunes. Les demandes sont examinées par 5 comités locaux d'aide (Saint Etienne et sa couronne, Ondaine/Haut Pilat, Gier/Pilat, Forez/Montbrisonnais, Roannais) composés d'un représentant du Conseil Départemental, de la CAF, de la Mission Locale et d'un organisme intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes. La présidence est assurée en alternance par le Conseil départemental ou la CAF.

Les conditions d'éligibilité :

- être âgé de 18 à 25 ans (jusqu'à la veille du 26^{ème} anniversaire au dépôt du dossier),
- avoir sa résidence principale dans le département, (adresse des parents ou du jeune si autonomie ou en rupture familiale),
- être de nationalité française ou posséder un titre de séjour,
- ne pas être bénéficiaire de l'AAH, ni du RSA.
- avoir des ressources inférieures à un demi SMIC si le jeune vit seul ou un SMIC s'il vit en couple
- ne pas être étudiant boursier sauf à être en attente du versement de celle-ci la première année d'études supérieures.

³⁷ Règlement intérieur du FAJD/FIPJ

➤ L'aide financière

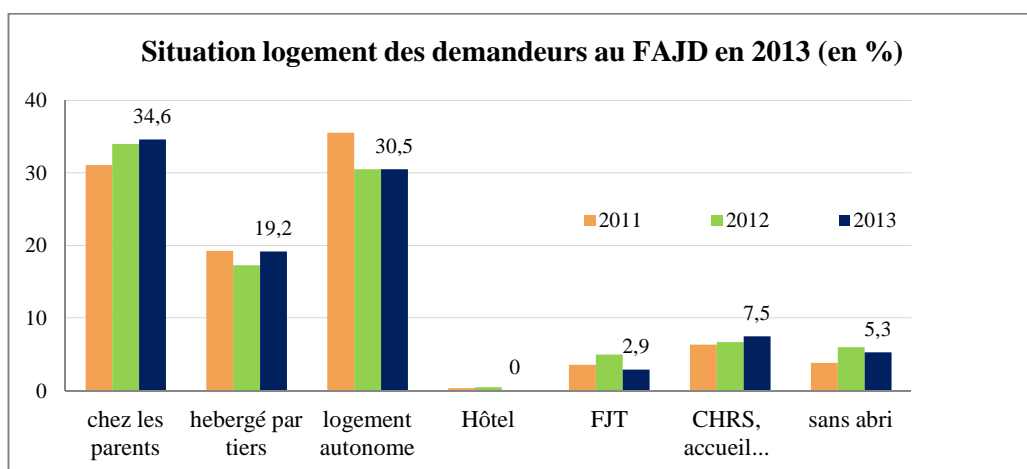
L'aide financière peut être apportée si elle répond à une urgence (aide vitale) ou si elle intervient dans le cadre d'un projet d'insertion. Elle est destinée en priorité aux jeunes qui connaissent les plus grandes difficultés et qui ne bénéficient d'aucun soutien familial.

Pour une aide ponctuelle liée à un projet d'insertion sociale et professionnelle, le montant de l'aide est laissé à l'appréciation de la commission sans plafond.

Pour une aide apparaissant nécessaire dans la durée, l'aide doit permettre l'entrée ou le maintien dans un parcours d'insertion (formation, stage..) pour un jeune ne disposant d'aucun ou de faibles revenus ou doit permettre d'assurer les besoins vitaux aux jeunes les plus éloignés de l'insertion. Dans ces cas, le montant est laissé à l'appréciation de la commission mais est plafonné en fonction des ressources du jeune sur une durée de 3 mois renouvelable une fois

- Si le jeune vit en logement autonome (charges de loyer, chauffage, électricité, taxe habitation ...)
 - 448 € maximum par mois pour un jeune seul (Montant annexé sur le RSA)
- Si le jeune est sans charge de logement (hébergé dans familles ou chez un tiers, sans domicile ...):
 - 375 € maximum pour un jeune seul

En 2013, 1316 demandes d'aide ont été faites au FAJD. 1184 aides ont été accordées (pour une aide moyenne de 180 €) à **843 bénéficiaires différents**. Les demandes ont été essentiellement instruites par les missions locales (72%). 20,5% des personnes aidées avaient moins de 21 ans, 47% avaient entre 21 et 23 ans et 32,5% avaient plus de 24 ans (jusqu'à 25 ans). 35 % des jeunes demandeurs étaient sans diplôme, 34% avaient un CAP ou BEP et 26% au moins le baccalauréat. **63% des jeunes n'avaient pas de ressources.**



38

³⁸ Tableau extrait du bilan FAJD Loire présenté le 20 janvier 2015 à Saint Etienne

La demande provenait en 2013 essentiellement de jeunes hébergés par leurs parents (34,6%) tandis que 30,5% d'entre eux étaient dans un logement autonome. Seulement 2,9% étaient en FJT. En revanche, **la problématique logement est avérée pour au moins 32% des jeunes ayant demandé une aide au FAJD** (sans compter les jeunes en problématique logement se trouvant hébergés par les parents ou en logement autonome). Toutefois, **les aides accordées concernaient le logement dans seulement 4% des cas**, ces dernières étant principalement destinées à l'alimentation (57%), le transport (20%), la recherche d'emploi (10%).

➤ L'accompagnement social renforcé

Les mesures d'accompagnement renforcé sont destinées aux jeunes les plus en difficulté en amont ou en soutien des autres dispositifs d'insertion. Il s'agit d'**un accompagnement social de proximité auprès des jeunes qui rencontrent d'importantes difficultés sociales** (une santé déficiente, une absence d'hébergement ou une situation très précaire au regard du logement, l'absence d'autonomie personnelle, un contexte familial ou social très handicapant et difficultés financières) **les empêchant de se mobiliser efficacement dans leur parcours d'insertion professionnelle.**

Les demandes font l'objet d'un passage en commission. Un accord est possible pour une période de 6 mois, renouvelable une fois.

ASAS AMAVIE est chargée de l'accompagnement social des jeunes se trouvant sur les territoires du Sud de la Loire, La Sauvegarde 42 est chargée du Nord (Roannais). En 2014, 126 jeunes ligériens ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social renforcé dans le cadre du FAJD³⁹.

Concernant ASAS AMAVIE, la convention prévoyait pour 2014 le financement de 456 mois d'accompagnement social renforcé, or, l'accompagnement a été assuré pour 664 mois (+31%) du fait de la demande et des besoins importants en la matière.

Concernant la situation logement des jeunes accompagnés, on note **une amélioration de la situation entre le début et la fin de la mesure d'accompagnement.** En effet, l'accès à un appartement est augmenté, l'hébergement par la famille est diminué, de même que par des amis ou encore le nombre de SDF. L'hébergement en foyer est en revanche augmenté. Après analyse de la situation, il semble que l'hébergement en foyer soit une solution « temporaire » mais adaptée dans certaines situations.

D'une manière générale, on constate que **la situation sociale et professionnelle des jeunes bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social renforcée est nettement améliorée** (plus d'emploi, de formation, de ressources, couverture sociale, prise en charge de problématique de santé...) mais reste cependant relativement précaire au regard de l'emploi, et des ressources.

³⁹ Bilan du FAJD 2014

2- Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes³⁷

Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) est destiné à financer des actions complémentaires pour les jeunes engagés dans le dispositif CIVIS⁴⁰ de 16 à 25 ans, connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, qui ont besoin soit d'une aide vitale, soit d'une aide financière dans le cadre d'un projet d'insertion. Seuls les conseillers des missions locales sont habilités à faire une demande au FIPJ.

Les demandes sont examinées par 5 comités locaux d'aide (Ondaine/Haut Pilat, Gier/Pilat, Forez/Montbrisonnais, Roannais) sauf pour Saint Etienne et sa Couronne où une commission spécifique au FIPJ est instaurée. Comme pour le FAJD et en dehors de Saint Etienne et sa couronne⁴¹, la commission est composée d'un représentant du Conseil Départemental, de la CAF, de la Mission Locale et d'un organisme intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes. La présidence est assurée en alternance par le Conseil départemental ou la CAF.

Les conditions d'éligibilité :

- être âgé de 16 à 25 ans dans le cadre du CIVIS (jusqu'à la veille du 26^{ème} anniversaire au dépôt du dossier),
- avoir signé un CIVIS
- être de nationalité française ou posséder un titre de séjour,
- avoir sa résidence principale dans le département, (adresse des parents ou du jeune si autonomie ou en rupture familiale),
- avoir un niveau de qualification inférieur au baccalauréat
- être inscrit comme demandeur d'emploi depuis 12mois au cours des 18 derniers mois
- ne pas percevoir de rémunération au titre d'un emploi, d'un stage ou d'une allocation
- Le montant des ressources des parents ou du jeune est pris en compte pour toute demande d'aide supérieure à 100 €

➤ Les aides financières

Les aides directes visent la sécurisation financière du parcours des jeunes dans le cadre du CIVIS. Sont visées les dépenses indispensables à la vie courante des jeunes mineurs et plus largement de tout jeune en situation de détresse financière dont la satisfaction de façon urgente conditionne l'intégration ou la poursuite d'une quelconque étape du parcours d'insertion.

En 2013, **le FIPJ est intervenu auprès de 529 bénéficiaires** dont 46% de femmes, 7% de mineurs. Le montant moyen de l'aide FIPJ par bénéficiaire était de 134€.

⁴⁰ Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

⁴¹ La commission FIPJ de Saint Etienne est composée d'un membre de la Direction, de la secrétaire du FAJD/FIPJ, de deux conseillers dont celui qui représente la Mission Locale en commission FAJD

44% des aides FIPJ ont été consacrées à de l'aide à la mobilité, 25% à de l'aide pour la restauration/alimentation, 12% pour le démarrage de formation.

➤ Les allocations interstitielles

Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans au plus, une aide financière peut être proposée par le référent de la mission locale qui suit le jeune.

Son montant varie suivant l'appréciation de la situation personnelle et des besoins du jeune et ne peut excéder 15 € par jour, 450 € par mois ou 180 € par an. En 2013, le montant total des aides versées était de 411 700 €.

3- Les permanences sociales

Dans le cadre de son partenariat avec la ville de Saint Etienne, la mission locale de Saint Etienne et sa couronne héberge une permanence sociale dédiée aux jeunes de la mission locale et/ou habitant la ville.

A ce titre, une assistante sociale (détachée des services de la ville de Saint Etienne) tient des permanences tous les jours depuis septembre 2014 et reçoit sur rendez-vous des jeunes orientés par les conseillers ou les services sociaux de la ville lorsqu'une problématique sociale est repérée.

La mission locale de Saint Etienne, grâce au partenariat avec la ville, est la seule à proposer une permanence sociale. Les autres missions locales n'ont pas les moyens d'en assumer la charge et ne bénéficient pas de partenariat avec les collectivités ou organismes sociaux permettant d'en proposer une.

Toutefois, il faut rappeler qu'il y a quelques années des permanences sociales étaient assurées dans chacune des missions locales. Ces dernières étaient assurées par les services sociaux du Conseil Général ou de la CAF et avaient fait leurs preuves quant à leur efficacité sur la prise en charge des jeunes.

Néanmoins, les jeunes nécessitant un accompagnement social peuvent être orientés vers les services sociaux du Conseil Départemental, de la CAF de la Loire, des CCAS ou d'associations en fonction des besoins.

Notons que **la présence d'une permanence sociale au sein des missions locales tend à diminuer « la perte » des jeunes orientés vers des permanences qui se tiennent en dehors des missions locales.** Les raisons de cette observation peuvent tenir à la relation de confiance que les conseillers tissent avec le jeune, à la proximité physique de la permanence et à la possibilité d'avoir un rendez-vous et une prise en charge rapide voire immédiate.

4- Le RSA Jeunes

Le RSA jeunes a été mis en place en septembre 2010. **Ce dispositif doit permettre aux jeunes en activité mais bénéficiant de faibles ressources de compléter leurs revenus et aux jeunes sans activité mais ayant déjà eu un emploi d'avoir un minimum pour vivre.**

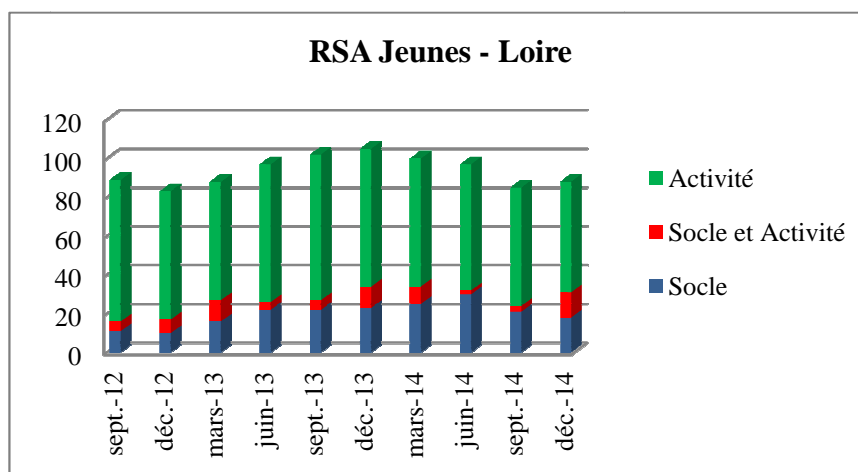
Les conditions d'éligibilité :

- Etre âgé d'au moins 18 ans et de moins de 25 ans sans enfant à charge, ni grossesse en cours
- Le demandeur doit **avoir exercé l'équivalent d'une activité professionnelle à temps plein d'au moins 2 ans soit 3 214 heures (2 fois 1 607 heures) au cours d'une période de 3 ans précédant la demande**

Ne pas avoir de droits à l'assurance chômage supérieurs au plafond du RSA.

Le RSA jeunes est une mesure qui doit profiter à deux publics :

▸ Les jeunes de moins de 25 ans qui exercent une activité professionnelle leur procurant de faibles revenus qui peuvent bénéficier d'un complément de revenu. L'objectif est d'améliorer leur situation et de les aider à construire un projet d'avenir.



▸ Les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas d'activité professionnelle mais qui ont déjà travaillé et qui ont épuisé leurs droits aux allocations de chômage peuvent, dans un objectif de retour à l'emploi accéléré, bénéficier d'un revenu de solidarité ainsi que de l'accompagnement par un référent unique.

Malgré l'intérêt du dispositif, dans la Loire, moins d'une centaine d'individus⁴² bénéficient du RSA Jeunes, principalement en complément de revenus d'activité. Bien que des campagnes d'information aient été diffusées au lancement du dispositif, il est probable qu'il reste méconnu des bénéficiaires potentiels et/ou soit tout simplement inaccessible compte tenu des conditions d'éligibilité restrictives.

⁴² Sources CAF Loire

5- La Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes est issue de la **Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012**. Ce projet de « Garantie Jeunes » a été repris dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013 et en a prévu son expérimentation.

L'expérimentation du dispositif a été lancée dans 10 territoires pour 10 000 jeunes entre octobre 2013 et octobre 2014. Compte tenu des premiers succès, une deuxième puis une troisième vague d'expérimentation ont été lancées. **Dans la Loire, les 5 missions locales ont été intégrées à la troisième vague**. Si l'ensemble des résultats escomptés sont atteints, le dispositif pourrait être généralisé à l'ensemble du territoire d'ici 2017.

L'objectif principal de la Garantie Jeunes est d'amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active.

Elle se compose de 3 garanties pour le jeune durant un an :

- Celle d'un accompagnement personnalisé intensif par un conseiller de la Mission Locale
- Celle d'une expérience professionnelle (période de stage, de travail, de formation)
- Celle de ressources minimum (montant du RSA dégressif si cumulé avec un salaire à 80% du SMIC max ; des allocations chômage ; des indemnités journalières ou l'ATA).

Le public éligible :

- Agé de 18 à 25 ans révolus
- Ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)
- En situation de grande précarité
 - Sociale (décrocheurs, sous main de justice...)
 - Familiale (ruptures...)
 - Financière (sans ressources...)

NB : Des situations dérogatoires pour les mineurs, non NEET ou avec ressources porteurs d'une situation de risque de rupture pourront intégrer le dispositif après avis de la commission.

Une commission est chargée d'examiner les dossiers de demande de Garanties Jeunes en veillant à respecter les critères.

Les jeunes intégrant la garantie jeunes doivent nécessairement être ou devenir autonomes fiscalement sauf si leurs parents (auxquels ils sont à la charge) ont des ressources au niveau RSA.

Par ailleurs, ils doivent adhérer au protocole et respecter leurs engagements, sans quoi, ils pourront être sortis du dispositif.

Durant les 4 premières semaines, un accompagnement collectif intensif est mis en place permettant aux jeunes de définir leur plan d'action, de réaliser les démarches administratives et d'apprendre à gérer leur budget, de développer leurs capacités à se mettre en action et d'acquérir les techniques de recherche d'un emploi.

Les 11 mois suivants, les jeunes seront accompagnés vers et dans l'emploi grâce à la mise en place de périodes de stage. Si au cours de cette période le jeune trouve un emploi, l'accompagnement de la mission locale se poursuit auprès du jeune et de son employeur.

Dans la Loire, les 5 missions locales doivent mettre en place le dispositif avec un objectif de 750 jeunes entrés sur la Garantie Jeunes d'ici fin 2015.

Selon un projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese), la Garantie Jeunes augmente leurs chances de trouver un emploi ou une formation : « 48% des jeunes suivis sont en emploi ou en formation après une année de suivi (en expérimentation du dispositif), contre 38 % pour ceux qui ne bénéficient pas de la garantie jeunes⁴³ ». L'efficacité du dispositif est néanmoins jugée « relative ».

Nous n'avons pas suffisamment de recul à ce jour pour DREES une analyse du dispositif dans la Loire, mais on peut considérer que ce dernier va permettre à un nombre certain de jeunes en grande précarité de retrouver le chemin de l'insertion, l'accès à l'emploi et in fine l'autonomie.

6- Les autres dispositifs de droit commun

➤ Le Fonds Logement Unique ou Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières sous forme de prêt ou de subvention aux personnes qui rencontrent des difficultés pour les aider à :

- Accéder au logement (frais d'installation, frais d'ouverture des compteurs, premier mois de loyer, dépôt de garantie...)
- Se maintenir dans le logement (facture d'énergie, d'eau, de téléphone, impayés de loyer...).

Conditions d'éligibilité :

- Avoir un revenu par unité de consommation inférieur à 970 €
- être de nationalité française ou posséder un titre de séjour,
- avoir son habitation pour laquelle on sollicite une aide dans le département

Une commission par territoire (Saint Etienne, Roannais, Forez, Gier Ondaine Pilat) est chargée d'examiner les demandes. Cette dernière est composée des financeurs : Conseil Départemental, fournisseurs d'énergie et d'eau, opérateurs de télécommunication, EPCI, communes ; et de personnes qualifiées : bailleurs privés, sociaux et associations représentatives des usagers.

Bien que cela ne soit pas inscrit dans le règlement intérieur du FLU, dans la pratique, pour obtenir une aide, le demandeur doit être en capacité financière d'accéder au logement. Une

⁴³ <http://www.lecese.fr/content/dialogue-autour-de-la-garantie-jeunes>

personne aux ressources nulles ou faibles (selon appréciation de la commission) ne bénéficiera pas d'une aide à l'accès. Dans ces mêmes conditions, une aide au maintien pourra intervenir exceptionnellement mais une orientation vers un dispositif spécifique pourra être faite par les membres de la commission si la situation du demandeur est ressentie comme trop fragile pour permettre un maintien à long terme dans le logement. Les jeunes sans ressources ou limitées ne sont donc pas éligibles à l'aide du FLU à l'accès et exceptionnellement pour le maintien.

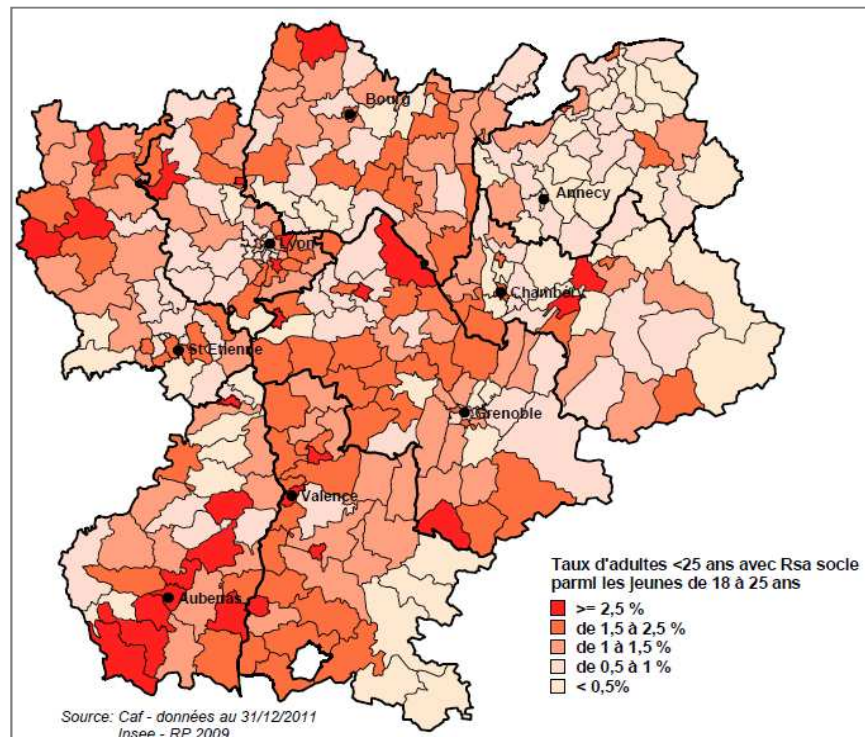
On note qu'en 2014, sur 8703 demandes, 2065 concernaient un jeune de moins de 31 ans, soit 23,7%. N'ayant pu obtenir de données précises de la part des services du Conseil Départemental, nous ne sommes pas en mesure de dire si l'aide apportée concernait davantage des moins de 25 ans et quel était leur niveau de ressources.

➤ Le RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer (montant de 513,88 € pour une personne seule sans enfants en 2015).

Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont éligibles au RSA s'ils assument la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître.

Dans la Loire, le nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans du RSA socle (dont RSA Jeunes) était de 829 en décembre 2011 pour 12607 au total (6,6% dans la Loire contre 6% en région RA). La plupart en bénéficie du fait d'enfant(s) à charge ou à venir. 2/3 d'entre eux sont des monoparents et la quasi-totalité sont des femmes.⁴⁴



Les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA socle sont particulièrement surreprésentés dans les cantons de Noirétable, de Saint Germain Laval, de Roanne

⁴⁴ Plateforme de l'Observation Sociale en Rhône Alpes – L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins – Portrait social 2012

Nord, et dans une moindre mesure de Saint Just en Chevalet, de Boën, de Perreux, du Chambon Feugerolles, de Saint Etienne, de Saint Chamond et de Rive de Gier.

Depuis 2006 (à 2011), **le nombre de bénéficiaires du RSA socle** (calcul à partir du RMI et API) **est en recul de 4,4% pour les moins de 25 ans** malgré la mise en place du RSA Jeunes alors que dans le même temps il est en progression de 5,8% pour l'ensemble de la population.

➤ Les aides au logement

« Les aides au logement (ou allocations logement) sont **des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles** (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources par la Caisse d'Allocations Familiales. Elles sont calculées en tenant compte de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire » (définition de l'INSEE). Pour les bénéficiaires du RSA, la perception d'une aide au logement entraîne une diminution forfaitaire du montant du RSA.

13808 ménages jeunes de moins de 25 ans perçoivent une aide au logement (au 31/12/2014), dans 93,6% des cas pour de la location, 5,6% de l'accession et moins de 1% pour un foyer.⁴⁵

Plus de 80% des jeunes ligériens en location⁴⁶ dans la Loire sont bénéficiaires d'une aide au logement.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 17% de l'ensemble des ménages ligériens bénéficiaires d'une aide au logement fin 2014.

Sans les aides au logement, de nombreux jeunes seraient dans l'incapacité d'accéder au logement par leurs propres moyens. Toutefois, elles ne suffisent pas toujours. La décohabitation implique de disposer de ressources suffisantes pour assumer les frais importants liés à l'installation (notamment le dépôt de garantie, l'avancement du premier loyer, les frais d'ouverture de compteurs) et cela nécessite aussi d'avoir des garanties. Il faut également rappeler que les aides au logement ne couvrent généralement pas la totalité du loyer, une partie restant à la charge du locataire. Ainsi, un jeune ayant de faibles ressources aura des difficultés à assumer la charge de son logement sans un emploi ou une formation lui garantissant des revenus suffisants, ou l'aide de sa famille.

⁴⁵ Données CAF Loire – Déc 2014

⁴⁶ Parc privé, parc public, meublé

PARTIE III : SITUATION ET RAPPORT A L'AUTONOMIE ET AU LOGEMENT DES JEUNES SUIVIS PAR LES MISSIONS LOCALES

Emploi, logement, ressources financières : l'accès des jeunes à l'autonomie vis-à-vis de leurs parents dépend de nombreux facteurs. Cette autonomie se définit le plus couramment de la manière suivante : « *un jeune est autonome dès lors qu'il possède un emploi et vit dans son propre logement*⁴⁷ ». **L'accès au logement relève ainsi à la fois de l'offre disponible et des moyens financiers.** Toutefois, on sait que l'accès à l'emploi pour les jeunes est difficile et fluctuant. Les salaires sont bas et les contrats parfois précaires et plus fréquemment à temps partiels que pour les autres tranches d'âge.

L'aspect financier est une clef de l'accès au logement. Les aides au logement et autres prestations sociales (quasi inaccessibles) ne suffisent pas aux jeunes à prendre leur indépendance. **Un revenu salarial ou une aide financière familiale est donc nécessaire pour permettre l'autonomie vis-à-vis du logement.** Sans cela, la cohabitation dans la famille, quand elle est possible, est une solution qui retarde la prise d'autonomie.

Les jeunes sans logement et ne pouvant être hébergés dans leurs familles peuvent « parfois » recourir à l'hébergement d'urgence. Dans la Loire en 2014, plus d'un appel sur 4 concernait des jeunes âgés de 18 à 29 ans, soit environ 900 individus⁴⁸.

Cette partie tentera d'apporter un éclairage sur le rapport à l'autonomie et au logement des jeunes suivis par les missions locales à partir :

- Des données d'observation du logiciel de traitement des missions locales (P3) afin d'identifier les situations logement des jeunes suivis par les missions locales
- Des données issues d'un questionnaire remis auprès de 411 jeunes suivis par les missions locales de la Loire de mi-janvier à mi-février 2015 les interrogeant sur leur rapport à l'autonomie et au logement
- Du discours de jeunes reçus en entretien pour aborder leurs difficultés et leurs besoins en termes de logement, d'autonomie.
- De la parole des professionnels de l'emploi et de l'insertion des missions locales

La notion de logement (telle qu'abordée dans cette partie) doit être considérée comme un tout faisant référence à toutes les formes d'habitat des jeunes, du logement autonome au logement précaire ou même à l'absence de logement.

Dans cette partie, nous allons apporter un éclairage sur les leviers pour l'autonomie et l'insertion des jeunes et leur rapport au logement. Dans un premier temps, nous déterminerons quelles sont les priorités en terme d'insertion des jeunes accompagnés par les missions locales puis dans un second temps, nous verrons quelles sont les formes d'habitat des jeunes et en quoi elles nous paraissent se fragiliser.

⁴⁷ Plateforme de l'Observation Sociale en Rhône Alpes – L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins – Portrait social 2012

⁴⁸ Sources : SIAO Loire

A- Quelles priorités pour l'insertion des jeunes

11,7 % des habitants de la Loire sont âgés de 15 à 24 ans. Parmi cette population, on compte 51% de jeunes encore scolarisés ou en études supérieures. Pour les 20/24 ans, 22,5% sont encore étudiants. Ce pourcentage diminue progressivement avec l'âge.

Les jeunes ayant fini leurs études se distinguent par leur degré d'autonomie. Une part d'entre eux n'a ni emploi, ni logement, tandis que d'autres ne remplissent que l'une de ces conditions menant à l'autonomie. Les jeunes autonomes vis-à-vis du logement représentent 11,3 % des 15/19 ans et 52,3% des 20/24 ans. Ce nombre croît avec l'âge.

Parmi les jeunes venus en premier accueil en 2012 et 2013, 22% étaient en logement autonome. Ce taux tend à diminuer entre ces deux années passant de 22,3% en 2012 à 21,9% en 2013. Dans le même temps, le pourcentage de jeunes hébergés par leurs parents continue à progresser passant de 60,2 à 61%. Cela nous permet de **confirmer la tendance nationale du recul de l'âge pour l'accès au logement autonome.**

A partir de données issues des Missions Locales, d'un questionnaire remis à 411 jeunes fréquentant ces dernières, d'entretiens avec des jeunes repérés comme étant en difficulté de logement et auprès de conseillers et intervenants auprès de jeunes en missions locales, nous avons pu déterminer 4 leviers à l'insertion et à l'autonomie des jeunes.

1- L'emploi, la « priorité des priorités »

La question de l'emploi est profondément liée à celle de la formation. 72% des jeunes sont venus en Mission Locale pour un accompagnement vers l'emploi. La mission locale apparaît bien identifiée par les jeunes comme étant un acteur de l'insertion et notamment de l'accompagnement vers l'emploi.

Les jeunes en insertion et suivis par les missions locales du département de la Loire font de l'emploi une « **priorité des priorités** » (Mme A, 18 ans, Mission Locale de Roanne). Cette observation doit toutefois être nuancée en fonction de la situation, notamment sociale, des personnes interrogées.

Sur la route vers l'autonomie, c'est en premier lieu **l'emploi, gage de ressources financières pour 57% des jeunes interrogés, qui, plus que le logement, permet à un jeune de gagner en indépendance.**

L'accès à un premier emploi reste une étape importante dans le passage à l'âge adulte. Les résultats de l'étude mettent aussi en évidence que l'emploi est perçu comme procureur de ressources et d'autonomie mais aussi source d'épanouissement personnel et de réalisation de soi avant d'être un objet de reconnaissance sociale.

Dans le cadre de l'enquête, nous avons pu déterminer que 96% des jeunes interrogés avaient une expérience professionnelle, à minima le stage. Car, outre le diplôme, l'expérience professionnelle a un poids important et peut faciliter l'obtention d'un emploi. D'ailleurs,

58,6% des jeunes interrogés considèrent que le manque de qualification, d'expérience ou de formation est un frein pour trouver un emploi.

Parmi ceux n'ayant aucune expérience professionnelle, 55% sont des femmes. 20% sont mineurs, 30% ont entre 18 et 19 ans, 40% ont entre 20 et 22 ans et seulement 10% ont plus de 23 ans. Par ailleurs, 30% sont sans diplôme, 20% ont le brevet des collèges et 40% ont le baccalauréat.

64% des enquêtés ont indiqué avoir eu au moins une période de stage dans leur vie ce qui en fait la première et la plus fréquente des expériences professionnelles mais aussi aux yeux de certains employeurs la moins qualifiante. Pour certains jeunes, le stage a un rôle bénéfique dans le rapport qu'ils peuvent se construire à l'emploi et à un métier en particulier, même s'il n'est pas rémunérateur.

L'emploi en CDD est le deuxième type d'expérience des jeunes. 38% des jeunes enquêtés ont au moins signé une fois un CDD. Le plus souvent ce dernier dure moins de 2 mois (36 %). 31% des CDD ont eu une durée de plus de 6 mois.

27% des jeunes ont eu au moins une expérience en intérim. 63% des missions intérim ont eu des durées inférieures à un mois, moins de 10% se sont poursuivies sur une période de plus de 6 mois.

86 enquêtés ont exercé un emploi en saisonnier, soit 21 % des jeunes. Ces emplois ont également des durées courtes (dans le domaine de l'agro-alimentaire ou du service le plus souvent) puisque 55% durent moins de 1 mois. Les contrats en saisonnier ont en général une durée assez courte répondant à l'augmentation des besoins de production d'un employeur sur une période (un mois en général). Les missions locales sont en lien avec les entreprises employant régulièrement des saisonniers. Elles ont aussi vocation à mettre en relation les jeunes avec ce type d'offre d'emploi.

82 jeunes ont déjà eu un contrat en alternance. Ce type de contrat est caractérisé par l'alternance de périodes de travail effectif et de périodes de formation professionnelle. La durée de ces contrats s'établit en général sur une période de 2ans mais elle peut varier de 1 à 3 ans. Aussi, 68% de ces contrats se sont poursuivis de 6 mois à plus de 2 ans.

Enfin, **le CDI est le contrat qui a le plus de mal à être décroché par les jeunes et notamment par les jeunes accompagnés par les missions locales**, ces dernières ayant vocation à accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle durable et donc à fortiori vers les contrats tels que les CDI. 57 jeunes, soit 14%, en ont ou en ont déjà eu un. **L'accès à un emploi stable s'apparente à un défi à relever pour les jeunes aujourd'hui**. Dans la Loire, d'après les données de l'INSEE en 2012, 19,4% des 15/19 ans et 49,4% des 20/24 ans avaient un CDI. Le taux de CDI atteint même les 76% pour les 25/39 ans et les 80% pour les 40/54 ans puis fléchit après 54 ans.

D'une manière générale, **les jeunes venant à la mission locale sont plus éloignés de l'emploi** que la plupart des autres jeunes de la même tranche d'âge. Toutefois, 14% des

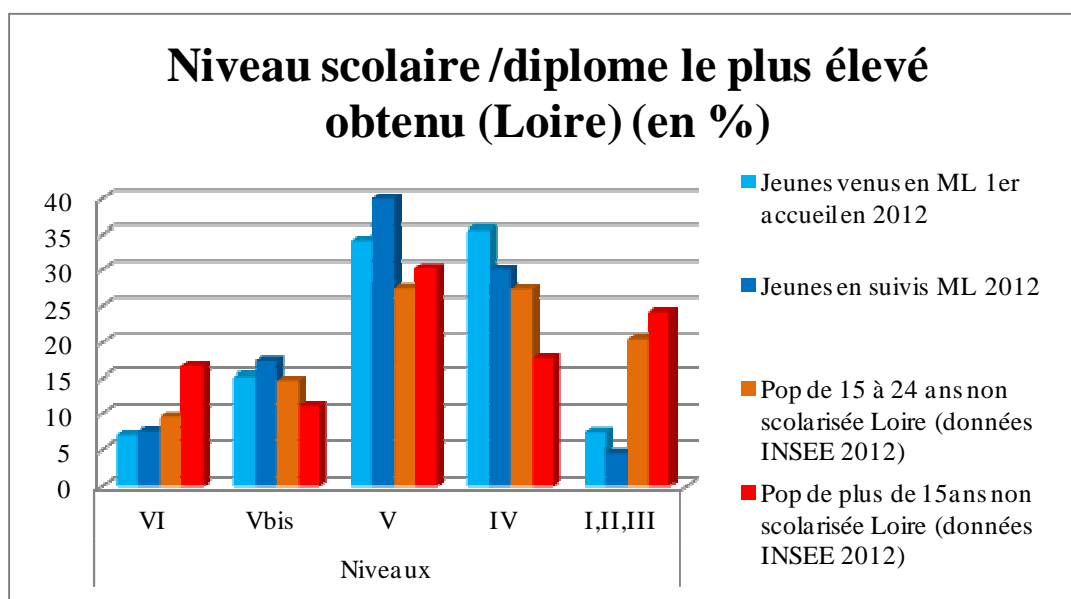
jeunes enquêtés et suivis par une mission locale disent ne pas rencontrer de problème pour accéder à l'emploi. Ces derniers cumulent en général de nombreuses expériences (notamment en CDD) et/ou ont bénéficié d'une formation qualifiante de longue durée. Ils sont suivis par les missions locales pour des besoins en formation ou un accompagnement dans le cadre de leur projet professionnel. 72,5% d'entre eux bénéficient de ressources.

2- La formation/le diplôme, en route vers l'emploi

De nombreuses études ont montré l'importance du diplôme et de la formation dans l'insertion professionnelle des jeunes. **Obtenir un diplôme et/ou une formation qualifiante est un gage de réussite dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes.** D'ailleurs, 56% des jeunes interrogés dans le cadre de notre étude ont précisé se rendre à la mission locale dans le but de se voir proposer une formation.

Pour un jeune de plus de 16 ans qui sort du système éducatif, l'obtention préalable d'un diplôme est une étape essentielle. L'accès à son premier emploi et à son autonomie matérielle peut ainsi en être facilité ou au contraire durablement empêché.

De ce point de vue, l'obtention d'un diplôme ayant pour objectif l'accès à un emploi qualifié participe au processus d'autonomisation des jeunes vis-à-vis de leurs familles.



On constate que le niveau⁴⁹ des jeunes en suivis ou venus en premier accueil en mission locale en 2012 est plutôt faible. On note une arrivée massive de jeunes de niveau V, soit niveau CAP/BEP parmi les jeunes en 1^{er} accueil et en suivi en 2012, et IV, soit niveau Baccalauréat parmi les jeunes en 1^{er} accueil. Les jeunes de niveau Vbis sont également légèrement surreprésentés notamment parmi les jeunes en suivis. En revanche, les jeunes sans qualification sont légèrement moins représentés. Nous pouvons formuler l'hypothèse qu'un

⁴⁹ Niveau VI : sans qualification, Niveau Vbis : Brevet des collèges, Certificat de Formation Générale ; Niveau V : CAP, BEP, Niveau IV : BP ; BAC PRO ; BAC TECH ; BAC, Niveau I (supérieur au Master) II (Licence; Master) ou III (DUT ; BTS)

certain nombre d'entre eux « pratiquent » le « **non recours** » par méconnaissance, par désintérêt ou pour « faire sans l'univers institutionnel et se débrouiller seul⁵⁰ ». De même, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (niveau I, II, III) fréquentent peu les missions locales. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils pouvaient bénéficier auparavant d'un accompagnement spécifique à l'emploi par l'association AFIJ⁵¹ (cette structure a fermé ses portes depuis plus de 2 ans). Par ailleurs, et c'est certainement la plus plausible des hypothèses, certains jeunes considèrent qu'ils n'ont pas besoin d'un accompagnement spécifique compte tenu de leur diplôme ou de leur formation qui peut apparaître, pour certains, comme étant le « Graal » facilitant l'accès à un emploi.

Parmi les jeunes suivis par les missions locales en 2012, on note que les hommes sortent plus fréquemment du système scolaire sans diplôme que les femmes (60% des sans diplôme étaient des hommes corrélé par les 65% de sans diplôme de sexe masculin ayant répondu à l'enquête) et que les femmes sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (68% des diplômés de l'enseignement supérieur suivi en 2012 par une mission locale étaient des femmes et 100% dans le cadre de l'enquête).

64% des jeunes étant venus en mission locale pour y trouver ou être orientés sur une formation considèrent que le manque de qualification, de formation ou d'expérience est un frein dans leur parcours d'insertion. 55% des jeunes recherchant une formation sont des hommes. 33% ont un niveau très faible (Niveau VI ou Vbis), 29% ont un niveau CAP/BEP et 38% ont le baccalauréat ou plus. On note ainsi une surreprésentation des jeunes les plus diplômés dans les demandeurs de formation. Doit-on considérer cela comme inquiétant ? Peut-on considérer que les formations bac et plus sont suffisamment qualifiantes pour permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi ? Les formations générales conviennent-elles aux besoins en main d'œuvre du marché (local) de l'emploi ? Les formations demandées viennent-elles en complément des diplômes, du niveau scolaire ou de l'expérience des demandeurs ? En affinant cette observation, on constate que **ce sont les jeunes diplômés du baccalauréat qui sont les plus demandeurs de formation** considérant principalement le manque de formation comme « pénalisant » pour leur recherche d'emploi.

3- La mobilité, un facteur d'émancipation

Nous aurions pu intituler cette partie « le permis » (ce dernier revêtant un caractère particulier, à la limite divinisé par certains jeunes) mais cela aurait été trop restrictif, compte tenu de la problématique à laquelle cela fait référence.

Les jeunes font partie de la catégorie d'âge la plus mobile dans le département de la Loire (et au plan national également). Ces derniers « bougent » de façon à poursuivre leurs études, à trouver un emploi, à multiplier les expériences. **La constitution d'une famille**

⁵⁰ « Ces jeunes qui ne viennent pas en mission locale » : du délai de « latence » au phénomène de « non recours », Benjamin VIAL, ODENORE, issu du dossier 2014 de la MRIE : https://odenore.msh-alpes.fr/documents/vial_non-recours_jeunes_missions_locales.pdf

⁵¹ Association pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes diplômés

propre ou l'accès à un emploi stable sont bien souvent les premiers freins à cette mobilité et favorisent leur stabilisation (d'après certains jeunes).

« Hier on m'a téléphoné pour un emploi à Lyon mais l'employeur a considéré que c'était difficile pour les déplacements » (Mr I, 25 ans, Mission locale de Roanne). « Le permis, ça ouvre des portes. Par le train, aller au boulot c'est compliqué à 5h du mat' » (Mr K, 18 ans, Mission locale du Gier). **La problématique de la mobilité** en référence à l'obtention du permis mais aussi à la qualité, la fréquence et la cadence des transports en commun sur un territoire **apparaît comme un facteur d'émancipation pour les jeunes mais aussi comme un frein à leur insertion professionnelle**. En effet, 40,4% des jeunes interrogés considèrent que le manque de transport en commun ou la localisation de l'emploi engendrent des difficultés supplémentaires dans le cadre de la recherche d'un emploi.

Sans permis, la plupart des jeunes interrogés considèrent qu'il est difficile d'accéder à l'emploi, notamment dans les territoires les moins dotés en infrastructures de transport en commun.

43% des jeunes enquêtés ont indiqué avoir leur permis de conduire. Parmi eux, 80% disposent d'une voiture personnelle.

Toutefois, 11% des jeunes ayant leur permis et disposant d'un véhicule personnel utilisent fréquemment les transports en commun. Ces derniers habitent dans 69% des cas une zone urbaine bien desservie.

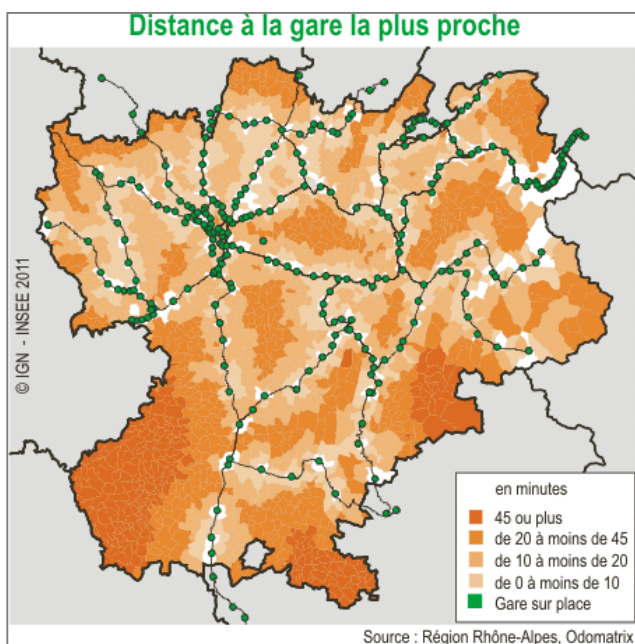
Les jeunes n'ayant pas leur permis de conduire empruntent plus fréquemment les transports en commun (80%), se déplacent à pied ou en vélo (8,5%) ou en deux roues motorisés (7%). Moins de 2,2% sont transportés en voiture, conduits par leurs proches ou effectuant du covoiturage.

La plupart des jeunes sont aidés financièrement par leurs parents pour payer leur permis de conduire. Certains ont des ressources suffisantes et pour les autres, sans ressources et sans aides financières des parents, se payer le permis apparaît impossible. Des aides financières apportées par la mission locale ou Pôle emploi existent mais tous les jeunes n'en ont pas connaissance et ou ne remplissent pas les conditions.

Quand on interroge les jeunes sur leurs priorités pour s'insérer, le permis de conduire et l'emploi sont fréquemment associés sans être nécessairement distingués. Les uns disent que sans permis on ne peut avoir d'emploi, les autres affirment que sans argent et donc sans emploi on ne peut pas se payer le permis ni un véhicule : « bref, c'est le chat qui se mord la queue ! » (Mme G, 25 ans, Mission locale de l'Ondaine).

D'une manière générale, on constate que les territoires sur lesquelles interviennent les missions locales ne sont pas à égalité concernant l'emploi, notamment en prenant en considération les problèmes de mobilité. En effet, les territoires du Forez et du Roannais semblent être ceux sur les lesquels **les jeunes considèrent que leur recherche d'emploi est exacerbée par la problématique de la mobilité**. Sur ces secteurs, un réseau de transport

collectif existe mais il reste peu dense et/ou pas assez cadencé. Par exemple, en s'appuyant sur les informations données sur le site de la SNCF pour les horaires et lignes assurées en train les jours de semaine, on constate que la ligne Montbrison>Saint Etienne est assurée 12 à 13 fois par jour dans les deux sens et la ligne Roanne>Saint Etienne l'est 17 fois. A contrario, les territoires de l'Ondaine, de Saint Etienne et du Gier semblent moins touchés par cette problématique. Cette remarque doit toutefois être nuancée du fait que les jeunes enquêtés dans le Sud Loire sont essentiellement urbains, vivant dans des communes où le réseau de transport collectif est dense et multimodal (train, bus). Depuis l'Ondaine, les trajets en train avec Saint



Etienne sont assurés dans un sens ou dans l'autre 38 à 39 fois par jour. On peut ainsi considérer que **la qualité, la cadence et la multiplicité des moyens de transport influencent directement la capacité d'un jeune à trouver un emploi**. Dans le Forez, la part des ménages ayant 2 véhicules est de 10 points supérieur à la moyenne régionale ou départementale. Ceci indique qu'il est quasiment indispensable d'être mobile pour pouvoir trouver un emploi sur le territoire et à l'inverse qu'il est plus difficile d'accéder à l'emploi pour les personnes peu mobiles.

52

La localisation de l'emploi, principalement pour les jeunes n'ayant pas les moyens de se déplacer et ceux n'ayant pas le permis de conduire est source de difficulté pour 17 % d'entre eux, c'est particulièrement le cas dans le Roannais. On note que les jeunes issus de ce territoire (mais aussi du Gier) ayant répondu à l'enquête, complétée par des entretiens, tournent davantage les yeux vers la métropole Lyonnaise que vers celle de Saint Etienne. « Bien qu'équidistante ou presque de Lyon que de Saint-Etienne (90 km environ) et bien qu'appartenant au département de la Loire, l'Est de l'arrondissement Roannais et Roanne ont noué au cours des siècles derniers des liens intenses avec l'ancienne capitale des Gaules. [...] Le Roannais entretient une proximité géographique et culturelle plus importante avec Lyon »⁵³. Les études de l'INSEE concernant les déplacements domicile/travail attestent de cette réalité puisqu'en 2007, 3100 déplacements étaient recensés entre la zone d'emploi du Roannais et celle de Lyon contre 860 avec celle de Saint Etienne. « *Je veux bien aller travailler à Lyon mais pas à Saint Etienne* » (Mme E., 24 ans, Mission Locale de Roanne). Pour le Gier, on note que l'aire d'influence de Lyon déborde sur ce territoire. La proximité de

⁵² Déplacements domicile/travail et domiciles/études en Rhône Alpes – Alain Dupré et Luc Rigollet – INSEE Avril 2011

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/themes/syntheses/lettre_analyses/02141/Rapport-etudes.pdf

⁵³ Aménagement et développement des territoires – Aire urbaine de Roanne – Février 2011 – Réseau Ferré de France

Lyon, son dynamisme, la pluralité et la cadence des transports en commun vers cette ville ainsi que les offres d'emploi plus nombreuses font que les jeunes de ces territoires envisagent de s'y déplacer ou de s'y installer : « *Je serais prête à y déménager (à Lyon) pour un emploi* » (Mme G, 20 ans, Mission Locale de Roanne).

Le discours des jeunes apparaît cependant relativement contrasté, entre ceux qui concèdent une distance entre leur domicile et leur emploi de plus de 50Km et ceux qui ne veulent pas en faire plus de 10.

28,5% des jeunes considèrent un déplacement de moins de 10Km comme étant acceptable entre leur domicile et leur lieu de travail. Ce choix réside dans le fait que 100% d'entre eux n'ont pas le permis de conduire et qu'il est moins aisé, même en transport en commun, de parcourir de grandes distances.

58% des jeunes ont indiqué pouvoir parcourir entre 10 et 50 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. 68% d'entre eux disposent du permis de conduire, les autres utilisent fréquemment les transports en commun.

Enfin, 13,5% des enquêtés ont précisé pouvoir faire plus de 50 Km pour se rendre à leur travail. Ce qu'il est intéressant de noter c'est que 46,3% d'entre eux ne disposent pas du permis de conduire. Ces derniers sont essentiellement domiciliés dans des communes urbaines bien desservies en transport en commun. Les jeunes stéphanois représentent là 56% des effectifs. On aurait pu s'attendre à ce que le nombre de jeunes titulaires du permis de conduire augmente avec la distance or ce ne n'est pas le cas. Une part de l'explication vient du fait que ces jeunes ont plus fréquemment que les autres déjà eu des expériences professionnelles à plus de 50Km de leur domicile (44% d'entre eux contre 26% pour l'ensemble des jeunes) et sont donc « hyper mobiles ».

Une autre explication tiendrait de **l'ancrage territorial des jeunes**. En effet, certains jeunes expliquent qu'ils ne se sentent pas prêt à quitter leur commune, leur lieu de vie et souhaiteraient pouvoir y trouver un emploi. L'accès à un premier emploi ou à des expériences professionnelles nécessitent toutefois quelques compromis que certains jeunes ne sont pas en capacité ou ne veulent pas faire. **Cette question met en exergue celle de l'ancrage territorial des jeunes, entre protection et enfermement.** Les itinéraires familiaux, territoriaux et résidentiels restent très combinés et doivent donc être analysés comme un ensemble. Dans ce contexte, **l'ancrage territorial peut constituer une protection, car il est souvent associé à une solidarité territoriale, mais cet ancrage peut aussi devenir un enfermement et impacter directement les capacités d'un individu à s'insérer.**

On constate par ailleurs que les jeunes les moins qualifiés (niveau VI) sont aussi ceux indiquant vouloir parcourir la distance la moins longue possible entre leur domicile et leur travail. Cela tient aussi au fait que les emplois leur étant proposés sont les plus précaires et les moins rémunérateurs et que, compte tenu du coût que les transports représentent dans un budget, ils ne sont pas prêts à faire cette concession.

4- Le logement, une volonté d'autonomie

L'accès à un emploi et à un logement participent au processus d'émancipation, d'autonomisation et de passage à l'âge adulte des jeunes.

A ce propos, il est intéressant de noter **que les jeunes ne considèrent pas qu'il soit difficile de trouver un logement dans la Loire**. Cette réalité est à mettre en relation avec **les niveaux de loyer** pratiqués, plutôt bas en comparaison à ceux pratiqués dans l'ensemble de la région.

a- L'autonomie résidentielle liée à l'emploi

Pour la plupart des jeunes, **l'autonomie passe en premier lieu par l'emploi et l'accès à des ressources**. Dans ce contexte, la difficulté à trouver un logement n'apparaît pas, à première vue, comme étant le principal frein d'accès à l'emploi puisque seuls **5% des enquêtés ont considéré que la difficulté à trouver un emploi pouvait être liée à celle de trouver un logement**. « *C'est facile de trouver un logement chez nous, il y en a plein le bon coin. Par contre dans les grandes villes, c'est plus difficile, comme à Lyon, mais dans la Loire c'est différent, c'est pas cher* » (Mr G., 24 ans, Mission Locale de Saint Etienne). Cette observation reste cependant à nuancer en fonction des profils des jeunes.

En revanche, **l'absence d'emploi apparaît comme un obstacle et vient renforcer le sentiment de difficulté lié à la recherche et au maintien dans un logement**.

Parmi les jeunes enquêtés, on peut noter **que 5% sont venus à la mission locale dans le but d'y trouver une aide pour le logement**. 34% d'entre eux ont par ailleurs précisé que **le logement était un frein dans le cadre de leur insertion professionnelle**.

« *Il faut se loger pour travailler et travailler pour se loger, par où je commence ?* » (Mme K, 24 ans, Mission locale du Forez), tel est le discours assez unanime des jeunes rencontrés en entretien. **La difficulté des jeunes pour accéder au logement réside dans l'accès à des ressources principalement**. Selon leur situation individuelle, on constate que les jeunes ont **des ressources financières limitées, voir inexistantes et souvent irrégulières** mais un besoin de mobilité avéré en quête d'un (premier) emploi.

Parmi les 71,7% de jeunes venus en mission locale pour trouver un emploi, 57% vivaient chez leurs parents principalement pour palier à leur manque de stabilité professionnelle ou de ressources financières. Les réponses apportées par les jeunes laissent donc à penser que **la raison principale à leur cohabitation avec leurs parents résulte d'une impossibilité financière d'en partir**. Pour 80% d'entre eux, cette situation n'est pas considérée comme difficile et même 14% s'y sentent bien. En revanche, 20% des jeunes vivent difficilement cette situation (que peut-on dire du point de vue des parents ?). Ainsi **la cohabitation résulte moins d'un choix que d'une absence de choix**.

Selon l'enquête réalisée, les jeunes vivant encore au domicile de leurs parents avaient en moyenne 20 ans et 4 mois. En revanche, la moyenne d'âge des jeunes en logement autonome était de 22 ans. Sous l'influence des difficultés économiques, **on constate maintenant des**

départs provisoires des jeunes suivis de retours dans la famille ou des situations d'hébergement intermédiaires entre cette cohabitation familiale et le logement autonome.

b- Les facteurs influençant le départ du domicile parental

Si l'on s'intéresse aux facteurs qui influencent le départ du domicile parental, nous constatons des situations contrastées selon la situation professionnelle.

La décohabitation étudiante est particulière puisqu'elle est totalement, ou presque, conditionnée par la distance qui sépare le domicile des parents du lieu d'étude. Environ 23% des jeunes ayant été en logement autonome par le passé et qui sont retournés au logement parental ont indiqué le motif du rapprochement du lieu d'étude/de formation comme motif à l'accès au logement. **Cette décohabitation apparaît souvent comme non définitive.**

Concernant **les jeunes travailleurs**, ceux ayant précisé avoir un salaire au moment de l'enquête, on note que 28% d'entre eux vivent en logement autonome dans la majorité des cas pour former un couple. En revanche, **56% vivent encore au domicile parental principalement parce que leurs revenus leur semblent insuffisants** : 57% percevaient moins de 780 €. Dans ce cas, **la cohabitation retardée** malgré l'accès à des ressources est le fait que ces dernières, bien qu'issues d'un emploi sont considérées comme insuffisantes. Dans certains cas, **la cohabitation s'avère plus délicate**, notamment pour les jeunes qui reviennent vivre chez leurs parents après un premier départ. C'est le cas pour 32% des jeunes interrogés ayant déjà vécu en logement autonome et habitant au jour de l'enquête chez leurs parents.

Pour **les jeunes demandeurs d'emploi**, 25% des enquêtés vivent en logement autonome. Il apparaît qu'une majorité d'entre eux ait quitté le domicile parental pour **fonder sa propre famille** (42% des répondants) : installation en couple, mariage ou encore naissance d'un enfant. Suivent ensuite ceux pour qui la décohabitation résulte avant tout de d'un **besoin d'autonomie** (21,5% des répondants) et enfin ceux pour lesquels **les conflits familiaux** (15% des répondants) ont été moteur à ce départ : « *ça se passait mal avec mon père, j'ai donc choisi de prendre un logement* » (Mr M, 19 ans, Mission Locale de Saint Etienne). Les jeunes demandeurs d'emploi apparaissent également les plus affectés par une décohabitation « forcée » (liée principalement à des conflits familiaux). Cela, ajouté à leur faible solvabilité, voire dans 34% des cas leur insolvabilité, entraînent des conditions d'hébergement souvent fragiles.

Au regard de cette étude, nous constatons que **les parcours des jeunes en insertion, même s'ils sont dans la « plus grande majorité » graduels** (hébergé par les parents > permis de conduire > accès à l'emploi > autonomie résidentielle ou hébergé par les parents > accès à l'emploi > permis de conduire > autonomie résidentielle) **apparaissent variés**. Nous nous intéresserons dans la prochaine partie aux jeunes pour lesquels « l'insertion » au sens large est mise en péril par leur parcours résidentiel.

B- La jeunesse en quête d'autonomie résidentielle, fragilisée ?

Les logiques qui sous-tendent le départ du domicile parental semblent nombreuses et profondément liées aux caractéristiques socio-économiques du jeune et de sa famille. Tous les jeunes ne décohabitent pas pour les mêmes raisons et dans de mêmes proportions.

Précédemment à cette étude, les missions locales nous ont alertés sur la part importante des jeunes qu'elles accueillent en difficultés de logement. Ces dernières impactent directement **le processus d'insertion engagé préalablement par le jeune** et les conseillers emploi se voient chargés dans un premier temps, de résoudre les problématiques logement avant de pouvoir établir et travailler à l'élaboration d'un projet professionnel.

Le parcours résidentiel des jeunes connaît parfois des "accidents". **Quand la famille ne peut plus accueillir un jeune pour des raisons de moyens ou de difficultés de cohabitation, ou lorsqu'un jeune ne peut accéder au logement ou s'y maintenir, la question de sa prise en charge et de celle de son hébergement se pose alors.**

1- Données de cadrage sur le logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales

L'accompagnement individualisé des jeunes est le cœur de métier des Missions Locales, tant sur le champ professionnel que social. La spécificité des Missions Locales réside dans leur pluridisciplinarité et leur capacité à **conduire un accompagnement global dans tous les champs de l'insertion.**

A partir des données provenant des missions locales issues de leur système d'information national Parcours 3, nous avons pu déterminer la proportion de jeunes se trouvant confrontés à des difficultés de logement. Le recueil de la situation des jeunes face au logement est systématiquement réalisé, dès le premier accueil et de manière plus irrégulière lors du suivi. C'est pourquoi nous présenterons uniquement les données concernant les jeunes venus dans une mission locale pour un premier accueil en 2012 et 2013.

En 2012 et 2013, parmi les jeunes venus en premier accueil dans une mission locale de la Loire, **16,4% à 17,3 % des jeunes étaient en « fragilité liée au logement ».**

Définition de « fragilité liée au logement » telle que présentée :

- *à partir du cumul des situations logement caractérisées de la manière suivante :*
 - *Autre (cette catégorie est sélectionnée pour des situations variées dont l'hébergement d'urgence, l'ALT mais aussi de l'internat. Nous avons choisi d'intégrer cette catégorie pour la constitution de l'item « problématique logement » car elle revêt plus fréquemment un caractère de difficulté vis-à-vis du logement.)*
 - *Autres foyers (dont résidence sociale, CADA...)*
 - *CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)*
 - *Hébergés par des amis (ce mode d'hébergement apparaît comme un temps de dépannage qui ne peut s'établir dans la durée et qui permet de palier à l'absence de logement ou la mise à la rue).*
 - *Hébergés par de la famille (l'hébergement par de la famille apparaît tant comme une solution choisie pour certains jeunes (pour se rapprocher d'un emploi ou d'une formation) que contrainte (pour palier à l'absence de logement et/ou la mise à la rue)).*

- Hébergement nomade (il s'agit là du mode d'hébergement principal des gens du voyage).
- Hôtel (mode d'occupation permanente dans ce cas)
- Sans logement (ce sont là les personnes sans situation d'habitat, qui vivent à la rue, dans leur voiture...)
- FJT, hébergés par les parents et en logement autonome pour lesquels une problématique logement a été soulevée lors de l'entretien avec un conseiller de la mission locale (dans le logiciel P3, les conseillers ont la possibilité de cocher une case « problématique logement »)

Malgré une diminution en valeur absolue du taux de jeunes en « fragilité liée au logement », notons qu'en valeur numérique, **ce nombre est stable entre les deux années d'observation.**

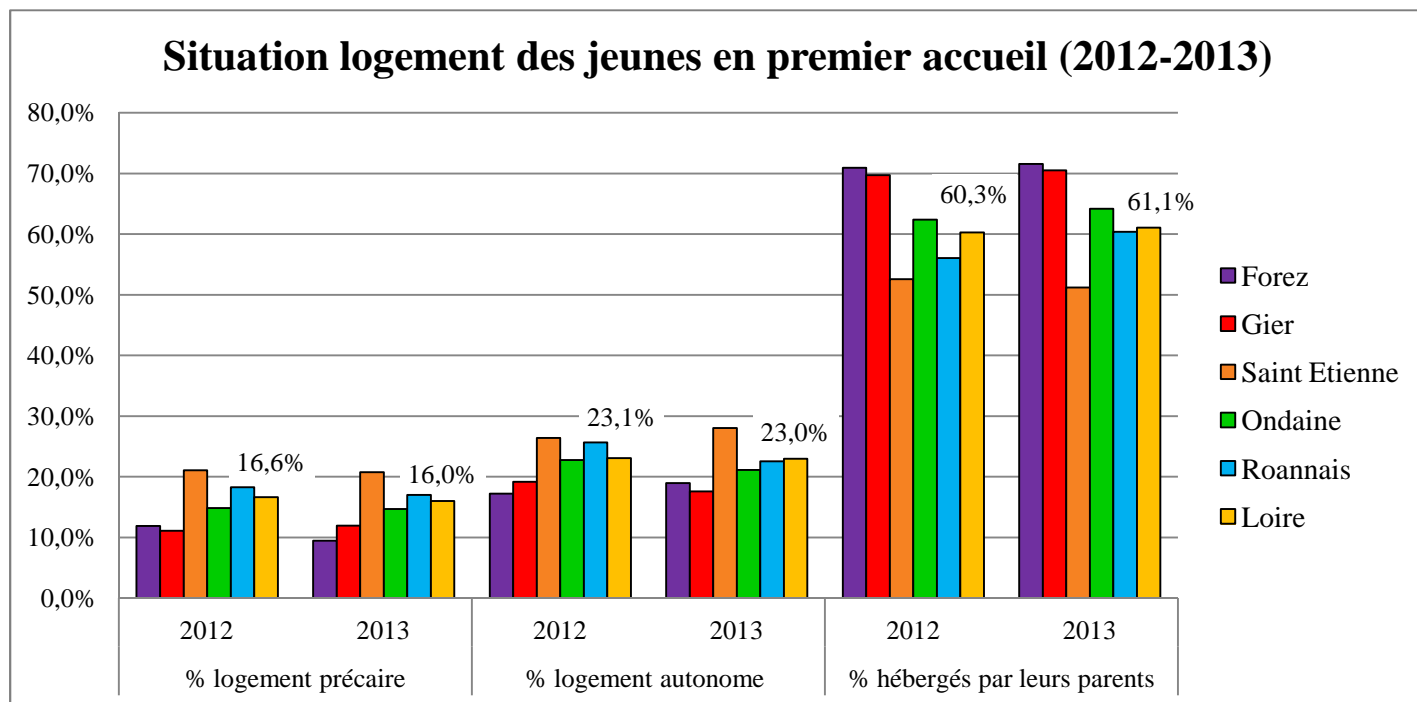
Jeunes en premiers accueil 2012					
	Total jeunes en 1er Accueil 2012	Nb jeunes en fragilité liée au logement	En % des jeunes en 1er accueil en 2012	Nb jeunes mal-logés	En % des jeunes en 1er accueil en 2012
Forez	1035	142	13,7	62	6,0
Gier	955	109	11,4	66	6,9
Saint Etienne	2093	454	21,7	301	14,4
Ondaine	553	84	15,2	40	7,2
Roannais	1227	225	18,3	137	11,2
Loire	5863	1014	17,3	606	10,3

Jeunes en premier accueil 2013					
	Total jeunes en 1er Accueil 2013	Nb jeunes en fragilité liée au logement	En % des jeunes en 1er accueil en 2013	Nb jeunes mal-logés	En % des jeunes en 1er accueil en 2013
Forez	1097	108	9,8	53	4,8
Gier	1040	129	12,4	63	6,1
Saint Etienne	2243	477	21,3	276	12,3
Ondaine	525	81	15,4	33	6,3
Roannais	1298	222	17,1	129	9,9
Loire	6203	1017	16,4	554	8,9

Cette définition de « fragilité liée au logement » a été construite en lien avec l'ensemble des missions locales associées au projet. Toutefois, elle diverge légèrement de celle donnée par l'union régionale des missions locales que cette dernière présente comme de l'habitat précaire⁵⁴. La principale différence tient au fait que l'URML ne tient pas compte des jeunes étant en logement autonome, en FJT ou logés par leurs parents ayant indiqué se sentir en

⁵⁴ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement par les amis ou membres de la famille, hébergement nomade ou à l'hôtel, sans hébergement

« problématique logement ». **En considérant la définition de l'URML⁵⁴, la part de jeunes en habitat précaire atteint dans la Loire 16,6% en 2012 et 16% en 2013 contre 18% en moyenne en Rhône Alpes.** Notons toutefois qu'en valeur numérique, le nombre de jeunes en logement précaire progresse de 1,6% (976 en 2012 à 992 en 2013), celui des jeunes en logement autonome de 5% (1354 en 2012 à 1424 en 2013) et celui des hébergés par leurs parents de 6,7% (3533 en 2012 à 3787 en 2013).



Dans le cadre de l'étude, nous avons souhaité distinguer **les jeunes en fragilité liée au logement de ceux réellement mal-logés** (voir tableau page précédente). Nous les avons différenciés par le degré de difficultés auxquelles ils sont confrontés fonction du type d'hébergement occupé. Autrement dit, nous avons d'une part les jeunes en fragilité liée au logement dont on peut penser qu'ils sont en « probable difficulté de logement » et d'autre part les jeunes que nous pouvons considérer comme « mal logés » dont la difficulté liée au logement est avérée.

Définition de « mal-logés » telle que présentée :

- à partir du cumul des situations logement caractérisées de la manière suivante :
 - Autre
 - Autres foyers
 - CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)
 - Hébergés par des amis
 - Hôtel
 - Sans logement
 - FJT, hébergés par les parents, hébergés par la famille, hébergement nomade et en logement autonome pour lesquels une problématique logement a été soulevée lors de l'entretien avec un conseiller de la mission locale

Pour déterminer le nombre de jeunes mal-logés, nous avons exclu ceux étant hébergés par la famille en considérant que ce mode d'hébergement pouvait relever tant d'une volonté d'un jeune à s'y établir (en considérant les réponses données par les jeunes aux questionnaires) que d'une solution temporaire pour palier à un grave problème de logement (même si cette hypothèse demande à être vérifiée). Compte tenu des données écartées (mais susceptibles de cacher une partie de la réalité), et aussi d'autres facteurs liés à la non-réponse des jeunes (lors du rendez-vous avec un conseiller mission locale les interrogeant sur leur situation logement), **il faut considérer les données présentées comme étant à minima de la réalité**. En effet, dans le cadre de l'enquête réalisée auprès de 411 jeunes fréquentant les missions locales, 33% d'entre eux ont indiqué se « sentir en difficulté de logement », difficulté principalement due à l'absence ou au manque de ressources financières.

2- L'accès au logement

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, **les jeunes, dans leur processus d'autonomisation considèrent l'accès au logement comme faisant partie des priorités**. Cette observation est d'ailleurs corrélée par de nombreuses études sociologiques.

a) Les jeunes hébergés par leurs parents

57% des jeunes ayant répondu à la question sur leur logement actuel vivent au domicile de leurs parents. Ceux là considèrent le logement avant tout comme un lieu d'autonomie. **L'autonomie c'est ce qui est avant tout recherché par un jeune encore hébergé par ses parents et qui souhaite accéder au logement.**

Chez ces derniers, **on note que le sentiment d'être en difficulté augmente avec l'âge**. En effet, sur les 233 jeunes vivant chez leurs parents, 17,2% ont indiqué se sentir en difficulté de logement, principalement au motif du manque de ressources pour pouvoir accéder au logement ou du fait de leur besoin d'autonomie. Parmi cette même catégorie, le pourcentage de jeune se sentant en difficulté passe à :

- 23% pour les jeunes de plus de 22 ans
- 25% pour les jeunes de plus de 23 ans
- 31% pour les jeunes de plus de 24 ans
- 37% pour les jeunes de plus de 25 ans

Cela prouve que **le sentiment de difficulté vis-à-vis du logement existe également chez les jeunes hébergés par leurs parents** et s'amplifie avec l'âge. L'âge moyen des jeunes ayant indiqué être en logement autonome dans le cadre de cette enquête étant de 22 ans, on peut supposer que passé cet âge, il n'est plus « normal » qu'un jeune vive encore au domicile de ses parents.

Il en est de même concernant les jeunes ayant été en logement autonome et revenus vivre chez leurs parents. Le sentiment de difficulté vis-à-vis du logement est présent chez plus de 32% d'entre eux. *« C'est horrible de revenir vivre chez ses parents. Ca faisait 6 mois que j'étais en logement autonome avec mon copain. Je considère être en difficulté de logement car c'est*

trop galère chez moi, je n'ai pas ma tranquillité et puis même j'aimerais avoir mon indépendance. A 19 ans c'est dur d'être encore chez ses parents. » (Mme D, 19 ans, Mission Locale de Roanne). De la même manière, ce phénomène s'amplifie avec l'âge.

84% des jeunes hébergés par leurs parents ne recherchent pas de logement au motif principal de ne pas en avoir les moyens : « *Tant que je n'ai pas d'emploi, je ne peux pas chercher un logement* » (Mme D, 19 ans, Mission Locale de Roanne). 41% d'entre eux précisent que cette situation leur convient et 33% considèrent que ce n'est pas dans leur projet immédiat. Soulignons que dans certains cas, **les jeunes opèrent des arbitrages entre indépendance coûteuse (contrainte du loyer et des charges mais autonomie) et dépendance gratuite (pas ou peu de frais liés au logement mais dépendance résidentielle)** : « *j'ai vécu en logement autonome. Si c'était à refaire, je préférerais rester chez mes parents : pas de loyer, pas de charges et la possibilité de mettre de l'argent de côté. Aujourd'hui j'y suis retournée et c'est ce que je fais. Je ne compte pas accéder au logement dans l'immédiat* » (Mme A, 22 ans, Mission Locale de l'Ondaine). De nombreux jeunes vivants au domicile familial affirment tout de même participer aux charges quotidiennes quand ils en ont la possibilité, cette participation étant un tremplin vers la responsabilisation.

16% des jeunes hébergés par leurs parents recherchent un logement notamment pour satisfaire à leur besoin d'autonomie (82% des motifs de la recherche d'un logement), de mobilité liée à un emploi (35% rapprochement d'un emploi), pour former un couple dans 30% des cas ou encore pour éviter des conflits dans 26% des cas. L'attention est portée sur ces derniers, à 88% des femmes, âgées en moyenne de 21 ans et essentiellement sans ressources (55%). **Les conflits familiaux et notamment les ruptures familiales (et mises à la porte) peuvent avoir de lourdes conséquences sur l'avenir des jeunes, d'autant quand ils n'y sont pas préparés ou qu'ils n'ont pas les moyens financiers de s'assumer** : « *J'ai été mis à la porte de chez ma mère. Je n'avais nulle part où aller alors je suis resté à la rue 1 ou 2 semaines. Je n'osais pas demander de l'aide à des amis. Puis un jour l'un d'entre eux m'a trouvé dans la rue et m'a proposé de m'héberger. J'y suis resté pendant un mois. Je poursuivais mes études. J'ai pu être logé en foyer en ALT. J'ai réussi à finir l'année mais après il a bien fallu que je travaille pour me payer un logement* » (Mr F, 22 ans, Mission Locale du Forez). C'est en amont de la rupture familiale (et lorsque l'information est connue des référents des missions locales ou travailleurs sociaux lorsqu'il y en a) **qu'une médiation devrait pouvoir intervenir pour éviter que le jeune ne se retrouve à la rue, sans solution, et ainsi palier au recours à l'hébergement d'urgence** ou à des solutions intermédiaires, temporaires et précaires. Cette pratique pourrait permettre **d'éviter l'enfermement de certains jeunes dans des situations d'échec (squat, vie à la rue, hébergement d'urgence...) ou de difficultés trop souvent répétitives.**

Les jeunes hébergés par leurs parents et en recherche de logement consultent principalement les offres de logement sur Internet (61%). Les démarches pour accéder au logement social sont envisagées ou ont été engagées dans 38% des cas. Aujourd'hui, les jeunes en quête d'autonomie et souhaitant accéder au logement utilisent essentiellement les outils de communication et d'information modernes. Aussi, **il semble crucial que les offreurs de**

logement social donnent plus de visibilité quant à l'offre disponible⁵⁵ (et pas seulement sur le patrimoine !), **cela participant à la logique de choix ou de logement « choisi » souhaitée par la plupart des demandeurs de logement aujourd'hui**. Par ailleurs, de nombreux jeunes enquêtés ont indiqué que les démarches concernant les demandes de logement social étaient trop longues entre le montage du dossier et la première proposition de logement (pas forcément adaptée aux yeux de certains !). **Ces derniers se tournent donc principalement vers l'offre du parc privé** (la différence de loyer au m² étant relativement faible), **plus lisible et accessible plus rapidement répondant ainsi aux besoins des jeunes** (emploi, mobilité, formation, autonomie résidentielle).

Les jeunes en recherche de logement autonome doivent pouvoir apporter la preuve de leur capacité à assumer un loyer de manière durable. Aussi, un bailleur (public ou privé) écartera les demandes de logement concernant les jeunes n'ayant pas les moyens d'assumer le loyer et les charges au moment de la demande. A l'issue de l'enquête, **on note que parmi les jeunes logés chez leurs parents et effectuant des recherches de logement, près de 50% sont sans ressources**, 24% ont des ressources allant de 0 à 400 € et 27% gagnent plus de 400 €. Ces éléments posent ainsi la question de **l'analyse que font les jeunes de leurs besoins, de leurs envies et de leurs confrontations à la réalité du marché et de leur budget**.

Pourtant **91% des jeunes en recherche de logement (et hébergés par leurs parents) considèrent qu'il est difficile d'accéder à un logement (dans la Loire)**. Parmi eux, 77% précisent que **le niveau de loyer et/ou de charges est un frein à l'accès** (68% pour les jeunes hébergés par leurs parents). **39% pensent que les démarches pour accéder au logement** (dossier et pièces justificatives à déposer, garanties à apporter) **compliquent l'accès** et enfin 32% pensent **qu'un accompagnement serait nécessaire** (sans préciser comment et par qui !).

On peut ainsi croire que les recherches de logement faites par les jeunes hébergés par leurs parents sont destinées à évaluer et construire leur « **projet logement** » avant de réunir les conditions nécessaires pour accéder au logement. D'une manière générale, **la plupart des jeunes ont conscience des garanties à apporter à un bailleur pour pouvoir accéder à un logement**, cependant, certains nécessitent et/ou souhaitent un accompagnement dans la construction de leur parcours logement afin de les aider à identifier les freins et leviers pour permettre leur accès : « *je veux m'installer avec mon copain dans la Plaine. Il a 300 € de ressources par mois et le RSA et moi le chômage se finit dans moins d'un mois [...]. J'ai fais une demande de logement social mais je suis toujours sans réponses depuis plus de 2 mois. Pourquoi ils ne me répondent pas ?* » (Mme K, 24 ans, Mission locale du Forez). De même, certains jeunes souhaitant échapper aux conflits familiaux veulent accéder au logement, même avec de faibles ressources. Dans ce cas, l'accès au logement est « en général » empêché par le manque de ressources, de garanties suffisantes mais n'est pas impossible compte tenu de l'existence d'une offre de logements dégradés à faible loyer dans le parc privé jouant le rôle d'un parc social de fait : « *J'ai quitté mes parents, y'avait des embrouilles avec mon père et comme j'avais quelques ressources (moins de 250 €)j'en ai profité. La propriétaire ne m'a*

⁵⁵ Exemple du site Internet Loc'Annonces mis en place par la ville de Paris : <https://teleservices.paris.fr/locannonces/>

pas demandé de garant. Ils sont pas très neufs les logements sur Saint Etienne, y'a toujours des bricoles à faire. Le logement semblait propre. Alors je l'ai pris. J'ai du mal à payer le loyer et y'a des fuites d'eau au niveau de mon plafond. Je me débrouille comme je peux pour trouver de l'argent, je fais des choses pas très légales pour payer le loyer » (Mr X).

La famille semble apparaître comme un moyen de lutter contre la précarité, démontrant qu'il existe des solidarités familiales, cette dernière pouvant jouer **un rôle socialisant pour le jeune**. A travers les transformations de la société contemporaine, les principes même de la solidarité familiale évoluent. Les types d'aides apportées par la famille varient en fonction des positions sociales. On constate que **plus un ménage est aisé, plus il aura tendance à aider, tandis que les familles modestes développent un discours plus centré sur la nécessité de s'en sortir par soi-même**.

b) Les jeunes en logement autonome

Les jeunes en logement autonome représentent 23,6% des jeunes interrogés. **Les jeunes hébergés par leurs parents par le passé ont accédé au logement aux motifs principaux de la formation d'un couple (45% des répondants), pour devenir autonome (20,5%) ou pour éviter des conflits familiaux (11,5%).**

60% d'entre eux considèrent qu'ils ne sont pas en difficulté de logement. Pour ceux là, l'accès au logement a été un succès. Le logement qu'ils occupent leur convient dans 67% des cas.

Parmi ces derniers, on note toutefois que 2 situations sur 58 relèvent d'une problématique logement. Ces dernières, même si les jeunes en question en ont conscience, ne leur suffisent pas pour se considérer en difficulté de logement. L'une est un logement insalubre et l'autre un loyer trop élevé par rapport aux ressources. Cela pose la **question de la représentation que les jeunes se font d'un logement et des enjeux et priorités qui gravitent autour**. Doit on préférer un logement « précaire ou précarisant » ou l'autonomie que cela procure ? Mieux vaut-il un logement « précaire ou précarisant » que retourner vivre chez ses parents (quand cette solution existe) ?

38% des jeunes en logement autonome et ne se sentant pas en difficulté de logement, considèrent qu'il est facile d'accéder au logement, ceci mettant en exergue leur sentiment de réussite vis-à-vis de leur accès et maintien dans le logement.

c) Les jeunes en habitat temporaire ou précaire

Plus de 15% des jeunes ayant répondu à l'enquête sont dans une situation d'habitat temporaire (FJT, hébergé par des amis, de la famille, en foyer) **et/ou précaire** (absence de logement, hébergé par des amis, de la famille, en foyer).

Parmi eux, 52% sont à la recherche d'un logement. Les motifs de la recherche de logement relèvent principalement d'un besoin d'autonomie (74%), du rapprochement d'un lieu d'emploi (45%), de conflits familiaux (30%) ou de la constitution d'un couple (23%).

A l'instar des jeunes hébergés par leurs parents, **les logiques d'accès au logement répondent aux mêmes codes** pour les jeunes dans des solutions d'habitat temporaire et/ou précaire. Toutefois, **on note que les conflits familiaux et le rapprochement d'un emploi sont des motifs plus souvent exposés pour l'accès au logement.**

Les jeunes recherchant un logement pour se rapprocher d'un emploi sont plus fréquemment **hébergés par de la famille**. Cette forme d'hébergement apparaît ainsi comme **une solution temporaire, souple et peu coûteuse voire gratuite mais impliquant une dépendance et des contraintes vis-à-vis de l'hébergeur**. Ainsi, le jeune ayant trouvé un emploi (ou une formation) préférera ce mode d'hébergement (lorsqu'il est possible) en fonction :

- Du type de contrat (précaire ou non)
- De ses capacités contributives
- De l'absence ou du manque de solution « logement » adaptée à proximité du lieu d'emploi et mobilisable rapidement

Les jeunes en logement temporaire et/ou précaire et en recherche de logement ont davantage recours à la demande de logement social (55%) qu'à la recherche sur Internet (42%). Notons que **13% (à minima) de ces jeunes se tournent vers une personne ou structure ressource telle que le travailleur social, la mission locale ou le SIAO pour les aider à engager des démarches de recherche de logement.**

87% des jeunes en situation d'habitat temporaire ou précaire considèrent qu'il est difficile d'accéder au logement. On peut supposer que pour ces derniers, le logement (et toutes les représentations que l'on s'en fait) revêt un caractère spécifique. Compte tenu de la situation (plus ou moins précaire) dans laquelle se trouve le jeune, l'accès à un logement peut apparaître plus difficile. Alors que pour l'ensemble de la population jeune, l'accès au logement peut être considéré comme une norme, **pour les plus en difficulté de nombreuses barrières seront à lever pour y parvenir, impactant directement leur capacité à s'y représenter**. 74% de ces jeunes considèrent que le niveau de loyer est un frein à l'accès, 64% en ce qui concerne les charges. Les démarches complexes pour une demande de logement constituent un obstacle à l'accès pour 33% des répondants et enfin seulement 19% pensent que la recherche d'un logement nécessite un accompagnement spécifique. Notons que ce niveau de réponse diverge de celui des jeunes hébergés par leurs parents qui était de 32%. Cette différence importante s'explique principalement par le fait que **les jeunes en situation d'habitat temporaire et/ou précaire font plus fréquemment l'objet d'un accompagnement spécifique dans le cadre de leur parcours** (à l'emploi par les missions locales, à l'insertion sociale par les structures d'hébergement ou de logement temporaire ou les travailleurs sociaux...), **accompagnement pouvant aller jusqu'à la recherche d'un logement autonome.**

Ainsi **les principaux facteurs influençant l'accès au logement des jeunes sont les besoins d'autonomie, l'emploi/la formation, la constitution d'une vie de couple/famille et enfin les conflits familiaux**. L'accès au logement des jeunes ayant des ressources suffisantes et les capacités de s'y maintenir par la suite doit être facilité (accompagnement pour ceux qui le

souhaitent, proposition de logement rapide, démarches simplifiées, garanties apportées) pour répondre à leurs besoins et leurs priorités pour s'insérer durablement. Notons que les jeunes qui désirent accéder à un logement (plus fréquemment pour se rapprocher d'un emploi) et en ont les capacités financières **n'ont pas la patience** d'attendre l'attribution d'un logement social, ceci expliquant en partie le fait que les jeunes sont de moins en moins nombreux à y recourir. Par ailleurs, les résultats font apparaître **une certaine méconnaissance des circuits d'information et des dispositifs « spécifiques » liés à l'hébergement ou au logement (CHRS, 115, assistants sociaux...).**

3- Le maintien dans le logement

La problématique du maintien dans le logement des jeunes est fréquemment soulevée par les acteurs du logement ligérien. En effet, les niveaux de loyer plutôt faibles et l'offre étant plus importante que la demande, **l'accès au logement est « facilité » (de ce point de vue) dans le département de la Loire**. A partir du moment où un jeune obtient des ressources, aussi faibles et fluctuantes soient-elles, et que le désir d'autonomie est grand, ce dernier peut accéder au logement (sous réserve qu'il apporte les garanties demandées par le bailleur, lorsqu'elles sont demandées). Ainsi, les conseillers des missions locales voient de plus en plus de jeunes en difficulté de maintien dans le logement, ne pouvant plus en assumer financièrement la charge. Certains sollicitent les dispositifs d'aide tels que le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Le Fonds Logement Unique (FSL Loire) peut aussi l'être sous réserve que des ressources garantissent la pérennité du projet logement à court et moyen terme.

Nous allons nous concentrer dans cette partie sur les jeunes en logement autonome, ceux y étant au moment de l'enquête et ceux y ayant été mais qui ont dû retourner chez leurs parents.

a) Les jeunes en logement autonome

Comme dit précédemment, les jeunes en logement autonome au moment de l'enquête représentent 23,6% des jeunes interrogés. 66% sont des femmes. L'âge moyen est de 22 ans. 55% des jeunes en logement autonome déclarent vivre en couple (concubinage, Pacs, mariage). Parmi eux, 15% ont indiqué avoir au moins 1 enfant. Les jeunes ont accéder au logement principalement dans le but de former un couple, pour devenir autonome, pour éviter les conflits familiaux ou pour se rapprocher d'un emploi. 35% d'entre eux se trouvaient déjà par le passé dans un autre ou le même logement et y vivaient de manière autonome.

Près de 40% d'entre eux considèrent être en difficulté dans leur logement. Cette difficulté provient dans 63% des cas du manque de ressources liées à l'instabilité professionnelle notamment. Leur projet logement peut être remis en cause compte tenu des difficultés qu'ils ont à régler les frais inhérents à leur logement (loyer, charges).

Les ressources des jeunes en logement autonome s'établissent en moyenne à 481 € toutefois on remarque de fortes disparités :

- 15 jeunes déclaraient avoir un salaire avec une moyenne de 872 € allant de 300 à 1250 €
- 32 étaient au chômage avec une indemnité mensuelle moyenne de 762 € allant de 200 à 1300 €
- 11 percevaient le RSA dont 3 le RSA Jeunes
- 1 recevait l'AAH
- 5 avaient une pension des parents allant de 100 à 750 €
- 27 étaient sans ressources. Parmi eux, 16 étaient en couple, ce qui laisse penser que le/la conjoint(e) assume seul les charges de logement.

Considérant que **la nécessité d'avoir des ressources conditionne l'accès et surtout le maintien dans un logement**, comment expliquer que plus de **11% des jeunes en logement autonome soient sans ressources**.⁵⁶

En observant les réponses de ces jeunes sur leurs expériences professionnelles, on constate que **91% d'entre eux ont eu au moins un emploi rémunéré** (hors stage) par le passé. On peut donc penser qu'ils vivent de petits contrats précaires ou d'aides familiales et que leurs ressources varient tous les mois.

Ainsi, les conseillers des missions locales constatent que **les jeunes en logement autonome pratiquent le système D et s'adaptent malgré de faibles ressources** : « *je paye mon loyer avant tout. Les aides au logement couvrent pratiquement tout. Après, je paye les charges et si je dois manger des pâtes durant le mois entier, c'est pas un drame* » (Mme B, 22 ans, Mission Locale de Saint Etienne) ; « *Mon propriétaire est conciliant. Cela fait 3 mois que je n'ai pas réglé mon loyer. Il sait que je vais le payer. J'ai de la chance, d'autres m'auraient déjà mis à la porte* » (Mr G, 24 ans, Mission Locale de Saint Etienne) ; « *j'ai un appartement à Saint Etienne depuis 2012, aujourd'hui c'est difficile. Je n'ai plus de ressources depuis 6 mois. Il me manque 60 heures pour ouvrir droit à une indemnité chômage [...] Pendant un moment mes parents m'aidaient et j'avais quelques économies. Depuis on ne s'entend plus et ils ont cessé de m'aider [...] Je suis allée au CCAS et ils m'ont orientée vers la Mission Locale et l'ASAS pour un accompagnement. Heureusement que les aides au logement me payent le loyer. J'ai aussi une aide financière du Fonds d'Aide aux Jeunes pour la nourriture* » (Mme N, 23 ans, Mission Locale de Saint Etienne).

Par ailleurs, le questionnaire remis aux jeunes dans les missions locales permet de vérifier que les jeunes ligériens (suivis par une mission locale) en logement autonome et ayant des difficultés :

- **renoncent à des dépenses de première nécessité pour payer leur loyer et se maintenir dans leur logement**. Suite à des entretiens passés auprès de jeunes repérés comme étant en « difficulté » de logement par les missions locales, on constate que de nombreux jeunes restreignent leur budget alimentaire, leurs dépenses en chauffage ou de santé pour garantir le règlement du loyer : « *Pour moi*

⁵⁶ Il s'agit là des jeunes ayant indiqué être sans ressources et célibataires

les difficultés sont surtout au niveau budgétaire, surtout quand on est seul pour payer le loyer. Faut encore que je paye des dettes de l'autre logement. Je me restreins au niveau alimentaire et limite l'allumage du chauffage.» (Mr I, 25 ans, Mission Locale de Roanne) ; « je n'ai pas de mutuelle. Mon employeur doit en fournir une d'ici peu alors j'attends. Je vais pas en prendre une maintenant et puis ça coûte cher » (Mr F, 22 ans, Mission Locale du Forez).

- **effectuent du travail dissimulé** : *« j'ai des petits chantiers de ci de là. Je parviens parfois à gagner 400 € par mois. Ca me permet de compléter mon salaire » (Mr X) ou des trafics* : *« je deale pour payer mon loyer et le reste. C'est pas avec 250 € par mois qu'on peut vivre » (Monsieur X).*

Notons que **les jeunes en logement autonome attribuent au logement un caractère particulier de possession, de sécurité, d'abri** bien d'avantage que les jeunes hébergés par leurs parents pour qui le logement représente essentiellement la clef de l'autonomie.

Ainsi on constate qu'**accéder au logement autonome ne met pas les jeunes à l'abri des problèmes**. On le mesure clairement avec **les difficultés qu'éprouvent près de 40% des jeunes en logement autonome pour faire face à leurs dépenses de logement. 31 % des jeunes en logement autonome voient leur maintien dans le logement remis en cause à moyen terme du fait de ressources faibles (inférieures à 200 €) dont 36% à plus brève échéance en l'absence de ressources.**

Une part importante des jeunes dont le maintien dans le logement est compromis se tournent vers les structures d'accompagnement, d'information ou d'orientation telles que la Mission Locale, le CCAS, la CAF, le Conseil Départemental, les associations caritatives ou l'ADIL.

Les missions locales sont le premier interlocuteur des jeunes. Elles font parties de la commission d'attribution des aides financières apportées aux jeunes dans le cadre du FAJD. Rappelons que **30,5% des demandeurs d'une aide financière au FAJD en 2014 étaient en logement autonome**. Bien que 57% des aides financières attribuées par ce dernier concernent l'alimentation (et seulement 4% le logement), on peut penser que la réalité sous jacente est tout autre. Pour rappel, les jeunes en logement autonome, ayant de faibles ressources voient leurs aides au logement couvrir pratiquement l'intégralité du loyer. Ainsi, et au regard de l'urgence des situations, **l'aide est souvent orientée en priorité sur l'alimentaire plutôt que sur le logement** : *« Heureusement que les aides au logement me payent le loyer. J'ai aussi une aide financière du Fonds d'Aide aux Jeunes pour la nourriture » (Mme N, 23 ans, Mission Locale de Saint Etienne).* Parmi les 11% de jeunes sans ressources vivant en logement autonome, 55% sont venus à la mission locale dans le but de demander une aide financière.

Parmi les dispositifs d'aide sollicités par les jeunes rencontrés lors d'un entretien, **près d'1/3 ont déjà bénéficié d'une aide financière du FAJD et plus de la moitié faisaient l'objet d'un accompagnement** (dans le cadre du FAJD ou autre). Le FLU a été sollicité également dans une moindre mesure. Enfin, la Garantie Jeunes, dispositif nouvellement mis en place

dans le département de la Loire et porté par les missions locales a été envisagée, suggérée ou mise en place pour 20% des jeunes rencontrés. Peut-on croire que ce dernier permettra le maintien des jeunes dans leur logement au-delà d'un an d'accompagnement intensif vers l'emploi ?

b) Les jeunes ne s'étant pas maintenus dans le logement

➤ Le retour chez les parents

37% des jeunes ayant déjà été en logement autonome par le passé sont retournés vivre chez leurs parents. L'absence de moyens financiers et/ou la fin des études sont les principales raisons de ce retour.

La décohabitation étudiante/de formation est l'un des principaux motifs d'accès au logement autonome chez les jeunes, conditionnée par la distance qui sépare le domicile des parents du lieu d'étude. La fin des études ou d'une formation est aussi une des principales raisons du retour au logement parental. Les études ou les formations sont un levier à l'insertion des jeunes et à leur autonomie. Elles font parties du processus d'autonomisation des jeunes menant à l'emploi. Environ **23% des jeunes ayant été en logement autonome par le passé et qui sont retournés au logement parental ont indiqué le motif du rapprochement du lieu d'étude/de formation comme motif à l'accès au logement autonome.**

33% des jeunes revenus vivre chez leurs parents après une expérience en logement autonome ont précisé se sentir en difficulté de logement et 25% recherchent à nouveau un logement principalement dans le but de retrouver leur autonomie, de se rapprocher d'un emploi ou d'échapper aux conflits familiaux. Parmi eux, **28 % n'ont aucunes ressources**, les autres ont entre 420 et 1000 € mensuels.

Le retour au domicile des parents après une expérience en logement autonome apparaît autant comme un choix (les jeunes se sentent bien, en sécurité chez leurs parents) **que comme une contrainte** (absence d'emploi et de ressources permettant le maintien dans le logement).

Parmi les jeunes revenus chez leurs parents, on remarque que « seulement » 40% sont sans ressources (pour l'ensemble de l'échantillon, 60% des jeunes sans ressources sont hébergés par leurs parents). Cette réalité cache probablement **une certaine frilosité des jeunes à s'engager sur le chemin de l'autonomie et accéder au logement.** En effet, 32% des jeunes retournés chez leurs parents perçoivent des ressources supérieures à 1000 € mensuels et aucun d'entre eux n'est au moment de l'enquête en recherche de logement. Ces éléments nous amènent à penser que certains jeunes préfèrent finalement rester chez leurs parents pour « *mettre de l'argent de côté* » (Mme A, 22 ans, Mission Locale de l'Ondaine), d'autres attendent la « *sécurité de l'emploi* », autrement dit le CDI ou le CDD longue durée (2 ans) pour se lancer : « *J'ai quitté mes parents seulement lorsque j'ai eu un emploi stable, la sécurité de l'emploi avant tout* » (Mme E, 24 ans, Mission Locale de Roanne). Enfin les

derniers accèdent au logement pour se mettre en couple et pouvoir partager les frais inhérents « *J'ai pris un logement avec mon copain pour avoir plus d'indépendance. J'avais pas besoin de prendre un logement tant que j'étais célibataire, j'étais bien chez mes parents. En plus, on faisait « moite/moite » pour le loyer, les charges et la nourriture. Maintenant que je suis à nouveau célibataire, je suis revenue et je me sens bien chez eux. J'ai pas de charges financières et je peux mettre de l'argent de côté* » (Mme A, 22 ans, Mission Locale de l'Ondaine).

➤ Les solutions temporaires

10% des jeunes ayant été en logement autonome par le passé se trouvaient au moment de l'enquête en logement « provisoire, temporaire » ou sans logement dont 85% étaient hébergés par de la famille.

Lorsque le maintien dans le logement est compromis, de nombreux jeunes se voient proposer des alternatives à la mise à la rue par de la famille ou des amis : « *j'ai eu des soucis dans le logement à Roanne. C'était un logement chez un particulier. Le bailleur était malhonnête. Il a essayé de me soutirer plusieurs loyers alors que j'étais dans tous mes droits. Il a coupé l'électricité. Il me mettait tellement de pression. J'ai décidé de partir. J'en ai parlé à deux amis qui m'ont dit de venir chez elles en attendant que tout se calme.* » (Mme A, 18 ans, Mission Locale de Roanne).

72% de ces jeunes se sentent en difficulté de logement. Certains vivent avec des enfants ce qui peut être particulièrement préjudiciable à son bien être. **La plupart ont des ressources** en moyenne de 400 €. **71% entretiennent des relations proches avec leurs parents ce qui laisse supposer que l'hébergement par un tiers et notamment par la famille est une solution à l'éloignement des parents ou à leur incapacité à héberger leurs enfants** et donc **une forme de solidarité familiale.** On voit particulièrement cela chez les jeunes venus des DOM-TOM.

Les jeunes confrontés à cela voient **l'hébergement par la famille ou des amis comme étant une réelle alternative à la mise à la rue et au mal-logement ou comme une forme d'hébergement temporaire. Ils ne considèrent pas nécessairement être mal-logés :** « *y'a pire que moi, au moins j'ai un toit sur la tête* » (Mme A, 18 ans, Mission Locale de Roanne).

L'hébergement chez des tiers pose de nombreux problèmes de cohabitation au quotidien, tant pour les hébergés que pour ceux qui les accueillent : problèmes dans l'occupation des logements (surpeuplement, occupation précaire...), nuisances diverses (bruit, promiscuité, manque d'intimité...).

Cette solution de dépannage peut se révéler très pénalisante lorsqu'elle se prolonge et constitue rarement un facteur d'insertion. Ces situations peuvent parfois mener jusqu'à la rupture, mettant certains jeunes dans la difficulté la plus totale sans aucune solution d'hébergement et devant solliciter les dispositifs d'aide sociale et d'hébergement d'urgence.

La Fondation Abbé Pierre qualifie même cette forme de « non-logement » comme étant une « sorte *d’amortisseur de la crise du logement* qui rend « invisibles » toutes ces personnes sans logement personnel et renvoie leur prise en charge vers la sphère privée » (Rapport 2013 sur l’état du mal logement en France).

4- Les jeunes en logement temporaire ou « mal-logés »

La notion de mal-logement renvoie à celle employée par la Fondation Abbé Pierre pour rendre compte des personnes les plus défavorisées vis-à-vis du logement. Elle permet de distinguer les personnes sans logement et les personnes vivant dans des conditions d’habitat précaire. Récemment, la Fondation Abbé Pierre a apporté un nouveau regard sur les formes de précarité de l’habitat en incluant la notion de fragilité liée au logement. Cette dernière ne fera pas l’objet ici d’une observation compte tenu de l’absence ou du manque de données la concernant.

Le logement temporaire quant à lui permet à son occupant d’avoir un véritable statut d’occupation (bail ou titre d’occupation). Il règle un loyer ou une redevance, bénéficie des aides au logement et d’une garantie de maintien dans les lieux. La vocation du logement temporaire est justement d’être temporaire et sert de « tampon » entre hébergement et logement autonome.

Les données concernant le logement des jeunes accompagnés par les missions locales sont d’une grande richesse pour nous permettre de déterminer la proportion de jeunes que l’on pourrait considérer comme étant « mal-logés ».

Type d’hébergement des jeunes venus à la Mission Locale en premier accueil en 2012

	Autres	Autres foyers	CHRS	FJT	Hébg par des amis	Hébg par de la famille	Hébg par les parents	Hébg nomade	Hôtel	Logt autonome	Sans hébg	Total jeunes accueillis en 1er accueil en 2012
Forez	4	4	3	8	29	76	734	4	2	170	1	1035
Gier	9	8			28	54	666	3	2	183	2	955
Saint Etienne	79	53	23	22	105	153	1100	8	6	530	14	2093
Ondaine	7	10	1		19	43	345	2		126		553
Roannais	11	30	7	14	76	88	688	2		301	10	1227
Loire	110	105	34	44	257	414	3533	19	10	1310	27	5863

Type d'hébergement des jeunes venus à la Mission Locale en premier accueil en 2013

	Autres	Autres foyers	CHRS	FJT	Hébg par des amis	Hébg par de la famille	Hébg par les parents	Hébg nomade	Hôtel	Logt autonome	Sans hébg	Total jeunes accueillis en 1er accueil en 2013
Forez	4	8	3	16	29	56	785	1	2	192	1	1097
Gier	14	5			33	67	733	2	1	183	2	1040
Saint Etienne	41	46	30	33	114	216	1148	6	3	596	10	2243
Ondaine	2	6	2		19	48	337			111		525
Roannais	8	25	3	12	81	94	784	2		281	8	1298
Loire	69	90	38	61	276	481	3787	11	6	1363	21	6203

Selon notre approche (voir définition p.47-48-49), nous avons pu considérer que 16 à 17% des jeunes venus en premier accueil dans une mission locale de la Loire se trouvaient en fragilité de logement et que près de 9 à 10% étaient réellement en difficulté de logement, mal-logés (dans les deux cas, nous n'avons pas considéré les jeunes en FJT comme étant « nécessairement » en difficulté de logement).

a) Les jeunes sans hébergement

Les données P3 des missions locales nous permettent de dire que **moins de 1% des jeunes en premier accueil ou en suivi en 2012 ou 2013 étaient sans solution d'hébergement**. L'âge moyen est de 21 ans. Environ 75% d'entre eux sont des hommes. 5% sont des femmes vivant maritalement, dont on peut supposer que l'absence de logement concerne le couple dans son ensemble ou encore relève de ruptures conjugales voire de violences. Parmi les personnes rencontrées dans le cadre de l'étude, notons la présence d'une jeune fille, mise à la porte de chez sa mère, car battue par son petit ami : *« ma mère m'a mise dehors car elle ne supportait plus que je me laisse battre par mon petit ami. J'étais amoureuse. J'avais engagé des poursuites contre lui mais je suis toujours retombée dans le panneau. C'est un beau parleur. Là, je suis dehors, dans des allées d'immeuble. Actuellement je me suis installée dans une chaufferie d'immeuble. Au moins je n'ai pas froid. Des fois je vais chez des amies »* (Mme K, 18 ans, Mission Locale du Gier).

Peu de jeunes sans hébergement ont des enfants. Toutefois, 6% des jeunes sans logement parmi ceux venus en premier accueil en 2013 en avait un. On peut espérer que l'enfant n'accompagnait pas son parent dans cette situation et était pris en charge par ailleurs.

On ne remarque pas de surreprésentation des jeunes peu diplômés contrairement à ce que l'on pourrait croire. Notez toutefois qu'aucun jeune ayant un diplôme de l'enseignement supérieur n'est présent dans l'effectif.

Près de 75% des jeunes sans hébergement sont sans ressources.

25% ont leur permis de conduire et bénéficient d'une voiture. Notez que le véhicule dans ces cas fait souvent office d'hébergement : « *ma voiture me permet de ne pas être complètement à la rue, j'ai au moins ça* » (Mr B, 25 ans, Mission Locale du Gier).

Par ailleurs, **75% sont en conflit avec leurs parents.** Tous ont été par le passé hébergés par leurs parents. On peut donc supposer que **c'est bien la rupture familiale qui est à l'origine de la situation dans laquelle ils se trouvent.**

L'appel au 115 représente bien souvent l'ultime recours suite à l'épuisement des ressources amicales et familiales. Les réponses apportées ne « conviennent » pas nécessairement aux besoins de ces derniers. En effet, ils ont souvent du mal à définir leurs besoins, à les exprimer, à établir un projet, et ne sont pas assez explicites. La plupart du temps, leurs attentes sont grandes et pas en phase avec leur réalité, leurs besoins (tels que diagnostiqués par les intervenants sociaux) et l'offre existante.

Les jeunes sans hébergement sont particulièrement surreprésentés sur le territoire d'intervention de la mission locale du Roannais (données P3). Cette particularité n'est-elle pas due à l'offre en hébergement d'urgence, proportionnellement plus importante sur ce territoire que sur les autres et à des sorties prématurées des dispositifs d'urgence ?

Dans l'Ondaine, on ne compte aucun jeune sans logement parmi ceux étant venus en premier accueil en 2012 comme en 2013.

Ces jeunes sont-ils polarisés par les plus grandes villes où l'offre en hébergement d'urgence est supérieure ?

b) Les jeunes en foyer d'hébergement

L'enquête ainsi que les données des missions locales ne nous permettent pas de distinguer le nombre de jeunes en hébergement d'urgence, en hébergement d'insertion, en logement temporaire. L'enquête prévoyait que les jeunes puissent distinguer ces formes d'habitat regroupées dans l'item « foyer » mais le manque de réponses ne nous permet de différencier la typologie de l'habitat. Aussi, nous avons dû procéder à des regroupements :

➤ Les jeunes en hébergement d'urgence ou d'insertion

2,4% des jeunes ayant répondu à l'enquête ont précisé être en hébergement d'insertion ou d'urgence. 70% d'entre eux ont indiqué se trouver dans cette situation à cause de **conflits familiaux.** On note également que **leur parcours logement est fait de ruptures et d'aller-retours, entre hébergement par les parents, hébergement chez des tiers, en foyer ou à la rue.**

Notons cette fois que **les jeunes sans diplôme sont surreprésentés et majoritairement sans ressources.** 85% sont des hommes.

De même, aucun d'entre eux ne disposent du permis de conduire bien que tous aient la majorité. Plus de **70% d'entre eux considèrent que le manque de moyens de transport est un frein à leur accès à l'emploi.**

Moins de 30% d'entre eux ont sollicité une aide financière ou une aide pour le logement auprès de la mission locale alors même qu'ils sont susceptibles d'en avoir besoin. Il est plausible de croire que ces jeunes, par ailleurs encadrés et accompagnés par leurs structures d'hébergement, **concentrent leurs efforts auprès des missions locales sur la recherche d'une formation (86%) ou pour travailler leur projet professionnel (57%).** Il est toutefois surprenant de voir qu'ils ne sont pas plus nombreux à solliciter ces dernières pour un emploi (28%). Cela peut s'expliquer par leur besoin de qualification et de formation pouvant éventuellement permettre l'accès à des ressources : *« j'ai voulu faire des formations car il y a peu d'offres pour l'emploi que j'avais avant. En plus ça me permet d'avoir un peu d'argent »* (Mr B, 25 ans, Mission locale de Roanne).

28% des jeunes en hébergement d'urgence ou d'insertion ont précisé ne pas se sentir en difficulté de logement. Certains semblent se « complaire » dans cette situation qu'ils qualifient d'« encadrée, de rassurante, d'apaisante ». Les autres jeunes ont bien conscience de leurs difficultés liées à l'hébergement et au logement.

71% considèrent que leur manque de moyens ne satisfait pas à l'accès à un logement : *« si c'était possible, j'aimerais avoir un logement mais comme je n'ai pas de ressources. Si possible j'aimerais un logement à Roanne. Je suis originaire de Roanne. [...] J'aimerais bien un studio, ça me suffirait. »* (Mme G, 20 ans, Mission Locale de Roanne).

On observe que près de la **moitié des jeunes étant passés en hébergement d'urgence pratiquent le va et viens entre le domicile parental, les solutions d'hébergement chez des tiers et l'hébergement d'urgence.** Les acteurs locaux de l'hébergement et du logement constatent également que le recours à l'hébergement d'urgence est ponctuel et fréquemment exercé par les mêmes jeunes. Il apparaît alors très difficile pour les acteurs de l'insertion et les missions locales de mener des démarches sans pouvoir « stabiliser » la situation.

L'accompagnement, l'encadrement et la sécurisation par des équipes socio-éducatives dans l'accès au logement des jeunes semblent participer à l'autonomisation par le logement de ce public: *« J'ai trouvé le logement par hasard en allant à la CAF, j'ai vu le numéro sur un carton. Je suis allé visiter le logement avec mon éducateur. Il l'a trouvé très bien, bien isolé. Il a été refait à neuf. J'aurais un accompagnement qu'ils appellent AVDL. C'est important l'accompagnement sur les 6 premiers mois vu qu'il y a pleins de démarches, plein de trucs à payer, des choses à acheter. J'aurai les APL et ma curatrice va demander un FLU pour l'accès. »* (Mr B, 25 ans, Mission locale de Roanne).

Peu de jeunes en hébergement d'insertion ou hébergement d'urgence recherchent un logement. Ils savent toutefois que les travailleurs sociaux des structures qui les accueillent sont en capacité de les accompagner dans cette recherche. Cependant la situation dans laquelle ils sont au moment de l'enquête ne leur permet pas de l'envisager, essentiellement

par manque ou absence de ressources. En revanche, **l'accès à des ressources** (grâce à une formation, un emploi ou à partir de 25 ans avec l'accès au RSA) **permet aux jeunes en hébergement d'envisager alors l'accès au logement.**

➤ Les jeunes en FJT

2% des jeunes enquêtés sont en FJT. 60% sont des hommes. La moyenne d'âge est d'un peu moins de 19 ans. 46% y sont du fait de conflits familiaux et 36% pour se rapprocher de leur lieu d'étude ou de formation. Ces observations viennent confirmer la vocation des FJT d'accueil des jeunes en formation ou mobilité professionnelle, des jeunes dans un cursus scolaire ou universitaire ou encore de jeunes en situation de fragilité sociale.

Les jeunes en FJT viennent en mission locale essentiellement pour trouver une formation compte tenu de l'accompagnement à l'emploi dont ils peuvent bénéficier au sein des FJT.

30% des jeunes en FJT avaient été précédemment placés en maison d'enfant. Il semble que parmi **les objectifs éducatifs des jeunes placés en MECS⁵⁷, la suite « logique » soit le processus d'autonomisation dans lequel le FJT prend toute sa place, faute d'autres solutions, de par les actions socio-éducatives mises en place.** Dans le cadre des entretiens menés, **certaines jeunes bénéficiant d'un contrat jeunes majeurs et logés en FJT ont indiqué se sentir trop libres et insécurisés dans leur processus d'autonomisation :** *« c'est trop de liberté donnée » [...] « Je considère qu'on m'a complètement lâchée à la majorité. Même si je voyais mon éducateur et devais lui rendre des comptes, c'est trop facile de raconter des histoires. J'aurais eu besoin qu'on me contienne pour éviter de faire n'importe quoi. »* (Mme K, 24 ans, Mission Locale du Forez).

70% des jeunes en FJT ne se sentent pas en difficulté de logement et trouvent cet habitat convenable. Notons que l'un des enquêtés a précisé qu'il avait le sentiment d'y être en « *sécurité* ». Cette observation vient à l'encontre de celle présentée précédemment. En effet, on note que suivant les parcours des jeunes, l'expérience en FJT peut apparaître comme un levier vers l'autonomie alors que pour d'autres elle s'apparente davantage à un frein. On remarque que cela dépend principalement de la capacité d'autonomie des jeunes, de leurs expériences passées et de l'accompagnement dont ils bénéficient.

Seulement 10% des jeunes en FJT recherchent un logement mettant en cause la promiscuité des logements proposés.

10% encore des jeunes enquêtés vivant en FJT ont leur permis de conduire ce qui est relativement faible.

40% perçoivent entre 250 et 400 €. On peut penser qu'une partie d'entre eux bénéficie d'un contrat jeune majeur et reçoivent une allocation mensuelle. **Le logement en FJT ouvrant droit à l'APL, le loyer est souvent totalement couvert, permettant leur maintien à moyen terme.** Toutefois **cette forme d'hébergement doit constituer un tremplin pour accéder à**

⁵⁷ Maison d'enfants à caractère social

l'autonomie et à ce titre ne peut donc pas relever d'une installation définitive. Néanmoins une forte proportion de jeunes (30%) déclare n'avoir aucunes ressources. Comment ces jeunes peuvent ainsi se maintenir en FJT ? On peut penser là encore que ces jeunes vivent de petits contrats précaires ou d'aides familiales et que leurs ressources varient tous les mois.

c) Les jeunes en hébergement chez des tiers

« Amortisseur social face au manque de logements abordables, l'hébergement par un tiers renvoie aux solidarités familiales ou communautaires le soin de traiter l'insuffisance de l'offre⁵⁸ ».

Dans le cadre de l'enquête et des entretiens menés auprès de jeunes en difficulté de logement, nous avons pu déterminer **4 catégories d'évènement étant à l'origine du recours par des jeunes à l'hébergement par un tiers :**

- Les conflits parentaux/ la mise à la porte
- La perte/ la diminution/ le manque ou la fluctuation des ressources financières
- La constitution de dettes liées au logement
- L'arrivée nouvelle sur un territoire

Dans tous les cas, **l'hébergement par un tiers palie à l'absence de logement de l'hébergé.**

Parmi les jeunes interrogés, 10% indiquent être hébergés par de la famille (72%) ou des amis (28%).

➤ L'hébergement par des amis

Les raisons à l'hébergement chez des amis sont souvent multiples. Dans le cadre de l'étude nous avons pu déterminer que le recours à l'hébergement chez des amis est lié à (les motifs peuvent se cumuler) :

- des conflits familiaux dans 40% des cas
- l'absence de revenus dans 60% des cas
- l'arrivée sur le territoire dans 30% des cas
- une mauvaise expérience en logement autonome (ayant engendrée des dettes le plus souvent) : *« A mon arrivée en France métropolitaine, pendant un mois j'ai été hébergée chez quelqu'un à Lyon et ensuite je suis arrivée à Roanne et j'ai enfin trouvé un logement. Et après j'ai eu des soucis dans le logement à Roanne. C'était un logement chez un particulier. Le bailleur était malhonnête. Il a essayé de me soutirer de l'argent, il a essayé de me soutirer plusieurs loyers alors que j'étais dans tous mes droits. Le règlement de mes loyers était à jour, du coup ensuite il m'a coupé l'électricité. Du coup je suis allée à la CAF voir une conseillère. Moi-même je n'étais plus sûre de moi. Il me disait « il manque un loyer », il m'a mis tellement de pression après je suis tombée carrément en dépression et après je me*

⁵⁸ Helfter Caroline, « Contrepoint - Hébergés chez un tiers : des mal-logés mal connus. », *Informations sociales* 4/2014 (n° 184), Caisse Nationale des Allocations Familiales

suis rétablie vite pour que je sorte de là. Je suis allée voir l'AS à la CAF, j'ai pris un RDV. Avant ça je n'avais pas de travailleur social. Suite à ça j'ai eu un accompagnement spécifique sur le logement. Mon AS a dit que ce n'était pas normal. Elle a appelé le bailleur directement et lui a demandé d'arrêter de me harceler au téléphone ou en venant frapper sur ma porte. Ensuite il m'a laissée tranquille et au mois de mars j'ai décidé de quitter le logement. J'en ai parlé à mes amies. Avant ça je m'étais isolée, je ne les voyais plus. J'en ai parlé à deux amis qui m'ont dit de venir chez elles en attendant que tout se calme. » (Mme A, 18 ans, Mission Locale de Roanne)

30% des jeunes hébergés par des amis ont sollicité la mission locale pour une aide spécifique au logement. 35% considèrent que l'accès à l'emploi est freiné par la difficulté à trouver un logement.

54% d'entre eux estiment être en difficulté de logement notamment du fait de ne pas se sentir chez eux et autonome.

L'hébergement chez des tiers pose de nombreux problèmes de cohabitation pour les hébergés comme pour les hébergeurs. Près de 40% de ces jeunes indiquaient chercher un logement au motif de **conflits avec leurs hébergeurs**. Toutefois, aucun d'entre eux ne remplissaient les conditions nécessaires à l'accès notamment au regard de l'absence de ressources. Ainsi ces situations peuvent parfois mener jusqu'à la rupture et la mise à la rue, suite à quoi le 115 et les dispositifs d'aide sociale seront sollicités : *« j'ai appelé le 115 car mes amis ne voulaient plus me garder »* (Mr B, 25 ans, Mission Locale du Gier).

Le coût du loyer et encore plus des charges sont considérés comme étant les principaux freins à leur accès au logement. Les jeunes hébergés par des amis participent bien souvent au règlement des charges du logement de leur hébergeur. Ainsi, le coût de ces dernières apparaît bien souvent comme le principal frein à leur accès au logement bien avant le loyer (réduit bien souvent grâce aux aides au logement).

Le logement revêt un caractère de stabilité et de sécurité pour 54% des jeunes hébergés par des amis.

74% sont des hommes. La moyenne d'âge est de 20 ans et demi. 54% ont un faible niveau scolaire (VI et Vbis).

L'hébergement par des amis est une forme d'hébergement que l'on rencontre plus fréquemment dans les zones urbaines. Ce sont les jeunes qui y ont le plus recours. A partir des données des missions locales des jeunes reçus en premier accueil en 2013, nous pouvons dire que **l'on retrouve une plus forte proportion de jeunes hébergés par des amis sur les territoires d'intervention des missions locales du Roannais (62 hébergés par des amis pour 1000 jeunes accueillis en 2013) et de Saint Etienne (51 pour 1000)⁵⁹.**

⁵⁹ 36 pour 1000 dans l'Ondaine, 31 pour 1000 dans le Gier et 26 pour 1000 dans le Forez.

➤ L'hébergement par de la famille

Les raisons à l'hébergement par de la famille sont aussi multiples. Dans le cadre de l'étude nous avons pu déterminer que le recours à cette forme d'hébergement est lié à (motifs cumulatifs) :

- Un rapprochement du lieu d'emploi/ de formation dans 30% des cas
- Des conflits familiaux dans 25% des cas
- l'absence de revenus dans 68% des cas
- l'arrivée sur le territoire dans 10% des cas

30% des jeunes hébergés par de la famille ont sollicité la mission locale pour une aide au logement, 38% pour une aide financière.

30% considèrent que la localisation des offres d'emploi et l'absence ou le manque de moyens de transport sont des freins à l'accès à un emploi. En revanche, la difficulté à trouver un logement ne leur semble pas pénalisante (moins de 10 %).

Près de 25% des jeunes hébergés par la famille ont déjà accédé par le passé à un logement autonome. Le maintien dans le logement n'a pu se poursuivre principalement pour les raisons suivantes :

- séparation de couple
- manque de moyens financiers. Cette raison fait référence à la perte ou la diminution de ressources, à la constitution de dettes ...

Les jeunes hébergés par de la famille ont un parcours logement fait de va et viens entre hébergement par les parents, dans la famille, chez des amis, foyers, à la rue... Ces jeunes ont un parcours difficile sans repères de stabilité pouvant in fine avoir des conséquences désastreuses sur leur insertion. **55% d'entre eux se sentent en difficulté de logement particulièrement du fait de ne pas avoir de stabilité professionnelle** impliquant la continuité de ce mode d'habitat. 81% d'entre eux sont par ailleurs en recherche de logement notamment pour engager un processus d'autonomisation résidentielle mais seulement 31% répondent à l'obligation d'avoir des ressources pour un accès au logement.

Les démarches engagées pour une recherche de logement se dirigent principalement vers la demande de logement social mais aussi vers une recherche par Internet.

86% trouvent que les niveaux de loyer et les charges rendent difficile l'accès à un logement. 30% pensent que les démarches à ce sujet sont complexes. En revanche, ils sont peu nombreux à considérer qu'ils manquent d'accompagnement en la matière.

La moyenne d'âge est d'un peu moins de 21 ans.

La moitié de ces jeunes ont un niveau scolaire faible. 24% ont des ressources dont on peut penser qu'elles servent en partie à participer aux frais liés au logement de l'hébergeur. Cette

participation permet souvent à l'hébergé de se sentir plus légitime dans l'occupation du logement.

L'hébergement par de la famille est une forme d'hébergement que l'on rencontre plus fréquemment dans les zones urbaines mais aussi dans une moindre proportion en zone semi-urbaine voire rurale. A partir des données des missions locales des jeunes reçus en premier accueil en 2013, nous pouvons dire que l'on retrouve **une plus forte proportion de jeunes hébergés par de la famille sur les territoires d'intervention des missions locales de Saint Etienne (96 pour 1000) et de l'Ondaine et Haut-Pilat (91 pour 1000)⁶⁰.**

La plupart des hébergés (par des amis ou de la famille) rencontrés contribuent d'une façon ou d'une autre à l'hospitalité reçue et cela est d'autant plus le cas que la situation socio-économique de la plupart des hébergeurs peut être elle-même fragile. L'absence de contribution peut être interprétée comme un manque de participation dans la cohabitation. Il y a en effet une relation de don et donc de contre-don qui se met en place. Ainsi, **lorsque que l'hébergé n'est pas en capacité de participer aux frais, des rapports conflictuels peuvent s'instaurer et déséquilibrer l'hébergé dans la construction de son autonomie et de son insertion.**

⁶⁰ 72 pour 1000 dans le Roannais, 61 pour 1000 dans le Gier/Pilat et 51 pour 1000 dans le Forez.

CONCLUSION

Ainsi **des solutions alternatives (choisies ou subies) peuvent être trouvées par les jeunes mais ne répondent pas nécessairement à leurs besoins d'autonomie et peuvent avoir des conséquences sur leur parcours.** Beaucoup de jeunes connaissent **aujourd'hui une période de transition allant de quelques mois à quelques années** avant de stabiliser leur situation professionnelle et résidentielle. Cette **période de transition marquée parfois de ruptures, de va et viens dans les modes d'hébergement ; de périodes d'emploi, de formations ou d'absence d'emploi a une incidence forte sur la capacité des jeunes à s'insérer de manière durable et à s'autonomiser.** Certains vont tirer des enseignements de leurs parcours participant au processus d'autonomisation. Il en découle une recherche de stabilité et de sécurité, qui prend la forme d'aspirations très normées.

D'autres, au contraire, après maintes échecs vont s'enfermer dans un certain mutisme, un laissé aller et ne pas se laisser de chances de rebondir. C'est donc **le plus tôt possible et dès que les premiers signaux d'alerte apparaissent que l'ensemble des intervenants « sociaux » gravitant autour des jeunes doivent intervenir et « assurer », « sécuriser » et « accompagner » les jeunes pour lesquels l'insertion et l'autonomie peut être mise en péril.** La Garantie Jeunes semble, en ce sens, un dispositif intéressant mais mettant la stabilité du jeune en péril au-delà d'un an d'accompagnement si l'objectif « emploi » n'a pas été atteint.

L'allongement des études et de l'insertion professionnelle (dont les besoins de mobilité), l'augmentation (parfois psychologique pour certains jeunes et influencée par les médias) du prix du logement, le recul de l'âge de constitution du couple, l'augmentation de la demande en petits logements (induite par l'augmentation du nombre de ménages en demande), des systèmes de location rigides, la frilosité de certains bailleurs, le manque de ressources... sont autant de facteurs qui nuisent à cet accès, à l'autonomie et à l'insertion des jeunes.

L'analyse de cette catégorie met en exergue les difficultés auxquelles ils doivent faire face et la nécessité **d'adopter une vision globale de leur accès à l'autonomie** : emploi, formation, mobilité, logement. De ce point de vue, **les missions locales remplissent une partie du rôle mais ne sont pas suffisamment outillées et manquent de moyens pour assumer cette charge à elles seules. Aussi un partenariat important doit être engagé par l'ensemble des acteurs intervenants pour l'insertion des jeunes.**

Comme beaucoup de ces jeunes nous l'ont fait remarquer, **la question de l'accès au logement est avant tout liée à la question de l'accès à l'emploi**, qui elle-même est profondément liée à celle de la formation voire à celle de la mobilité. Ces dimensions ne peuvent donc être traitées que conjointement : lutte contre le décrochage scolaire, accès facilité au permis de conduire, développement de l'accompagnement lié au logement... Tout ceci ne pourra se faire sans un renforcement de l'accompagnement, du soutien et de

l'encadrement dont bénéficient ces jeunes dans l'ensemble de leurs démarches c'est-à-dire sans **un renforcement des moyens financiers et humains dédiés aux structures qui œuvrent en leur faveur.**

Ainsi il s'avère nécessaire d'apporter une réponse globale, adaptée et territorialisée.

Au-delà de l'analyse sociologique sur le rapport des jeunes au logement, les résultats de cette étude doivent servir à questionner les politiques publiques de la jeunesse, de l'insertion et de l'habitat.

En conséquence, des pistes d'actions ont été dessinées et nécessitent d'être creusées et discutées de manière collégiale...

○ Identifier clairement les besoins des jeunes :

- **Renforcer la connaissance des besoins des jeunes** et l'offre en matière d'hébergement et de logement (à partir de la demande au 115 des jeunes de 18 à 25 ans, la demande au SIAO, les demandes de logements sociaux et la typologie de logement recherché...) et territorialiser cette observation
- **Identifier les besoins et l'offre** en logement des jeunes en formation/stage/1^{er} emploi et analyser l'offre disponible (internat, logement étudiant, résidences, auberges de jeunesse...)
- Utiliser **l'outil IMILO** (logiciel de gestion des Missions Locales) pour le repérage et la connaissance des « problématiques logement » des jeunes
- Etablir **un partenariat avec le CROUS** pour observer les problématiques logement auxquelles sont confrontés les étudiants

○ Information/communication :

- **Administrer des outils pour les jeunes**
 - **Site Internet :**
 - mise en commun des informations détenues par l'ensemble des acteurs publics et privés dans le domaine de l'hébergement et du logement accessible ou dédié aux jeunes,
 - mise en ligne d'un fichier d'offres de logements locatifs (parc public, parc privé, offre associative...) à destination des jeunes (sous réserve qu'ils répondent aux critères de décence).
 - éditer un guide logement partagé pour les jeunes et les acteurs de l'hébergement et du logement et le mettre à jour (les acteurs, les offreurs de logement et d'hébergement, les dispositifs mobilisables, les permanences sociales,...)
- Organiser **des ateliers « logement »** auprès de jeunes ayant un projet logement
- Faire **connaître les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement** (FSL, garantie loca-pass®, avance loca-pass®...)
- **Former les acteurs** intervenant dans le champ de l'insertion des jeunes sur les dispositifs, les aides et les acteurs

○ **Accompagnement :**

- **Identifier un acteur départemental** pour l'information et l'accompagnement sur le logement des jeunes
 - Permettre aux jeunes d'avoir **un seul interlocuteur** dans le cadre d'une insertion globale (emploi, mobilité, formation, logement)
- **Organiser des permanences sociales** dans les missions locales
 - Proposer aux jeunes en difficulté de logement une orientation vers les permanences sociales

○ **Offre d'hébergement et de logement :**

- Développer **une offre d'hébergement ou de logement tenant compte des besoins des jeunes** (avec chien, en mobilité...)
- **Organiser et gérer une offre de logement adaptée aux jeunes** (colocation, logement chez l'habitant en séjour court ou fractionné, sous-colocation...)
- **Développer l'offre de logement prise en ALT** dans le parc existant et en réserver une partie aux jeunes
- **Développer et/ou dédier une offre d'hébergement d'urgence, temporaire et de logement d'insertion aux jeunes** (CHRS, résidence sociale, bail glissant)
- Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement social en **diminuant les délais d'accès et en les rendant prioritaires dans le cadre du PLALHPD**
- Organiser (en partenariat avec l'union départementale des CCAS, les associations (Emmaüs, Secours Catholique, évêché...)) **un repérage de toute l'offre d'hébergement d'urgence ou d'insertion** (dont l'attribution est gérée ou non par le 115 et le SIAO)
- **Donner de la visibilité à l'offre disponible en logement social**
- **Dédier une offre de logement social aux jeunes :**
 - Petits logements (T1-T2)
 - Analyser les besoins en lien avec l'emploi/la formation pour créer une offre territorialisée et adaptée (colocation, sous-colocation...)
 - Analyser les besoins en termes d'accompagnement

- Solliciter les centres de formations et d'apprentissage (proposant un hébergement) pour **la mise à disposition de places d'hébergement vacantes**

○ **Les dispositifs d'aide :**

- **Faciliter l'accès au logement des jeunes** en apportant des garanties à l'accès et des aides financières à l'installation **et en faire la promotion**
- Envisager **des dispositifs expérimentaux (ou ayant faits leurs preuves) :**
 - **Permettre le maintien dans leur logement des jeunes ayant pris leur autonomie suite à la mise en œuvre de la Garantie Jeunes**
 - **Envisager des solutions d'accès et de maintien dans le logement** pour les jeunes via des mesures d'accompagnement spécifiques et ciblées
 - à l'entrée dans le logement : **bail accompagné ®, bail glissant ... ;**
 - dans le logement : mesures d'accompagnement ciblées sur **l'insertion par l'emploi et le logement**

○ **Politique départementale :**

- **Identifier un chef de file territorial** pour permettre une coordination des actions et des acteurs
- **Développer un axe de travail sur le logement des jeunes au sein du PLALHPD**
- Permettre aux jeunes confiés à l'ASE de **bénéficier du contrat jeunes majeurs jusqu'à 21 ans**, voire 25 ans pour les jeunes ayant des besoins de protection particuliers

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ACARS : Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales

AFIJ : Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle de Jeunes diplômés

ALT : Allocation Logement Temporaire

ANDML : Association Nationale des Directeurs de Mission Locale

API : Allocation Parent Isolé

AS ou **TS** : Assistant Social ou Travailleur Social

ASAS : Association d'Action Sociale

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

ASIJED : Accompagnement Social Individuel des Jeunes En Difficulté (Roannais)

ASL : Association Service logement

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles

BTS : Brevet Technique Supérieur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CESE : Conseil Economique, Social et Environnemental

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CIVIS : Contrat d'insertion dans la vie sociale

CJM : contrat jeunes majeurs

CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

CLAMEUR : Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux

CLT : Commission Logement Territorialisée

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

EMR : Equipe Mobile de Rue

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

FIPJ : Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FLU : Fonds Logement Unique dans la Loire

FSL : Fonds Solidarité Logement

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

GJ : Garantie Jeunes

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes

IREIS : Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale

MECS : Maison d'enfants à caractère social

ML : Mission Locale

NEET : Ni en emploi, ni en études, ni en formation

PACT : Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat

PLALHPD : Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

RA : abrégé de Rhône Alpes

RAHL42 : Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement de la Loire

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RP2012 : recensement de la population en 2012

RSA : Revenu de Solidarité Active

SDF : Sans Domicile Fixe

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

URML : Union Régionale des Missions Locales

ANNEXES

ANNEXE 1 : Questionnaire test établi par les étudiants de l'IREIS en Juin 2014

Différents critères permettant d'évaluer l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans sur le département de la Loire (la passation du questionnaire a été menée par les étudiants de l'IREIS)

1) Présentation

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

► **Âge :**

► **Situation familiale :**

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> célibataire | <input type="checkbox"/> pacs | <input type="checkbox"/> divorcé |
| <input type="checkbox"/> concubinage | <input type="checkbox"/> marié | <input type="checkbox"/> avec ou sans enfant(s) |

► **niveau de qualification/formation**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> niveau V : CAP BEP | <input type="checkbox"/> niveau III : DUT ; BTS |
| <input type="checkbox"/> niveau IV : BP ; BACpro ;
BACtec ; BAC | <input type="checkbox"/> niveau II : licence; maîtrise |
| | <input type="checkbox"/> niveau I : supérieur à la maîtrise |

► **Types de ressources financières :**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Salaire, | <input type="checkbox"/> AAH |
| <input type="checkbox"/> indemnités chômage, | <input type="checkbox"/> bourses, pension des parents |
| <input type="checkbox"/> indemnités de stage | <input type="checkbox"/> aides au logement |
| <input type="checkbox"/> RSA activité, RSA socle, RSA jeune,
RSA majoré(avec un enfant) | <input type="checkbox"/> sans ressource |
| | <input type="checkbox"/> autres (précisez) : |

► **Ressources en montant (tout compris) :**

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Plus de 1500 €/mois | <input type="checkbox"/> 1000 à 500 € |
| <input type="checkbox"/> Entre 1500 et 1000 € | <input type="checkbox"/> Moins de 500€ |

2) Insertion professionnelle

a) Comment avez-vous été orienté vers la ML ? Par qui ?

.....

b) Que recherchez-vous à travers la ML ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> formation | <input type="checkbox"/> accompagnement vers un logement |
| <input type="checkbox"/> accompagnement à l'emploi | <input type="checkbox"/> bon pour transports |
| <input type="checkbox"/> aides financières | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : |

c) Avez-vous déjà eu une expérience professionnelle ?

► Si oui, quel type et quelle durée :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Intérim | <input type="checkbox"/> Moins de 1 mois |
| <input type="checkbox"/> Saisonnier (cueillette, service...) | <input type="checkbox"/> De 1 à 2 mois |
| <input type="checkbox"/> Formation Qualifiante en alternance | <input type="checkbox"/> De 2 à 6 mois |
| <input type="checkbox"/> CDD (précisez si emploi d'été) | <input type="checkbox"/> De 6 mois à 2 ans |
| <input type="checkbox"/> CDI | <input type="checkbox"/> Plus de 2 ans |

d) Quel est pour vous l'emploi idéal ?

► Pouvez-vous le décrire en quelques mots ?(ex : n'importe quel travail / un travail physique / un travail en extérieur/ etc)

.....

► Type de contrat :

► durée du contrat :

► localisation de l'emploi :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> dans la ville | <input type="checkbox"/> dans la région |
| <input type="checkbox"/> dans le département | <input type="checkbox"/> à l'étranger |

► éloignement acceptable par rapport au logement :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 10km | <input type="checkbox"/> 100km |
| <input type="checkbox"/> 50km | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : |

e) Rencontrez vous des difficultés pour trouver un emploi ?

Si oui, pourquoi :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Contexte de crise | <input type="checkbox"/> moyen de transport |
| <input type="checkbox"/> qualification/ formation/ expérience | <input type="checkbox"/> situation familiale -ex : garde des enfants- (précisez) : |
| <input type="checkbox"/> localisation de l'emploi | |

3) Logement actuel

a) Vous vivez au domicile parental :

► Il s'agit :

- Location parc privé (agence immobilière ou particulier) Location parc public (HLM ou bailleur social)
 Propriétaire

► Depuis combien de temps, occupez-vous ce logement ? / Avez-vous déjà déménagé ?

► Où se situe ce logement ?.....

► Combien de personnes occupent ce logement ?

► Le logement est-il confortable ou vétuste (délabré, humide, ancien, etc.) ?

► Considérez-vous que votre intimité est respectée ?

► Etes-vous indépendant dans la gestion de votre vie quotidienne ? (entretien du linge, courses, repas, tâches ménagères...)

► Vos parents, ont-ils des difficultés à payer le loyer ?

► Vos parents, ont-ils des difficultés à payer les charges ?

► Quel type de lien avez-vous avec votre famille ?

- proche (confidences, échanges, soutien, écoute) pas de lien
 relation plus distante autre (précisez) :.....
 en conflit

► Avez-vous déjà quitté le domicile parental ?

- Oui Non

► Si oui, où êtes-vous allé ?

► Combien de temps ?

► Quel type de logement occupiez-vous ?

► L'expérience s'est-elle bien passée ?

- Oui Autre :.....
 Non

► Et après ?

- vous êtes rentré au domicile parental vous êtes allé vivre chez un tiers (famille, amis, etc.)
 vous avez cherché un logement autonome (précisez où et si en lien avec l'emploi ou la formation).....
 autre :.....

► Si non, pourquoi ?

- Vous n'en avez pas l'opportunité Vous n'en avez pas eu l'envie

Vous ne vous en êtes pas senti capable

Autre

b) Vous ne vivez pas au domicile parental :

► Où vivez-vous actuellement ?

Logement personnel

Chez la famille,

Chez des amis

En colocation

Dans un foyer pour jeunes travailleurs

En résidence étudiante

Hôtel

► Si vous êtes sans logement :

Depuis combien de temps ?

Où dormez-vous ?

► Si vous étiez sans logement :

A quelle période ?.....

Durant combien de temps ?.....

Où dormiez-vous ?.....

► Vous avez un logement personnel, il s'agit de:

Location parc privé (agence immobilière ou particulier)

Location parc public (HLM ou bailleur social)

Logement CROUS

FJT

hébergement adapté

colocation

Squat

Institution

Logé par l'employeur

Internat

Sans logement

Autre :.....

.....

Fréquentez-vous des centres d'hébergement ?

.....

Avez-vous fréquenté des centres d'hébergement ?.....

Et aujourd'hui, où vivez-vous ?.....

- ▶ Depuis combien de temps ?.....
- ▶ Où se situe le logement ?
- ▶ Combien de personnes occupent ce logement ?
- ▶ Le logement est-il confortable ou vétuste ((délabré, humide, ancien, etc.) ?
- ▶ Considérez-vous que votre intimité est respectée ?.....
- ▶ Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver votre logement actuel ?.....
- ▶ Avez-vous des difficultés pour vous maintenir dans ce logement ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Des difficultés dans la gestion de votre vie quotidienne (entretien du linge, courses, repas, tâches ménagères...) | <input type="checkbox"/> Des difficultés à payer vos charges |
| <input type="checkbox"/> Des difficultés à payer votre loyer | <input type="checkbox"/> Des difficultés à gérer un budget |
| | <input type="checkbox"/> Autres difficultés |

4) Logement idéal

a) Quel est pour vous le logement idéal ?

▶ Mode d'habitation :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> individuel | <input type="checkbox"/> locataire |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> collectif (colocation, FJT, hôtels...) |

▶ Type de logement souhaité ou envisagé :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> studio | <input type="checkbox"/> T3 |
| <input type="checkbox"/> T2 | <input type="checkbox"/> T4 ou + |

▶ Les conditions de logement :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> meublé | <input type="checkbox"/> Avec une aide pour le règlement du loyer et des charges |
| <input type="checkbox"/> rénové | <input type="checkbox"/> Autre :..... ; |
| <input type="checkbox"/> Avec une aide dans la gestion du quotidien | |
| <input type="checkbox"/> Avec une aide dans la gestion de votre budget | |

b) Comment choisiriez-vous ce logement ? Quelles sont vos priorités dans votre choix ? (numérotez par ordre de priorité)

..... un loyer faible mais avec un certain confort (peintures récentes, balcon,...)

..... vivre près de vos proches (amis, famille...)

..... un logement économe en énergie

..... être proche d'un bassin d'emploi (ex : ville)

..... se rapprocher des infrastructures et institutions (cinéma, restaurant, des administrations..)

..... vivre à la campagne, même si le logement est éloigné de votre lieu d'emploi/de formation

c) quelles démarches effectueriez-vous trouver ce logement ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Demande de logement social | <input type="checkbox"/> Réseau personnel |
| <input type="checkbox"/> Démarche en agence immobilière | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Recherche sur internet | |

d) Quelles seraient les difficultés que vous pourriez rencontrer ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> les différents coûts (loyer, charges d'entretien, charges énergétiques, frais associés -ameublement, transports, nourriture, etc.-) | <input type="checkbox"/> éloignement de l'emploi |
| <input type="checkbox"/> les aides sociales en lien avec le logement (APL, fond social, etc.) | <input type="checkbox"/> éloignement de la formation |
| <input type="checkbox"/> éloignement de l'entourage | <input type="checkbox"/> non accessibilité des institutions, des moyens de transports |
| | <input type="checkbox"/> Autre :..... |

e) Pour vous, quelle est la priorité ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avoir un emploi pour trouver un logement | <input type="checkbox"/> Avoir un logement pour trouver un emploi |
|---|---|

Expression libre :

-Pour vous, le manque de travail a-t-il un impact sur les problèmes de logement rencontrés ?

.....

- Quelles suggestions pourriez-vous faire ?

- D'après vous, le logement c'est.....

ANNEXE 2 : Questionnaire passé auprès des jeunes fréquentant les missions locales

Evaluer l'accès au logement des jeunes de 16 à 25 ans dans la Loire

Mission Locale deAntenne/Permanence de

Ce questionnaire est totalement **anonyme**.

Merci de répondre aussi fidèlement que possible aux questions suivantes.

Merci de laisser votre questionnaire après l'avoir rempli auprès de l'agent d'accueil.

Durée pour répondre au questionnaire : environ 10 minutes

Présentation du projet : Ce questionnaire a pour but d'évaluer en quoi le logement ou l'hébergement est un frein ou un levier dans votre parcours...

1) Parcours professionnel

a) Vous venez chercher à la Mission Locale... (plusieurs réponses possibles)

- Une formation
- Un emploi
- Un accompagnement dans votre projet
- Une aide financière
- Une aide pour trouver un logement
- Une aide au transport
- Autre (précisez) :

b) Pour chaque expérience professionnelle que vous avez déjà eu, merci de préciser le nombre d'expérience et la durée (faire plusieurs croix si plusieurs expériences)

Durée Type d'expérience	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans
Stage					
Intérim					
Saisonnier					
Contrat en alternance					
CDD					
CDI					
Autre :					

c) Rencontrez-vous des difficultés pour trouver un emploi ?

- Oui
- Non

➤ *Si oui, pourquoi (plusieurs réponses possibles) :*

- Qualification/ formation/ expérience
- Localisation de l'emploi
- Difficulté à trouver un logement
- Moyens de transport
- Situation familiale (ex : garde des enfants) (précisez) :.....
- Autre, (précisez).....

d) Expression libre : Pour vous un emploi c'est ?

.....

.....

.....

.....

2) Le logement

a) Où vivez-vous actuellement ?

➤ Précisez la commune :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je suis en logement autonome | <input type="checkbox"/> Je suis hébergé(e) chez des amis |
| <input type="checkbox"/> Je suis en colocation | <input type="checkbox"/> Je suis en foyer : lequel |
| <input type="checkbox"/> Je suis chez mes parents | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas de logement |
| <input type="checkbox"/> Je suis hébergé(e) par la famille | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) |

➤ Pourquoi ?

.....
.....
.....

b) Où avez-vous déjà vécu ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> J'ai été en logement autonome | <input type="checkbox"/> J'ai été hébergé(e) chez des amis |
| <input type="checkbox"/> J'ai été en colocation | <input type="checkbox"/> J'ai été en foyer : lequel |
| <input type="checkbox"/> J'ai été chez mes parents | <input type="checkbox"/> J'ai vécu dans une voiture, à la rue |
| <input type="checkbox"/> J'ai été hébergé(e) par la famille | <input type="checkbox"/> Autre (précisez)..... |

➤ Pourquoi ?

.....
.....
.....

c) Considérez-vous être en difficulté vis-à-vis du logement, de l'hébergement ?

- Oui Non

➤ Précisez pourquoi ?

.....
.....
.....

d) Etes-vous actuellement à la recherche d'un logement ?

- Oui Non

➤ Si oui, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Besoin d'autonomie
- Se rapprocher d'un emploi/d'une formation
- Former un couple
- Conflit familial
- Rapprochement familial
- Autre :

➤ Si non, pourquoi ?(plusieurs réponses possibles)

- Mon domicile me convient
- Je n'ai pas les moyens financiers d'assumer un logement
- Ce n'est pas dans mes projets actuels
- Autre :

➤ Si oui, quelles démarches avez-vous entamées ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Demande de logement social | <input type="checkbox"/> Réseau personnel |
| <input type="checkbox"/> Démarche en agence immobilière | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Recherche sur internet | |

e) Considérez-vous qu'il est facile d'accéder à un logement ?

- Oui Non

➤ *Si non, pourquoi ?(plusieurs réponses possibles)*

- Coût du loyer Manque d'accompagnement dans les démarches
 Coût des charges (chauffage, électricité...) Autre :.....
 Complexité des démarches

f) Expression libre : D'après vous, le logement c'est

.....
.....
.....
.....

g) Considérez-vous le logement comme un élément de réussite dans votre parcours ?

- Oui Non

➤ *Précisez pourquoi ?*

.....
.....
.....
.....

3) Mobilité professionnelle

a) Disposez-vous du permis de conduire ?

- Oui Non

➤ *Disposez-vous d'un moyen de locomotion personnel ?*

- Oui, précisez le type Non

b) Quels moyens de transport utilisez vous le plus ?

.....

c) Quelle distance considérez vous comme « acceptable » entre votre domicile et votre emploi/formation/stage ?

- de 10km de 10 à 50km + de 50km

➤ *Pourquoi ?*

.....
.....

d) Avez-vous déjà accepté un emploi, une formation ou un stage à plus de 50 km de votre domicile ?

- Oui Non

➤ *Si oui, où viviez-vous ?*

- Je n'ai pas changé de logement et faisais les trajets en voiture Dans une colocation
 Je n'ai pas changé de logement et faisais les trajets en transport en commun Dans un foyer. Lequel ?.....
 Dans un logement dont j'étais locataire J'étais hébergé(e) par de la famille ou par des amis
 Autre (précisez).....

4) Vie sociale/familiale

Quel type de lien entretenez-vous avec votre famille ?

- Proche (confidences, soutien, écoute)
- Relation distante
- En conflit
- Pas de lien
- Autre (précisez) :

5) Présentation

- **Votre sexe :** Homme Femme
- **Votre âge :**
- **Votre situation familiale :**
 - Célibataire
 - En concubinage
 - Pacsé(e)
 - Marié(e)
 - Divorcé(e)
 - Avec enfant(s)
- **Niveau de qualification/formation**
 - Niveau VI :** sans qualification
 - Niveau VBis :** Brevet des collèges, Certificat de Formation Générale
 - Niveau V :** CAP, BEP
 - Niveau IV :** BP ; BAC PRO ; BAC TECH ; BAC
 - Niveau I** (supérieur au Master) II (Licence; Master) ou III (DUT ; BTS)
- **Types de ressources financières :**
 - Salaire,
 - Indemnités chômage,
 - Rémunérations de stage
 - RSA
 - AAH, pension d'invalidité
 - Pension des parents
 - Aides au logement
 - Sans ressources
 - Autres (précisez) :
- **Ressources mensuelles en € (sans les aides au logement) à la date de l'entretien :**
.....

Qu'avez-vous pensé de ce questionnaire :



Merci pour le temps que vous avez bien voulu consacrer à ce questionnaire.

ANNEXE 3 : Items de la base de données des réponses aux questionnaires

	Mission locale de	Antenne de	1a) Vous venez chercher à la Mission Locale								
			formation	emploi	accompagnement projet	aide financière	aide logement	aide transport	autre	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois
			n°1	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1					
n°2	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1							
n°3	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1							1
n°4	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1							1
n°5	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1					1		
n°6	Ondaine Haut Pilat	Firminy		1							
n°7	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1	1						1
n°8	Ondaine Haut Pilat	Firminy		1							
n°9	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1	1						3
n°10	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1							1
n°11	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1	1	1			1		
n°12	Ondaine Haut Pilat	Firminy				1					2
n°13	Ondaine Haut Pilat	Firminy				1					1
n°14	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1	1			1	1		1
n°15	Ondaine Haut Pilat	Firminy	1	1	1						1
n°16	Ondaine Haut Pilat	Firminy		1			1				

Stage			Intérim				Saisonnier				
De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans

Parcours professionnel											
1b) Expérience professionnelle											
Alternance/Formation						CDD					
Plus de 2 ans	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 mois

1c) Difficultés pour trouver un emploi										
CDI				Autres	Oui					
De 1 à 2 mois	De 2 à 6 mois	De 6 mois à 2 ans	Plus de 2 ans	Etranger	Qualif/formation/exp	Localisation emploi	Dif trouver logt	Moyens de transp	Situation familiale	Pas emploi

1d) Expression libre : un emploi c'est														
Autres														
Non	Argent	Autonomie/ Indépendance	Projets/ Avenir	Vie Active	Stabilité	Expériences	Epanouissant	Vie sociale	Besoin	Pr payer/aider	Liberté	Vivre	Type d'emploi	Autre

2a) Code postal lieu de vie			2a) Lieu de vie actuel							
			Logt autonome	Colocation	Chez parents	Hébergé famille	Hébergé amis	Foyer	Pas de logt	Autre

2b) Lieux de vie passés									
Pourquoi				Logt autonome	Colocation	Chez parents	Hébergé famille	Hébergé amis	Foyer

Le logement									
2c) Sentiment difficulté logt									
Pas de logt		Autre		Pourquoi		Pourquoi			
		Oui	Non			Autonomie	Rapprochement emploi	Former un couple	

2d) Recherche de logement							2d) Démarche recherche logeme			
Oui			Non				Logt social	Agence Immo	Internet	Réseau perso
conflit familial	Rapprochement familial	Autre	Logt convient	Pas les moyens	Pas projet	Autre				

2e) Facilité à trouver un logement						2f) Expre				
Autre		Oui	Non			Autonomie/Liberté	Respon-	Stabilité	Abri	Chez soi
		Coût loyer	Coût charges	Démarches complexes	Manque accompagnement	Autres				

Mission libre : un logement c'est										Logement élément de réussite dans parc permis de co				3a) Moyen de locomotion perso					
Sécuri-sant	Lieu où se poser	Vie de famille	Vital	La vie	Réussite sociale	Difficile	Autre	Oui	Non	Pourquoi	Oui	Non	Voiture	Pied/vélo	Transport en commun	Parents	Autres	Non	Voiture

b) Moyen de locomotion le plus utilisé			3c) Distance acceptable domicile travail			3e) Expérience emploi/formation/stage à plus				
Pied/vélo	Transport en commun	Autres	Moins de 10Km	Moins de 50 Km	Plus de 50 Km	Oui				
						Trajet voiture	Trajet transport en commun	Logement autonome	colocation	Foyer

de 50 km		Vie sociale/familiale						Sexe		Age	Situation familiale				
		4) Lien Famille						Homme	Femme		Célibataire	Concubinage	Pacsé	Marié	Divorcé
Hébergé famille ou amis	Autres	Non	Proche	Relation distante	Conflit	Pas de liens	Autre								

Présentation											
Niveau de qualification/formation											
Enfants	VI					Vois	V	IV	I,II,III	Salaire	Chômage

Ressources financières							Montant des ressources				
Stage	RSA	AAH/pension	Pension des parents	Aides au logement	Sans	ATA	Autres				

ANNEXE 4 : Grille d'entretien qualitatif

Problématique logement des jeunes en insertion suivis par les missions locales

Guide d'entretien

Préambule :

Nous vous remercions de nous recevoir et de nous consacrer du temps.

En quelques mots, l'entretien d'aujourd'hui fait partie d'une recherche menée par le RAHL42 en partenariat avec les missions locales de la Loire sur la problématique du logement dans votre parcours d'insertion.

Il fait suite à l'enquête par questionnaire à laquelle vous avez eu la gentillesse de participer de mi janvier à mi février 2015.

Tout ce qui sera dit au cours de cet entretien restera absolument confidentiel. Si nous l'enregistrons, c'est pour pouvoir retranscrire l'entretien et en analyser le contenu.

La durée de l'entretien est de 30 minutes pouvant aller jusqu'à ¼ d'heure.

Il n'existe pas de bonnes ou mauvaises réponses. Celles que vous allez donner doivent simplement respecter le fond de votre pensée ou présenter fidèlement votre vécu.

Nous cherchons simplement à savoir à quelle(s) problématique(s) logement vous avez pu être confronté jusqu'à aujourd'hui et en quoi ces dernières ont eu un point négatif ou positif dans votre parcours.

Présentation de l'enquêteur et de l'étude

I- Présentation

Sexe	
Age	
Situation familiale Si chez parents, composition de la famille ?	
Avez-vous des enfants ? Combien ? quel âge ont-ils ?	
Quel est votre niveau d'étude (quelle est la dernière classe fréquentée, quel diplôme avez-vous, quelle formation avez-vous suivi ?)	
Ressources financières ? Type ? Montant ?	

II – Situation vis-à-vis du logement

<p>Quelle est votre situation aujourd'hui vis-à-vis du logement :</p> <ul style="list-style-type: none">- ou vivez-vous ?- depuis quand ?- comment êtes vous arrivés là ?- comment ressentez vous cette situation ?- considérez vous être en difficulté de logement ?	
<p>Etes vous à la recherche d'un logement ? (pourquoi, où, seul, comment ?)</p>	
<p>Avez-vous des exigences particulières liées au logement (proximité de l'emploi/ formation, proximité ou non de la famille, type de logement,...)</p>	
<p>Quel montant êtes-vous prêt à consacrer au logement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Loyer- Charges énergétiques	
<p>Connaissez-vous des difficultés pour la gestion de votre logement (budget, solitude...) ?</p>	
<p>Avez-vous eu par le passé, vous-même ou votre entourage, des difficultés vis-à-vis du logement (ex : hébergé par des amis, vie à la rue, dans un foyer, expulsion...)</p>	

<p>Avez-vous déjà occupé un logement autonome ? Si oui comment qualifieriez-vous cette expérience ? S'est-elle bien ou mal passée ?</p>	
<p>Quels sont vos besoins en termes de logement ? Quel type de logement vous semble le plus adapté à votre situation ?</p>	
<p>Que pensez-vous de la colocation, du logement intergénérationnel ?</p> <p>Quel pensez-vous de l'hébergement d'urgence ? Y avez-vous déjà eu recours ? Connaissez-vous le 115 ?</p>	
<p>Quels seraient d'après vous les points à améliorer concernant l'offre de logement ou d'hébergement accessibles aux jeunes ?</p> <p>Pensez vous qu'une offre d'hébergement et/ou de logement devrait être dédiée aux jeunes ?</p>	
III- Emploi	
<p>Quelle est votre situation actuelle vis-à-vis de l'emploi/la formation ? (occupez vous un emploi, quel type...)</p>	
<p>Que recherchez-vous ?</p> <p>Où en êtes-vous dans la recherche d'emploi ?</p>	
IV- Mobilité	
<p>Avez-vous votre permis et disposez-vous d'une voiture personnelle ?</p>	

Avez-vous financé vous-même votre permis de conduire ? Qui va financer votre permis de conduire ?	
Que représentent pour vous le permis de conduire, la voiture ?	
Donnez vous la priorité au permis de conduire et à l'achat d'une voiture ou à l'accès au logement ?	
Combien de kilomètres pensez-vous pouvoir faire pour aller à votre travail ou vous rendre à votre formation ?	
Combien de temps êtes-vous prêt à passer dans les transports (voiture personnelle ou transports en commun pour aller à votre travail ou vous rendre à votre formation ?	
Seriez-vous prêt à déménager pour un emploi ou une formation ? Pourquoi ?	
Quel mode de transport utilisez-vous le plus ?	
V- Travail social	
Avez-vous un travailleur social ?	
En quoi consiste cet accompagnement ?	

N° entretien journée :

Début d'entretien à H.....

Lieu :

Sentiment : Bien perçu Mal perçu

BIBLIOGRAPHIE

Etudes

Alain DUPRE et Luc RIGOLLET, *Déplacements domicile/travail et domiciles/études en Rhône Alpes*, INSEE, Avril 2011 http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_Rapport-etudes.pdf

Aménagement et développement des territoires – Aire urbaine de Roanne – Février 2011 – Réseau Ferré de France
<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCAQFjAAAhUKewjEgeWzwJzIAhUBVBoKHVZ7Dpw&url=http%3A%2F%2Fwww.rff-pocl.fr%2Fdownload%2Ffile%2Ffid%2F466&usg=AFQjCNGScZVuOJ8Uy6NrHgzcjdfWjYLrCA&sig2=m6OVKDj7yiLPOKCrPeavyg&bvm=bv.103627116,d.d2s&cad=rja>

Bénédicte CASTERAN, Jean Claude DRIANT, Sophie O'PREY, *Une approche statistique des conditions de logement des jeunes*, ONPES, Novembre 2006
https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_logement_des_jeunes.pdf

Benjamin VIAL, « *Ces jeunes qui ne viennent pas en mission locale* » : du délai de « latence » au phénomène de « non recours », ODENORE, issu du dossier 2014 de la MRIE
https://odenore.msh-alpes.fr/documents/vial_non-recours_jeunes_missions_locales.pdf

Claire GUICHET, *Le logement autonome des Jeunes*, Les avis du CESE, Janvier 2013, Les éditions des journaux Officiels
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2013/2013_06_logement_autonome_jeunes_rapport.pdf

DRJSCS, *Niveau de vie et pauvreté en Rhône Alpes*, INSEE, 17-18/10/2013
http://www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/diapo_pauvrete_RhoneAlpes_v5.pdf

Emploi des jeunes : quelles réalités ? DIRECCTE Rhône Alpes, Juillet 2012
http://www.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Emploi_des_jeunes_-_quelles_realites.pdf

Etude ANDML, *L'accès des jeunes au logement - L'engagement des missions locales*, Avril 2012
http://www.andml.info/Portals/20/content/enquetes/enquete_logement.pdf

HELFTER Caroline, « *Hébergés chez un tiers : des mal-logés mal connus.* », Informations sociales 4/2014 (n° 184), Caisse Nationale des Allocations Familiales

Jean François BERNARDIN, *La Mobilité des Jeunes*, Les avis du CESE, Novembre 2011, Les éditions des journaux Officiels
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2011/2011_13_mobilite.pdf

Jérémy DIDELOT, *Rapport sur le logement des jeunes*, Région Lorraine, Pôle Jeunesse, 2012
<http://www.lorraine.eu/files/live/sites/www/files/contributed/documents/Conseil%20R%C3%A9gional/Jeunesse,%20SPV/JeunesseLorjeunes/RAPPORT%20LOGEMENT.pdf>

Le logement des jeunes, ANIL Habitat Actualité, Novembre 2011
http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2011/Logement_des_jeunes.pdf

Les dossiers de la MRIE, *Les jeunes dans les quartiers prioritaires : quelle situation ? Quelle insertion ?*, Etude réalisée sur les territoires de Roanne et de Romans-Bourg de Péage auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, 2013 http://www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/IMG/pdf/EtudeMRIE-Vol1-Lesjeunesdansles_quartiersprioritaires.pdf

Plateforme de l'Observation Sociale en Rhône Alpes, *L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins*, Portrait social 2012 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/themes/dossiers/portrait_social/Dossier_portrait_social_2012.pdf

Portrait du logement des jeunes ménages en Rhône Alpes 2001-2007, *Le logement des jeunes ménages en Rhône Alpes : quelques indicateurs de précarité*, analyse du CETE Lyon, commandé par la DREAL Rhône Alpes http://www.orhl.org/IMG/pdf/15_JUIL09-LOG_JEUNES.pdf

URHAJ de Poitou Charentes, *Etude sur le logement et l'habitat des jeunes engagés dans des parcours d'insertion en Charente Maritime*, Mai 2008
http://www.urhajpoitoucharentes.fr/fichier/p_ressource/6/ressource_file_etude_sur_le_logement_et_l_habitat_des_jeunes_engaga_s_dans_des_parcours_d_insertion_en_charente_maritime.pdf

URHAJ en Aquitaine, *L'observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde*
http://www.urhajaquitaine.fr/fichier/p_actuallite/34/actuallite_image_rapport_observatoire_habitat_des_jeunes_annee1.pdf.pdf

Revue

Le magazine de la FNARS, Dossier : la grande précarité chez les jeunes, N°1 – Automne 2012

Mémoires

Claire TOURNECUILLERT, *Du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion au logement autonome des jeunes âgés de 18 à 25 ans dans la Manche*, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Mars 2013
<http://documentation.ehesp.fr/memoires/2013/iass/tournecuillert.pdf>

Françoise MERMET, *L'accès au logement autonome des jeunes en difficulté dans la Loire : enjeux et perspectives*, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Mars 2008
<http://documentation.ehesp.fr/memoires/2008/iass/mermet.pdf>

Documents :

Bilan du FAJD Loire et de Saint Etienne en 2013 présenté le 20 Janvier 2015 à la Maison de l'Emploi de Saint Etienne

Bilan du FIPJ Loire en 2013 présenté le 20 janvier 2015 à la Maison de l'Emploi de Saint Etienne

Bilan du salon des jeunes organisé par le CLLAJ de Haute Loire en Juin 2015

Diagnostic territorial 2012, Maison de l'Emploi et de la Formation Loire Sud, Contrat Territorial Emploi Formation Loire Sud,

Diagnostic territorial 2012, Plan d'Actions 2013, Contrat Territorial Emploi Formation du Forez,

Diagnostic territorial partagé du sans-abrisme et des difficultés liées au logement – Avril 2014 – DDCS et DDT Loire

Le chômage des jeunes, quel diagnostic ? Lettre N°92 Trésor Eco - Septembre 2011
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/330200>

Le journal annuel des missions locales Rhône Alpes, Edition 2014

Nadia KESTEMAN, *Le logement des jeunes : synthèse des études statistiques récentes*, Direction des statistiques, des études et de la recherche de la CNAF, n°99 – Mars 2010
https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCEQFjAAahUKEwiBjZy4wpzIAhWCTxoKHbjxDDI&url=http%3A%2F%2Fwww.cllaj31.org%2Fdocs%2Fbd%2Fdocspro%2Ffichier-29.pdf&usg=AFQjCNEtyhJLZr6eXhsaA7pZkirYRCRqXg&sig2=d_LW4oA3GwPAi_3kiGspeA&cad=rja

Plan Jeunes, Conseil Général de la Loire, 2012-2014

Pour une politique du logement pour les jeunes – CNML, UNCLLAJ, UNHAJ, FAPIL, FNC PACT ARIM, ADOMA – Juin 2008
http://www.orhl.org/IMG/pdf/Propositions_logement_jeunes-DIDOL.pdf

Rapports d'activité de structures d'hébergement et/ou de logement du département de la Loire

Règlement intérieur du FAJD/FIPJ Loire en vigueur au 1^{er} janvier 2012

Schéma départemental de l'enfance et de la famille, Conseil Général de la Loire, 2009-2013

Stratégie Territoriale Emploi Formation, Contrat Territorial Emploi Formation du Roannais, Livrable 2015

Union sociale pour l'Habitat, *Le logement autonome des jeunes*, les propositions de l'USH pour un meilleur accès au logement social <http://www.arca-hlm.com/Ressources/getFichier/id/29/nom/proposition-ush-lgt-jeunes-nov.pdf>

